



RAPPORT ANNUEL 2024



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

36-38 rue du Maréchal Koenig - CS 50085 - 67213 Obernai Cedex
03 88 95 53 52 | ccpsso@ccpsso.com | www.cc-paysdesainteodile.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Prévention des déchets ménagers	7
1.1) Opération de broyage des déchets de taille sur les déchèteries	7
1.2) Développement de la pratique du compostage.....	7
1.3) Repair'café :	9
2. La collecte sélective	10
2.1) L'organisation de la collecte	10
2.2) Les tonnages recyclés	11
2.3) Sensibilisation autour de la collecte sélective	12
3. La collecte du verre	13
4. Les déchèteries intercommunales	14
4.1) L'organisation de la gestion.....	14
4.2) Adhésion à la filière en Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)	14
4.3) détails des tonnages collectés en déchèterie	15
4.4) Modalités d'accès en déchèteries	17
4.5) Fréquentation des déchèteries en 2024	17
5. Collecte des biodéchets	18
6. La collecte des ordures ménagères	19
7. Bilan 2024 des tonnages collectés	20
7.1) Taux de valorisation	20
7.2) L'évolution des tonnages.....	20
7.3) Indicateurs de prévention des déchets préconisés par l'ADEME.....	22
7.4) Redevance incitative et impacts sur les tonnages.....	22
7.5) Utilisation du service par les usagers	23
8. Le coût financier du service	24
8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO	24
8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2024	24
8.3) Compte d'exploitation de la délégation de service public 2023	25
9. Modalités de facturation	26
9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2024.....	26
9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2023	27
10. Evolutions du service	28

PREAMBULE

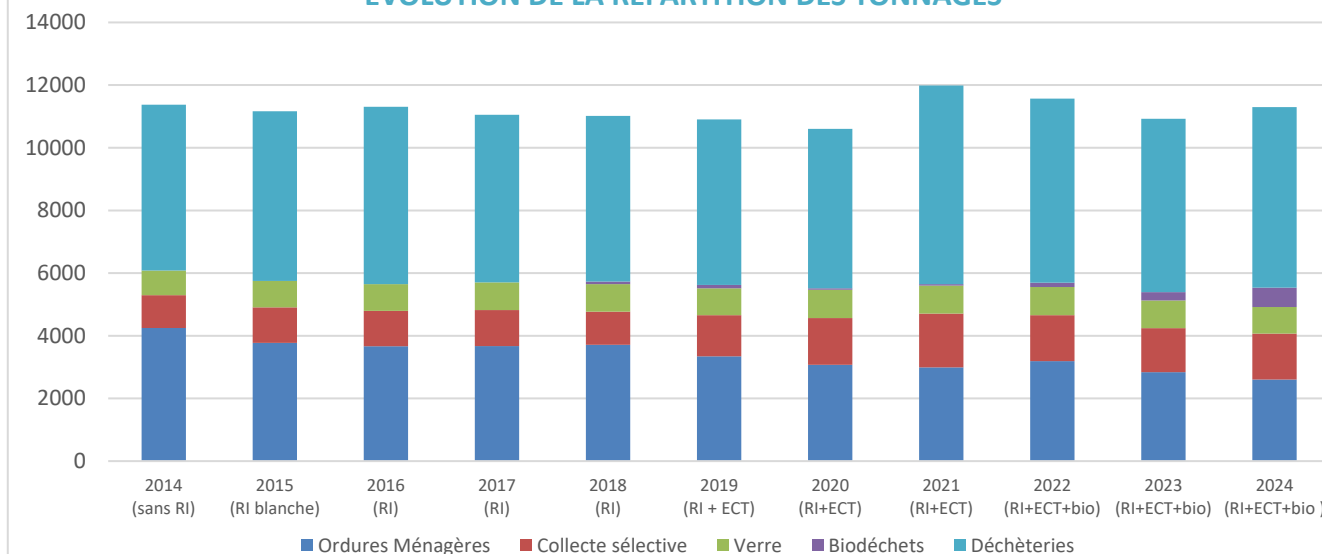
PRODUCTION DE DÉCHETS EN 2024 PAR HABITANT



TONNAGES 2024

Flux	2023	2024	Evolutions 2023/2024
Collecte sélective	1 404,84 t 70,38 kg/hab	1 467,12 t 73,50 kg/hab	4,43 %
Verre	888,40 t 44 kg/hab	848,24 t 42,50 kg/hab	-4,42 %
Déchèterie	5 533,64 t 277 kg/hab	5 765,60 t 288 kg/hab	4,19 %
Biodéchets	260,86 t 13 kg/hab	613,66 t 30,74 kg/hab	135,24 %
Ordures Ménagères	2 835,97 t 142 kg/hab	2 604,46 t 130,48 kg/hab	- 8,16 %
TOTAL	10 922,41 t 547 kg/hab	11 299,08 t 566,09 kg/hab	3,44 %

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES TONNAGES



RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri, BIO : tri à la source des biodéchets

Faits marquants du service en 2024

Renouvellement du contrat de délégation de service public

Le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés arrivait à son terme le 31 décembre 2024. L'année 2024 a été consacrée aux procédures de consultation et d'analyse des offres. Le Conseil de Communauté a validé l'offre présentée par VEOLIA pour la période 2025 – 2032.



Candidature à l'appel à projet « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

L'éco organisme CITEO a relancé un Appel A Projet (AAP) pour financer des équipements pour le tri hors foyer. La CCPO et la Ville d'Obernai ont profiter de cette opportunité pour lancer le projet de mise en place du tri dans les rues et les parcs. Le projet prévoit la pose de :

- 13 abris bacs pour le tri
- 42 corbeilles bi – flux
- 201 corbeilles de tri

3 abris bacs et 2 corbeilles bi – flux seront également installés à l'espace aquatique l'O.

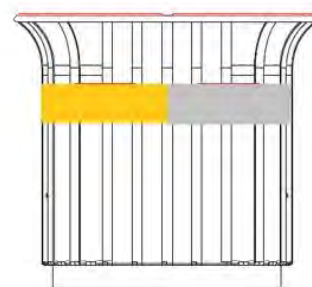
Le territoire est lauréat de cet appel à projet, le projet se déclinera en 2025 par la pose des abris bacs sur les sites identifiés à Obernai et dans l'hyper centre.



Abris bacs



Corbeille de tri

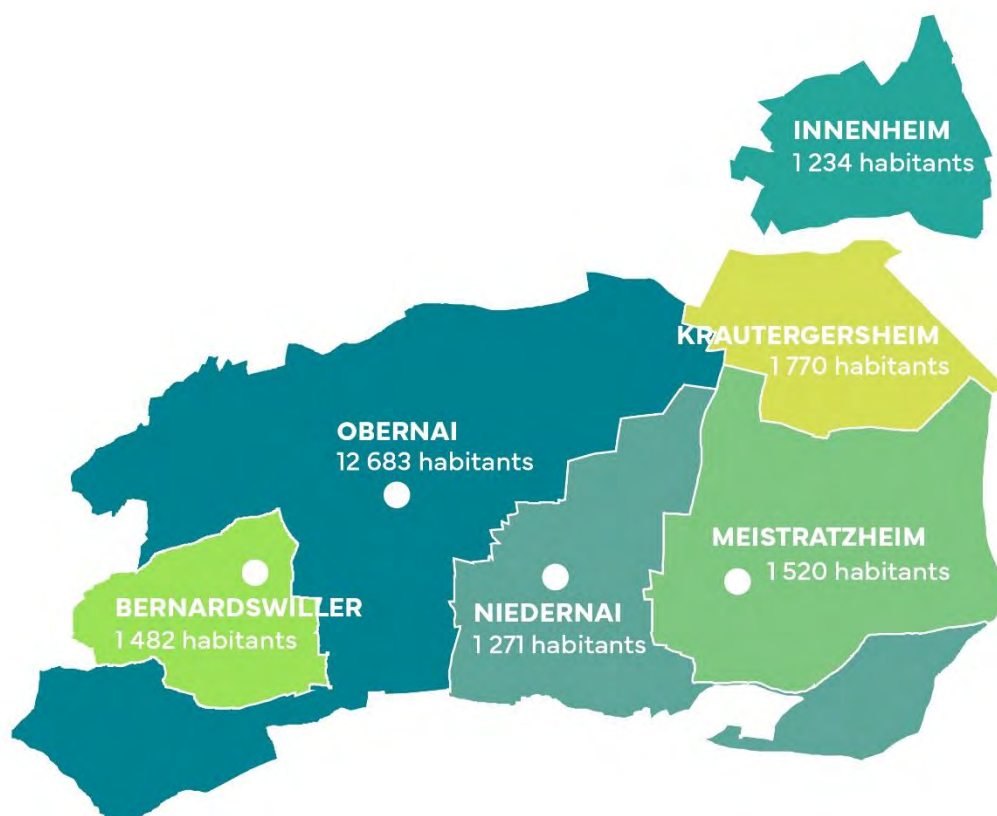


Corbeille
Bi - flux

La population desservie

Données de population

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile effectue le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 19 960 habitants répartis sur 6 communes (chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2024).



Bénéficiaires du service (hors ménages)

En plus des habitants, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile rend le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés à :

- 945 professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, administrations)
- 103 gîtes et meublés



Prérogative du service

La Commission Permanente Environnement - Déchets

Cette commission a été renouvelée pour la mandature 2020 - 2026 par délibération du 17 juin 2020. Elle est composée de 18 membres et est présidée par M. le Vice-Président en charge de l'environnement et des déchets, M. Norbert MOTZ. M. René HOELT a assuré l'intérim de la Présidence de la Commission à compter du septembre 2024. La commission s'est réunie à cinq reprises en 2024, seuls 4 commissions ont traités de sujet en lien avec les service public de collecte des déchets des déchets:

Ordre du jour de la Commission Permanente du 16 avril 2024 (partie déchets) :

- Présentation par VEOLIA des rapports annuels du délégataire 2023
- Adhésion à la filière des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)
- Modifications du règlement de collecte

Ordre du jour de la Commission Permanente du 29 mai 2024 (partie déchets) :

- Rendu de la 2ème phase de l'étude de faisabilité « recyclerie »
- Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- Avenant n°5 à la Délégation de service public « gestion et exploitation par affermage du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés »

Ordre du jour de la Commission Permanente du 26 août 2024 :

- Présentation des offres de la DSP OM et recueil des avis

Ordre du jour de la Commission Permanente du 15 novembre 2024 (partie déchets) :

- Déploiement du tri à la source des biodéchets : bilan
- Préparation budgétaire 2025
- Points d'information



2. Prévention des déchets ménagers

Les principales actions de prévention en 2024 ont été les suivantes :

1.1) Opération de broyage des déchets de taille sur les déchèteries

Cette opération a été renouvelée en 2024 à Krautergersheim et à Obernai. Le broyage s'est déroulé en février et mars.

Cette opération a permis de **mettre à disposition des usagers 48 m3 de broyat** soit 53 tonnes de déchets verts détournées de la collecte

Dépôt des branches par les usagers des déchèteries



Broyage par un prestataire spécialisé



Mise à disposition du broyat aux usagers des déchèteries



1.2) Développement de la pratique du compostage

• Subvention composteur

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCPO a renforcé les subventions pour l'acquisition d'un composteur :

- Le montant pour l'acquisition d'un composteur de jardin à utiliser sur le territoire est maintenu à 20 € dans la limite de 80 % du coût du composteur de jardin. Il est également possible pour les foyers ayant déjà bénéficié de la subvention après 2012 de bénéficier à nouveau d'une subvention.
- Le montant pour l'acquisition d'un composteur d'appartement à utiliser sur le territoire est porté à 40 € dans la limite de 80 % du coût du composteur d'appartement.

En 2024, la CCPO a financé 6 composteurs de jardin pour un budget de 120 €. Depuis sa création en 2012, 335 foyers ont bénéficié de la subvention.

Le nombre d'aides a fortement baissé, cela s'explique par la distribution gratuite de composteur dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets.



Animations compostage

Malgré la fin du déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCPO a maintenu de nombreuses actions pour l'accompagnement des usagers vers le compostage. Ainsi :

- 8 animations se sont déroulées en 2024
- 149 participants ont assisté aux animations
- 131 composteurs de 400 L ont été remis gratuitement



Dates	Communes	Nombre de participants
27 mars 2024 à 18h30	Niedernai	26
17 avril 2024 à 18h30	Meistratzheim	15
10 mai 2024 à 18h30	Bernardswiller	10
19 juin 2024 à 18h30	Innenheim	21
11 septembre 2024 à 18h30	Obernai	22
25 septembre 2024 à 18h30	Obernai	24
9 octobre 2024 à 18h30	Obernai	17
23 octobre 2024 à 18h30	Obernai	14
<u>TOTAL</u>		<u>149</u>

Le Repair'café est un moment convivial au cours duquel des bénévoles proposent d'aider les habitants à réparer le petit électroménager cassé, abîmé ou en panne. Lors de chaque édition, un atelier couture et informatique (avec la participation du CSC Arthur Rimbaud) est également proposé.

Après le lancement du Repair'café des Terres de Sainte Odile en 2021, les bénévoles ont souhaité organiser 4 sessions en 2024. Elles se sont déroulées :

Editions 2024	06/04 Bernardswiller	25/05 Meistratzheim	19/10 Obernai	26/11 Obernai	TOTAL
Nombre d'objets pris en charge	50	43	52	59	204
Nombre d'objets réparés	29	25	29	27	110
Quantité de déchets évités (kg)	94,35	139,37	79,5	89,91	403,13



2. La collecte sélective

2.1) L'organisation de la collecte

La collecte sélective a débuté en 1998. Selon les adresses, les habitants déposent les emballages ménagers recyclables dans :

- Des sacs transparents de 50 L fournis par VEOLIA. En 2024, 12 210 rouleaux de 30 sacs de tri ont été remis lors des permanences (soit 51 % des usagers du service).
- Un bac de tri de 360 L ou 660 L à couvercle jaune operculé fourni par la Communauté de Communes. 486 bacs de tri sont en place sur le territoire.
- Un conteneur enterré jaune installé par la Communauté de Communes. 69 conteneurs enterrés sont en place sur le territoire.

Les opérations de collecte, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et assimilés sont réalisées dans le cadre de la délégation de service public confiée à Veolia le 1^{er} janvier 2017.

La collecte des bacs et des sacs est réalisée par un équipage composé d'un chauffeur et de deux ripeurs à l'aide d'un camion bi – compartimenté de 26 tonnes dans le grand compartiment. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le camion a parcouru 25 300 km (mutualisés avec la collecte des ordures ménagères). La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue. Pour réaliser la collecte, le camion grue a parcouru 6 019 km.

La collecte sélective est traitée dans le centre de tri COVED de Richwiller (68). Une fois séparées, les différentes matières sont orientées vers des usines de recyclage réparties sur le territoire français et européen.



	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Répartition
En porte-à-porte (sacs et bacs)	1 116,74 t	1 152,94	78,5 %
En conteneurs enterrés	288,10 t	314,18	21,5 %
TOTAL	1 404,84 t	1 467,12	

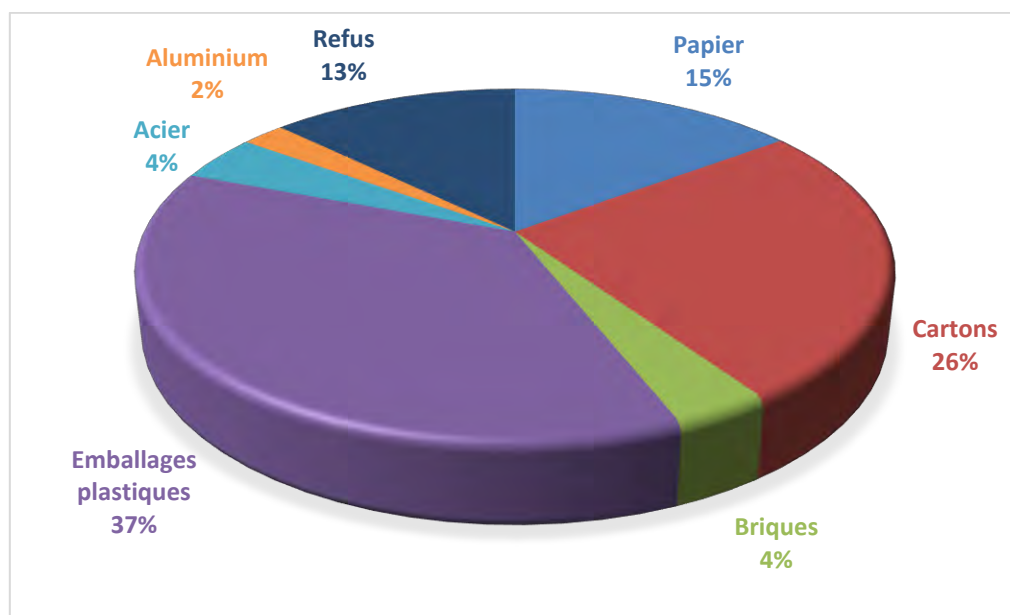
**En 2024 : 1 467,12 T d'emballages recyclables et de papier ont été collectées soit 73,50 kg/hab.
+ 62,28 T (4,43 %) par rapport au tonnage 2023**

Les tonnages de collecte sélective sont en augmentation en 2024. La quantité d'erreurs de tri s'améliore avec un taux de refus à 13 % (contre 16 % en 2023). La profession des tonnages en plus marché sur la collecte des conteneurs enterrés (+ 9%) que sur la collecte en porte à porte (+3%).

Matériaux	Tonnes recyclées en 2023	Tonnes recyclées en 2024	Evolution 2023-2024
Papier 	353,48	220,81	-38 %
Emballages cartonnés 	365,06	382,48	5 %
Briques alimentaires 	38,64	52,77	37 %
Emballages plastiques 	320,58	548,46	71 %
Acier 	76,35	62,43	-17 %
Aluminium 	24,17	32,86	38 %
Refus 	225,63	187,10	-16 %
Total	1 403,63*	1 491,63*	6 %

*la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclé correspond au déstockage mené par le au centre de tri.

La proportion de papier dans la collecte sélective continue à baisser, le papier ne représente plus que 15 % des sacs de tri. La Communauté de Communes continue d'alimenter le marché de la matière première secondaire dans les mêmes proportions que les années précédentes. La quantité de plastique livrée aux filières de recyclage est toujours en progression raison d'un déstockage qui a perduré en 2024.



2.3 Sensibilisation autour de la collecte sélective

Les Ambassadrices du tri du délégataire (2X0,5 ETP) ont réalisé de nombreuses animations sur le tri des déchets :

- Animations en milieu scolaire

Des animations ont été réalisées dans différents établissements scolaires au cours de l'année 2024. A ces occasions, différents thèmes ont pu être abordés (tri, cycle de vie, destination des déchets, compostage, déchèterie...). Les animations se sont déroulées sous différentes formes : présentation de slides, vidéos, jeux, ateliers manuels...

L'école Pablo Picasso d'Obernai a bénéficié d'un accompagnement spécifique pour la mise en place de composteur dans la cour.



- Présence à BiObernai

Les ambassadrices du tri étaient présentes au salon BiObernai du 13 au 15 septembre pour présenter le tri à la source des biodéchets, les actions de sensibilisation réalisées, les animations compostage et au développement durable avec le jeu de la « roue ».



- Contrôle des sacs de tri

Afin de sensibiliser les usagers sur la qualité de leur tri, des opérations de contrôle du contenu des sacs ont été menées sur Obernai (route de Boersch et centre), Bernardswiller, Innenheim et Krautergersheim. Selon la qualité du tri, des cravates de couleur étaient apposées de vert : tri parfait, à rouge : refus de collecte. La majorité de sacs ont été marqués d'une cravate jaune car ils contenaient des petites erreurs de tri comme les mouchoirs, essuie-tout ou emballages imbriqués. A noter qu'à Bernardswiller, 31 % des sacs étaient parfaitement triés, BRAVO aux habitants de Bernardswiller pour leur tri. Ce type d'opération a un impact direct sur le taux de refus de tri.

- Stand de distribution des sacs de tri

En 2024, les ambassadrices du tri ont abordé plusieurs thèmes avec les usagers : la collecte sélective, la prévention des déchets, l'utilisation des déchèteries, mais le thème principalement évoqué était la pratique du compostage.



3. La collecte du verre

La collecte du verre a été la première collecte séparative mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes, elle permet le recyclage du verre collecté.

50 conteneurs d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire de la CCPO, soit 1 conteneur pour 394 usagers. Les conteneurs de 4m³ sont collectés de manière hebdomadaire, toutes les deux semaines ou tous les mois.

La collecte des conteneurs et leur lavage sont effectués dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société Veolia depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour réaliser la collecte, le véhicule a parcouru 4 021 km. Une fois collecté, le verre est stocké et revendu à la société O-I Manufacturing France comme matière première pour la fabrication de nouvelles bouteilles en verre dans l'usine de Gironcourt (88).



En 2024 : 848,24 T de verre ont été collectées soit 42,50 kg/hab.

-40,16 T (-5 %) par rapport au tonnage 2023

(888,40 T en 2023 soit 45 kg/hab)



4. Les déchèteries intercommunales

4.1) L'organisation de la gestion

Les déchèteries intercommunales ont été ouvertes le 1^{er} juillet 2005, la déchèterie Est est située à Krautergersheim sur la route départementale 215 et la déchèterie Ouest est située à Obernai, rue des Ateliers.

La gestion des déchèteries est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia depuis le 1^{er} janvier 2017. Le délégataire est en charge du gardiennage du site, de l'accueil et de l'information des usagers, du transport et de l'évacuation des déchets et leur valorisation.

Pour évacuer les déchets jusqu'au centre de transfert VEOLIA de Rosheim, un camion muni d'une préhension Ampliroll a réalisé 23 956 km. Les déchets sont massifiés puis expédiés dans des filières de valorisation ou d'élimination adéquates.

En 2024: 5 765,60 T ont été collectées sur les déchèteries intercommunales
+ 231,96 T (4,19 %) par rapport au tonnage 2024
(5 533 T en 2023)

L'augmentation de tonnages est importante entre 2023 et 2024 en raison d'une météo pluvieuse qui a favorisé la croissance des végétaux et donc la production de déchets végétaux (+ 300 t en 2024). La collecte des objets de maison évolue de manière significative, + 111 t en 2024. Par ailleurs d'autres flux de déchets ont baissé comme les gravats (-224 t en 2024).

4.2) Adhésion à la filière en Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB)

Dans le prolongement du déploiement des filières en responsabilité élargie du producteur déployée sur les déchèteries, la CCPO a adhéré à la filière des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) en 2024.

Cette adhésion permet au territoire de bénéficier de financement pour les tonnages de gravats, métaux, bois, déchets résiduels (encombrants) et déchets dangereux. La collectivité a également choisi de bénéficier de la collecte gratuite du plâtre et des huisseries. Les enlèvements sont réalisés par l'éco organisme.



3 

PLÂTRES

JE DÉPOSE :

- Carreaux de plâtre
- Plaques de plâtre

Avec ou sans isolant




MA 2^È VIE :

- Nouvelles plaques

INTERDIT :
Déchet inert, béton cellulaire, sacs et seaux d'enduit



4.3) détails des tonnages collectés en déchèterie

a. Tonnages pris en charge par le délégataire de service

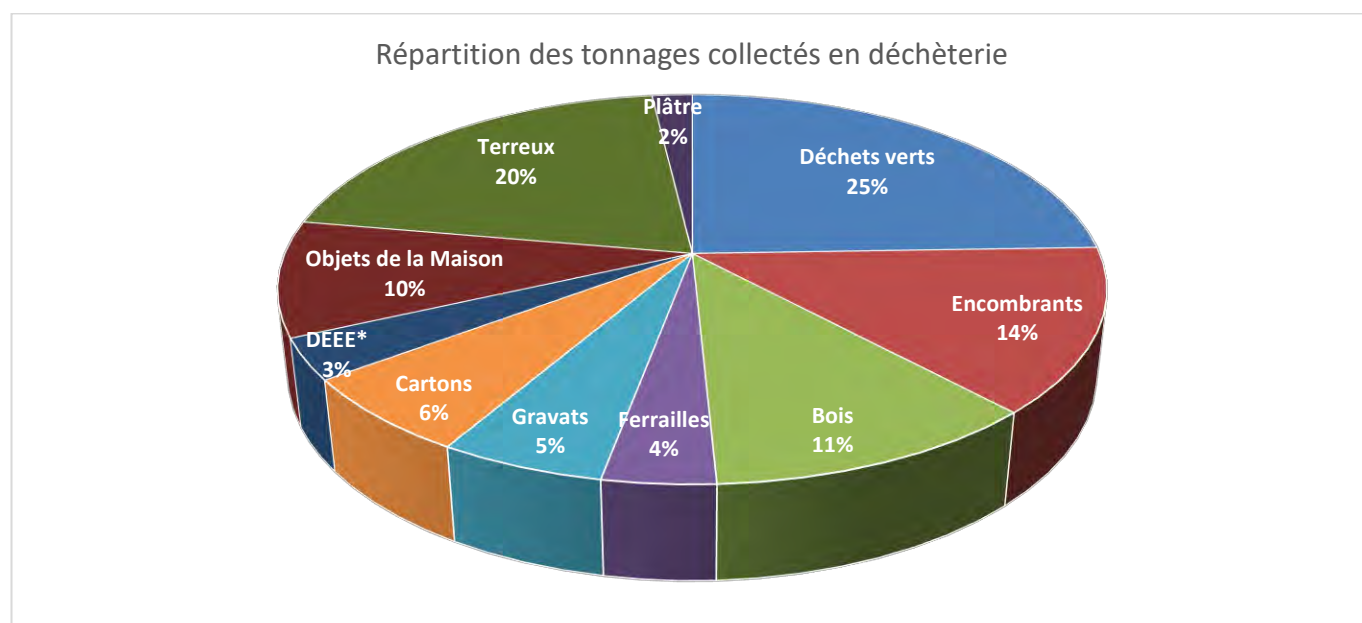
Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2023
Batteries	Recyclage	1,00	2,08	108 %
Bois	Recyclage (SWEDSPAN, 70) et valorisation (Norske skog, 88)	600,31	600,91	/
Cartons	Recyclage	342,42	343,34	/
Déchets Dangereux (hors filière Eco DDS)	Valorisation (Trédi, Strasbourg, 67)	15,53	15,32	-1 %
Déchets industriels banals	Enfouissement (ISDND, TETING, 57)	3,23	0	/
Déchets verts	Compostage (SEDE, Eschau, 67)	1 058,93	1 318,87	25 %
Encombrants	Combustible solide de récupération (CHALAMPE 68)	723,09	731,74	1 %
Ferrailles	Recyclage (Baruch, Rosheim, 67)	199,25	200,66	1 %
Film plastique	Recyclage	2,54	2,66	5 %
Gravats	Recyclage (REMEX, Griesheim, 67)	519,54	294,94	-43%
Huile moteur	Recyclage (SEVIA)	6,84	9,09	33 %
Huile végétale	Méthanisation (Lycée agricole, Obernai 67)	3,12	4,13	32 %
Huisseries	ORIGAMI Strasbourg	74,14	28,17	-62 %
Plastiques durs	Recyclage	84,14	88,17	5 %
Plâtre	Recyclage (Ritleng, ROHR, 67)	134,78	101,11	-25 %
Polystyrène	Recyclage	20,40	22,94	12 %
Réutilisation/réemploi	Réutilisation (Emmaüs, Scherwiller, 67)	64,05	89,74	40 %
Terreux	Enfouissement (Veolia, Rosheim, 67)	1 029,94	1 097	7 %
Tontes	Méthanisation (Lycée Agricole, Obernai, 67)	45,70	85,25	87 %

c. Tonnages pris en charge par les éco-organismes

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Déchets Dangereux (filière Eco DDS)	Valorisation (Trédi Hombourg, 68)	11,76	13,48	15 %
Déchets électriques et électroniques	Recyclage (Envie2E, Geispolsheim, 67)	176,60	182,56	3 %
Lampes	Recyclage (Artemise, Vulaine, 10)	1,3	1	-23 %
Objets de la Maison	Tri (Sardi, Strasbourg, 67) Recyclage	404,68	516	28 %
Articles de Sport et Loisirs	Valorisation (Envie2E, Geispolsheim, 67)	/	4,24	/
Articles de bricolage et jardinage thermiques	Valorisation (Envie2E, Geispolsheim, 67)	0,127	1,06	735 %
Piles	Recyclage	1,50	2,38	59 %

c. Tonnages pris en charge par un tiers dans le cadre d'une convention

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Capsules Nespresso	Recyclage/compostage	8	7,60	-5 %
Cartouches d'encre	Recyclage	0,55	0,68	24 %
Radiographies	Recyclage	0,30	0,30	/



NB : Ne sont pas pris en compte dans ce graphique : le polystyrène, les déchets dangereux, les huiles (minérales et végétales), les batteries, les lampes, les piles, les films plastiques, les capsules Nespresso®, les cartouches d'encre, les Déchets industriels banaux, les plastiques durs, le réemploi, les tontes et les huisseries en raison de leurs trop faibles tonnages.

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

4.4 Modalités d'accès en déchèteries

Accès des particuliers en déchèteries :

L'accès des usagers en déchèteries se fait au moyen d'un badge d'accès nominatif délivré par la CCPO. Seuls les usagers résidant sur le territoire de la CCPO et titulaires d'un abonnement au service sont autorisés à accéder aux déchèteries intercommunales. Les déchets sont acceptés dans la limite d'1 m³ par jour et 60 passages par an.

Accès des professionnels en déchèteries :

L'accès des professionnels en déchèteries est autorisé uniquement aux entreprises domiciliées sur le territoire, et détentrices d'une carte d'accès nominative délivrée par la CCPO.

L'apport de déchets professionnels est payant. Le règlement se fait par un système de tickets prépayés dématérialisés crédités sur le compte du professionnel. Lors de l'arrivée d'un professionnel en déchèterie, l'agent évalue le volume et la nature des déchets apportés, puis déduit les tickets dématérialisés correspondant à la quantité estimée.

4.5) Fréquentation des déchèteries en 2024

Déchèterie	Particuliers Nbr de passages	Professionnels Nbr de passages	Total	Evolution 2022/2023
Obernai	43 606	1 401	45 007	13 %
Krautergersheim	24 373	641	25 014	-2,33 %
Total	67 979	2 042	70 021	9,23 %
Evolution 2022/2023	10 %	-12,17 %		

L'apport moyen par passage est de 86,30 kg

La fréquentation des déchèteries par les particuliers a connu une nette progression en 2024. Cette évolution est directement en lien avec l'augmentation des tonnages de déchets végétaux (déchets verts et tontes). 2024 a été une année particulièrement pluvieuse, les usagers se sont rendu plus souvent déchèterie pour évacuer leurs déchets de jardin.



5 Collecte des biodéchets

Les biodéchets correspondent à tous les déchets organiques liés aux repas : restes de préparation de repas (arêtes de poissons, petits os, épluchures) et restes d'assiette.

Dans l'objectif de réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles et de se mettre en conformité avec la loi AGEC, la CCPO a engagé le déploiement du tri à la source des biodéchets. En octobre 2022, la phase d'observation avait été mise en place sur la commune de Bernardswiller et dans plusieurs copropriétés d'Obernai Habitat. Le déploiement a pris fin, conformément au planning annoncé aux habitants, en novembre 2023.

Au 31/12/2024 :

- **47 professionnels** (restaurants, cantines, périscolaires) adhèrent à cette collecte en porte à porte de biodéchets. Des bacs de 120 L ou 240 L sont mis à disposition pour cette collecte,
- **140 bornes d'apport** sont installées sur le territoire.

Les professionnels et les bornes d'apport sont collectés dans la même tournée. Les biodéchets sont ramassés par un sous-traitant du délégataire : AGRIVALOR. Il est en charge de la collecte mais également du lavage du bac et des bornes à chaque ramassage. Les biodéchets sont ensuite acheminés à l'unité de méthanisation METHACO située à MARLENHEIM (67). Le biogaz produit est injecté dans le réseau de gaz R-GDF.



	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Collecte en porte à porte (chez les professionnels)	89,68	141,42	58 %
Collecte en borne d'apport	171,27	472,27	176 %

Le nombre d'adhérent professionnel à la collecte dédié a plus que doublé en 2024 n passant de 19 (en 2023) à 47 fin 2024.

Les habitants ont adopté ce nouveau geste de tri. Ils ont produit 23,66 kg/habitants en 2024. Les consignes de tri sont respectées, le prestataire de collecte n'a pas eu à refuser le moindre bac en 2024.

**En 2024 : 613,66 T de biodéchets ont été collectées soit 30,74 kg/habitant
+ 352,80 T (+ 135 %) par rapport au tonnage 2023**

La collecte des ordures ménagères

Selon leur adresse, les habitants déposent leurs ordures ménagères soit dans :

- Des bacs roulants et fermés de 120 L ou 240 L équipés de puces RFID prévus à cet effet et mis à disposition par la Communauté de Communes. 8 776 bacs sont en place sur le territoire.
- Des conteneurs enterrés munis d'un tambour de 60 L accessibles uniquement après la présentation d'un tag personnel en cours de validité. 67 conteneurs enterrés sont en place sur le territoire.

La collecte des ordures ménagères est effectuée au minimum une fois par semaine (C1) en bacs ou en conteneurs enterrés. Pour certains professionnels, la collecte peut être effectuée 2 fois par semaine (C2) ou même 3 fois par semaine (C3) mais uniquement pour 8 professionnels (Établissements scolaires, hôtels, restaurants et le camping).

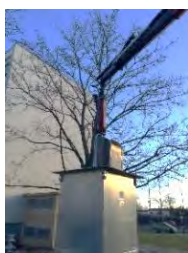
La collecte des ordures ménagères est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia le 1^{er} janvier 2017.

- La collecte en porte-à-porte



La collecte des bacs est effectuée par un équipage de deux ripeurs et d'un chauffeur à raison de 7 tournées par semaine (mardi, jeudi et vendredi : le matin, le lundi et mercredi en double poste : matin et après-midi) à l'aide d'un camion bi compartimenté de 26 tonnes. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le véhicule a parcouru en 2022 : 25 300 km (mutualisés avec la collecte sélective).

- Collecte en apport volontaire



La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue de 32 tonnes. La collecte est hebdomadaire. Le service comprend 4 lavages par an des conteneurs (intérieur et extérieur).

Pour réaliser la collecte des 64 points d'apport volontaire, le véhicule a parcouru 2 749 km en 2023.

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert Veolia de Rosheim. Elles sont ensuite transférées, par camion gros porteur, à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Strasbourg. Dans le cadre d'un marché public de service, les ordures ménagères sont incinérées dans l'UVE de Strasbourg (route du Rohrschollen). L'installation est gérée par la société SENERVAL. L'installation répond aux exigences réglementaires de protection de l'environnement.

	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Répartition
En porte-à-porte (bacs)	2 381,38	2 178,18	84 %
En conteneurs enterrés	454,59	426,88	16 %

En 2024 : 2 604,46 T d'ordures ménagères ont été collectées soit 130,48 kg/hab.

-231,51 tonnes (-8,16 %) par rapport à 2023

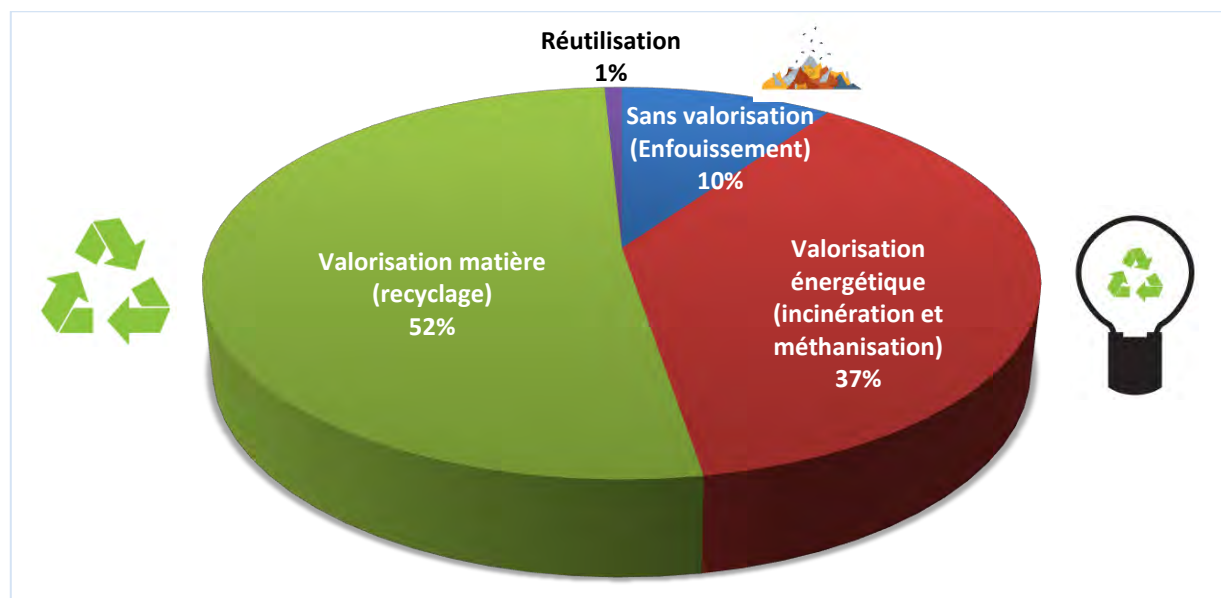
Le report des tonnages entre les ordures ménagères et la collecte des biodéchets s'est poursuivi en 2024. Les habitants trient leurs biodéchets, la baisse importante (- 8%) le prouve. La baisse est plus marquée sur la collecte en porte à porte (-9%) que sur la collecte en conteneurs enterrés (-6%).

Bilan 2024 des tonnages collectés

7.1) Taux de valorisation

Les taux de valorisation permettent de connaître, pour tous les déchets collectés par la CCPO, la part qui est recyclée (valorisation matière), la part qui est incinérée et méthanisée (valorisation énergétique) et la part qui est enfouie (sans valorisation). Grâce à la « recyclerie » en place dans les déchèteries, une partie des objets apportés est réutilisée, ils n'entrent plus dans une filière de traitement.

Pour **11 292,82 tonnes** collectées en 2024, 91 % ont été valorisées soit 10 195,64 t.



Le taux de valorisation est stable depuis 2018 à 91 % des déchets produits sur le territoire.

Depuis 2021, la majorité (52 %) sont recyclés.

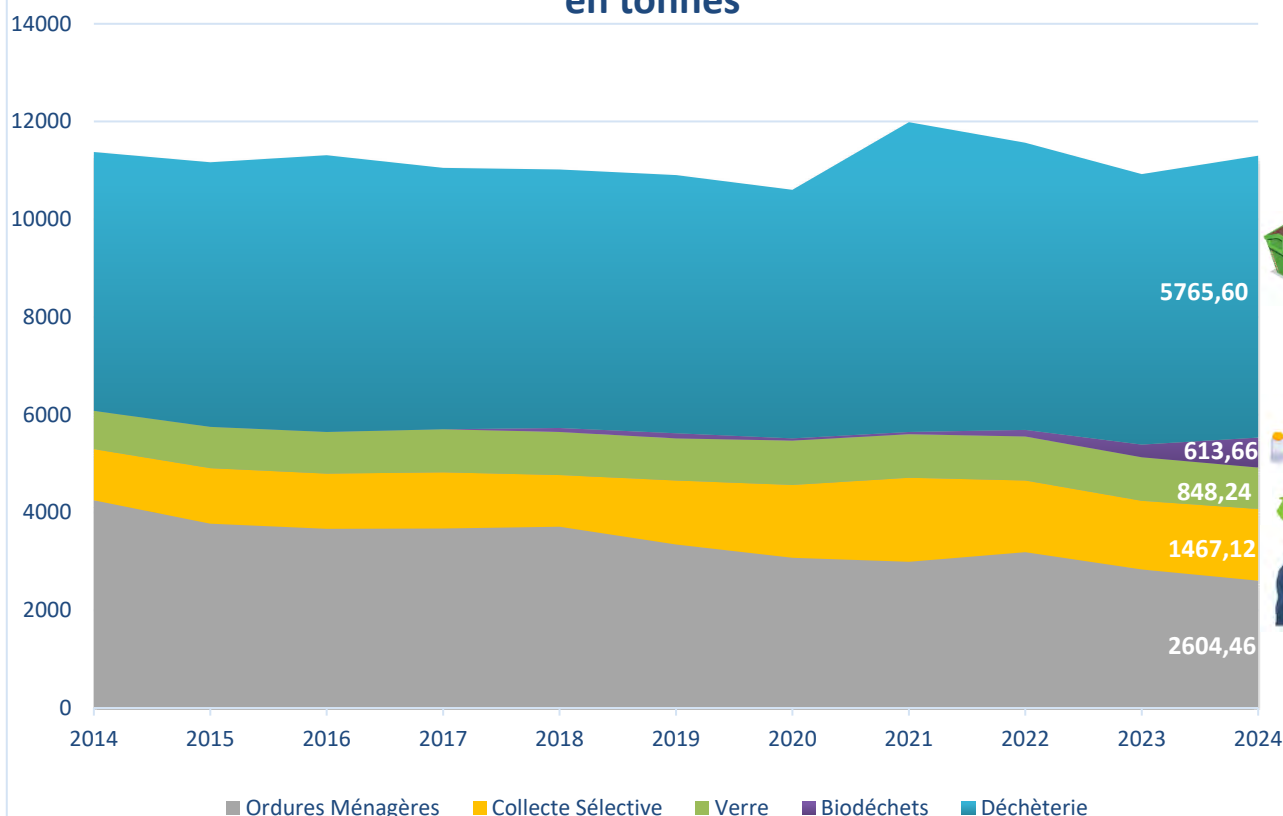
7.2) L'évolution des tonnages

	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024	Performances 2023 (kg/hab.)	Performances 2024 (kg/hab.)
<u>Ordures ménagères et assimilées</u> (Ordures ménagères + collectes sélectives)	5 390,07	5 533,48	2,6 %	270	277
<u>Déchets Occasionnels des Ménages</u> (Déchets collectés en déchèterie)	5 533,64	5 765,60	4,2 %		

Après une année de baisse importante des tonnages en 2023, les tonnages 2024 augmentent sur tous les postes pour retrouver des niveaux équivalents à 2022. L'impact du contexte d'inflation connu en 2023 se confirme, en 2024, la consommation est repartie à la hausse.

La production importante de déchets verts et leur collecte en déchèterie impacte les tonnages de déchets occasionnels.

Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés 2014-2024 en tonnes



En 2024 : **11 299,08 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire

soit **566 kg par habitant**

+ 375,37 tonnes (3,44 %) par rapport à 2023

Après une année de baisse en 2023, les tonnages collectés par le service public repartent fortement à la hausse pour retrouver des niveaux connus en 2022. Les habitants trient mieux, les tonnages de collecte sélective des emballages et des biodéchets enregistrent des augmentations importantes. Néanmoins, la production globale de déchets ne baisse pas.



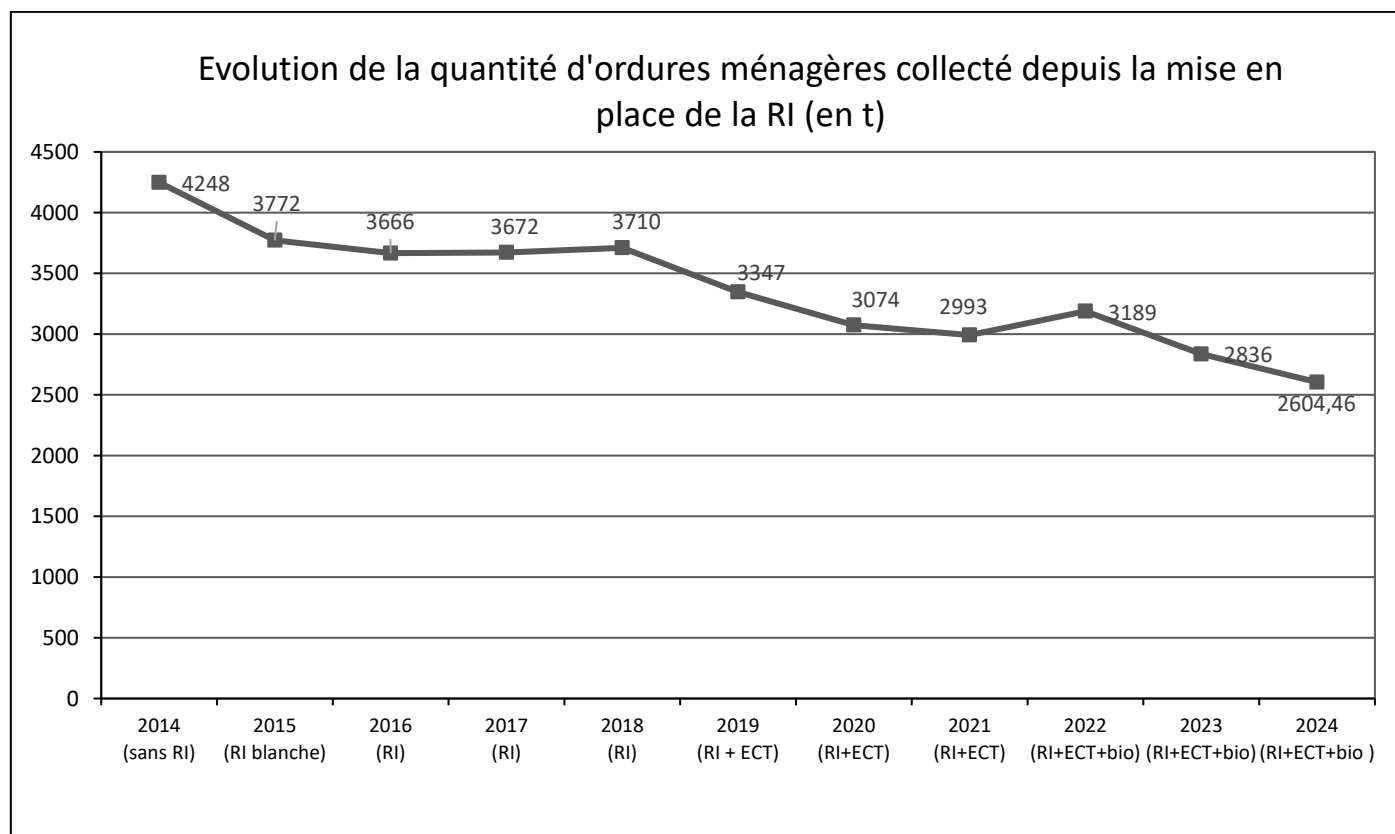
7.4) Plan régional de prévention des déchets préconisés par l'ADEME

	Ordures ménagères et assimilées (Ordures ménagères + collecte sélective)	Déchets Occasionnels des Ménages (Déchets collectés en déchèteries)	Déchets Ménagers Assimilés (Totaux)	Evolution DMA (Base 100 en 2010)
2010	6 125	5 104	11 229,00	100,00
2011	6 347,87	5 004	11 351,87	101,09
2021	5 646,73	6 339,69	11 986,42	106,75
2022	5 691,69	5 874,89	11 566,56	103,01
2023	5 390,07	5 533,64	10 923,71	97,28
2024	5 533,48	5 765,60	11 299,08	100,62

La production de déchets sur le territoire reste élevée dépassant l'année de référence de 2010 mais les déchets sont mieux triés. Les objectifs du Plan Régional de prévention de gestion des déchets, fixé à 486 kg/habitant n'est pas atteint.

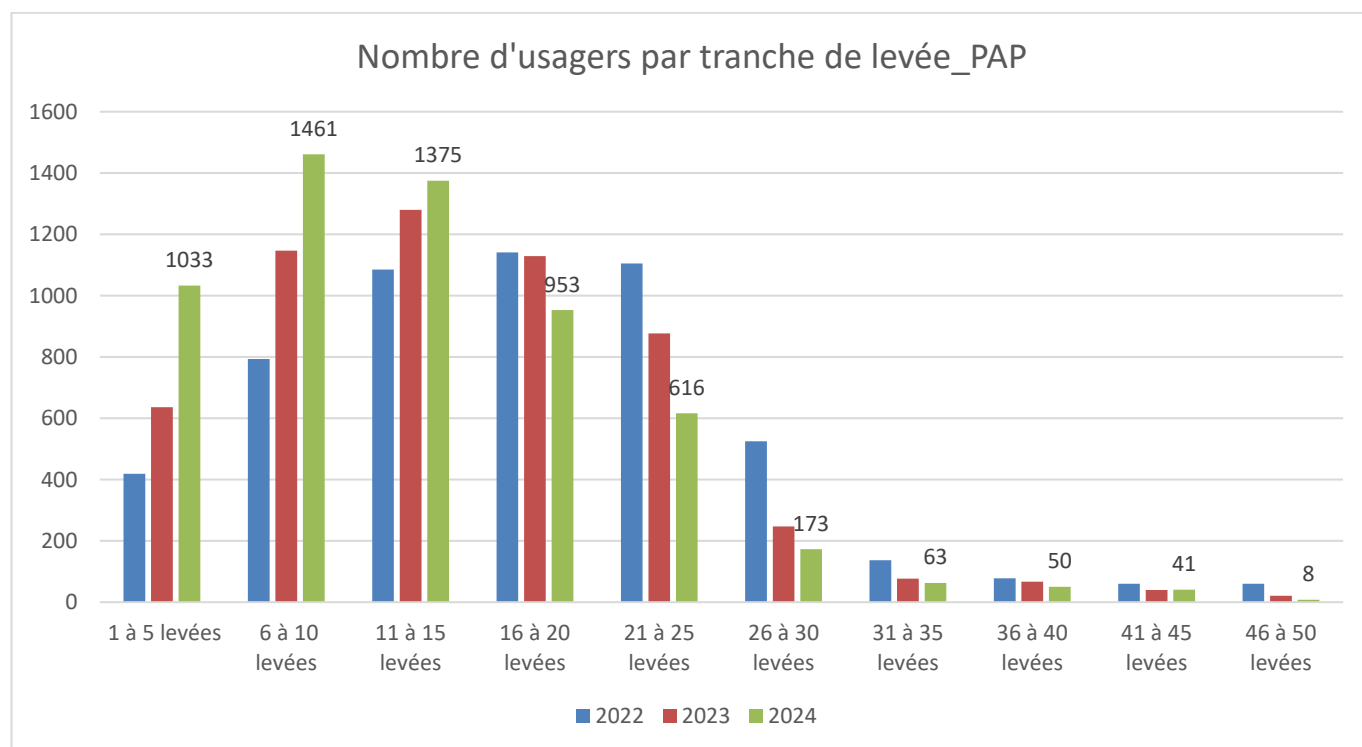
7.4) Redevance incitative et impacts sur les tonnages

La quantité d'ordures ménagères poursuit sa baisse. C'est le fruit d'une dizaine d'années de travail de la collectivité pour inciter les habitants à trier tout ce qui peut l'être. Le tri des biodéchets est prépondérant dans cette baisse, les biodéchets sont très lourds.



RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri, bio : tri à la source des biodéchets

• Nombre d'usager en bac individuel



Depuis 2022, 96 % des foyers utilisant un bac individuel ont respecté le forfait de 30 levées en 2024. **94 % des foyers ont présenté leur poubelle moins de 26 fois, soit plus qu'en 2023, ils étaient 92 %.** Ce glissement s'explique certainement par le déploiement des biodéchets dont le tri permet d'espacer les collectes.

• Usagers rattachés à un conteneur enterré à contrôle d'accès

Les usagers rattachés à un conteneur à contrôle d'accès respectent les forfaits :

- 88 % des foyers 1 personne ont respecté le forfait de 60 dépôts,
- 92 % des foyers de 2 personnes ont respecté le forfait de 96 dépôts,

Les forfaits sont respectés par une majorité d'usagers utilisant des conteneurs à contrôle d'accès. L'impact de la mise en place du tri à la source des biodéchets est peu visible même si le nombre de foyer 1 personne respectant le forfait de 60 dépôts est passé de 86 % en 2023 à 88 % en 2024.



8. Le coût financier du service

8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO

Dépenses fonctionnement	CA 2024 (€)
Charges générales (entretien, communication, honoraires ...)	62 480,97
Charges de personnels	49 732,04
Charges d'intérêts	1 026,37
Autres charges reversement à ALPHA	548 837,71
Charges exceptionnelles (protocole accord)	37 000,00
Amortissement et mises au rebut	249 897,97
Totaux	948 975,06

Recettes fonctionnement	CA 2024 (€)
Prestations DSP	254 500,53
Ventes matériaux reversées à ALPHA	660 891,45
Revente OI	23 054,77
Redevance occupation	5 000,00
Totaux	943 446,75

Dépenses investissement	CA 2024 (€)
Conteneurs enterrés et conteneurs	75 622,90
Recyclerie	41 789,55
Remboursement dette (capital)	10 126,75
Totaux	127 539,20

Recettes investissement	CA 2024 (€)
Amortissement et mises au rebut	249 897,97
Subvention ADEME	137 016,00
Totaux	386 913,97

8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2024

2024 (en € HT) Au 23/05/25	Chiffre d'affaires de la part fixe	Chiffre d'affaires de la part variable	TOTAL 2024 (€ HT)	TOTAL 2023 (€ HT)	Evolution 2023/2024
Redevables particuliers (Dont Gîtes/meublés)	1 843 848,53	26 376,76	1 870 225,29	1 791 892,88	4 %
Redevables professionnels (Dont Manifestations)	457 743,36	21 986,44	479 729,80	523 059,57	-8 %
TOTAL	2 301 591,89	48 363,20	<u>2 349 955,06 (*)</u>	<u>2 314 952,45</u>	2 %
%	98 %	2 %			

Le chiffre d'affaires de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a progressé en 2023 en lien avec l'augmentation des tarifs accordée au délégataire au vu de l'évolution des charges du service. Par rapport à 2023, le chiffre d'affaires de la part variable (levées supplémentaires) poursuit sa baisse (-8 %), la mise en place du tri des biodéchets doit fortement impacter le respect des 30 levées incluses dans le forfait.

(*) : la différence avec le chiffre d'affaires présenté et le compte d'exploitation (8.3) s'explique par l'encaissement de redevances entre le 31/12/2024 et le 23/05/2025, date d'édition du bilan du chiffre d'affaires de la REOMI.

Service de la délégation de service public 2024

				2024								
				FLUX DE DECHETS						Evolution 2023/2024		
		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs hors verre		Déchets des déchèteries	Biodéchets	TOTAL			
		Tonnages		2 178	427	848	1 153	314	5 766	614	11 300	
CHARGES	CCPO	Emprunts (b)		11 153,00						11 153,12	0%	
		Amortissement (b)		215 000						215 000,00	8%	
		Personnel (b)		25 000						25 000,00	0%	
		TOTAL								251 153,1	6%	
	Techniques	Prévention		45 000,5						45 000,51	24%	
		Pré- collecte (maintenance, fournitures et distrib sacs)		14 101,80	35 872,88	5 661,79	39 781,95	6 257,77		0,00	101 676,19	-3%
		Collecte		368 173,24	32 124,38	28 255,62		44 918,71	100 691,39	164 450,01	738 613,35	1%
		Transfert		66 985,59	12 759,16	10 820,09	43 455,97	10 863,99	24 909,45		169 794,24	-37%
		Incinération		339 440,64	64 655,36				139 309,67		543 405,67	16%
		Tri/conditionnement					181 974,03	45 003,51	82 984,54		309 962,08	10%
		Compostage/méthanisation							33 109,33	88 125,00	121 234,33	99%
		Enfouissement							532,00		532,00	-29%
		Enlèvement et traitement déchets dangereux							22 922,68		22 922,68	-7%
		Autres charges		156 066,25					128 319,27		284 385,52	-3%
		TOTAL									2 337 526,6	3%
	Structures	Frais de fonctionnement (téléphone, impressions,...)		189 010,2							189 010,2	-3%
		Frais de fonctionnement		33 300,0							33 300,0	-9%
		Personnel d'encadrement		13 939,0							13 939,0	0%
		Frais de structure		91 771,2							91 771,2	4%
		BFR et impayés		50 000,0							50 000,0	-10%
		Marges du délégataire		194 215							194 215,0	58%
		Communication		5 000,0							5 000,0	-60%
		TOTAL									388 225,2	18%
	TOTAL CHARGES									2 976 904,9	5%	
PRODUITS	Vente de Matériaux				21 600,00	47 085,48		49 137,33		117 822,81	14%	
	Soutiens Eco Organismes		427 956,4							427 956,4	2%	
	Contribution des usagers	REOM et facturation des usagers (manifestation, tickets de déchèteries, bacs...)		2 431 125,68							2 431 125,7	5%
	TOTAL PRODUITS									2 976 904,9	5%	

L'augmentation des coûts se stabilise après une année 2023 qui avait connu une forte inflation. L'impact des couts de collecte des biodéchets sont visibles avec la progression du poste « compostage/méthanisation » : + 9 %, + 60 289 €. En parallèle les couts d'incinération des ordures ménagères baissent (-63 749 €). La baisse du cout de transfert s'explique par le nouveau traitement en CSR (Combustibles Solide de Récupération) mis en place pour les résiduels de déchèteries (benne encombrants) et comptabilisé sur la ligne incinération.

9. Modules de facturation

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative. Depuis le 1^{er} janvier 1999, la redevance est établie selon le nombre de personnes au foyer pour les particuliers et selon la taille de la poubelle (120 ou 240 L) ainsi que le nombre d'enlèvements pour les professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la REOMi de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujettie à la TVA (taux à 10 %).

9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2024

Facturation pour les foyers collectés en point de regroupement (conteneur enterré), délibération n°2023/07/06 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle € TTC	Nombre d'ouvertures de tambour incluses	Part variable
1 personne	146,35	60	1,67 € TTC par ouverture supplémentaire
2 personnes	218,36	96	
3 personnes	268,59	120	
4 personnes et +	305,07	156	
Gîte, meublé touristique Chambre d'hôte	109,75	48	

Facturation des foyers collectés en porte-à-porte, délibération n°2023/07/06 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle	Nombre de levées incluses	Part variable (coût par levée supplémentaire)	
			Bac individuel	Bac collectif
1 personne	146,35	30	4,96 € TTC (bac de 120 L)	7,44 € TTC
2 personnes	218,36	30		
3 personnes	268,59	30	7,44 € TTC (bac de 240 L)	
4 personnes et +	305,07	30		
Gîte, meublé touristique Chambre d'hôte	109,75	15	4,96 € TTC pour un bac de 120 L	

Bac individuel :

- En cas de départ d'un habitant, le mois entamé est facturé sur la base de la date de la dernière levée,
- En cas d'arrivée, la facturation débute à la première levée.

Bac collectif :

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

Dotation en sacs de tri

Annuellement, chaque foyer non équipé d'un bac de tri ou d'un conteneur enterré doit récupérer son quota de sacs de tri pour la collecte sélective des emballages recyclables lors d'une permanence. Le nombre de sacs distribués est calculé en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer :

- Foyer de 1 personne : 2 rouleaux de 30 sacs de tri
- Foyer de 2 personnes : 2 rouleaux
- Foyer de 3 ou 4 personnes : 3 rouleaux
- Foyer de 5 personnes et plus : 4 rouleaux

Dotation en bacs et matériel

Les bacs de collecte sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'un bac est détérioré, l'habitant en fait part à la collectivité qui le remplace gratuitement. Si le bac est volé ou endommagé du fait de l'habitant, un nouveau bac lui sera facturé selon les tarifs suivants (délibération n° 2023/07/06) :

	Conteneur sans serrure € TTC	Conteneur avec serrure € TTC
Bac 120 L	38,50	66,00
Bac 240 L	49,50	77,00
Bac 660 L collecte sélective	/	198,00

Les cartes de déchèteries, les clés des poubelles verrouillées et les tags d'accès aux conteneurs enterrés sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'une carte, une clé ou un tag est perdu ou non restitué, la nouvelle carte, clé ou tag est facturé au tarif de 6,60 € TTC/pièce (délibération n° 2022/05/06).

9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2023

Les professionnels (usagers du service non-ménages) produisent des déchets dits « assimilés » car ils sont de même nature que les déchets ménagers et produits dans les mêmes quantités.

La redevance est calculée en fonction du volume du conteneur et du nombre d'enlèvements, comme exposé dans le tableau ci-après (délibération n°2023/07/06) :

Bac Ordures Ménagères € HT	Part fixe en C1 30 levées annuelles	Part fixe en C2 60 levées annuelles	Part fixe en C3 90 levées annuelles	Part variable
120 L	219,45	438,95	658,47	4,38 € HT par levée supplémentaire
240 L	468,10	936,54	1 403,63	6,57 € HT par levée supplémentaire
Point de regroupement (Conteneur enterré)	Petit forfait 60 ouvertures annuelles	Grand forfait : 120 ouvertures annuelles		1,48 € HT par ouverture supplémentaire
	219,45	468,10		
Bac Biodéchets	Bac 120 L : 261,16 € HT		Bac 240 L : 521,96 € HT	

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

10. Evolutions du service

Finalisation de la signalétique en déchèterie

Après avoir renouvelé l'ensemble de la signalétique des bennes située en bas de quai, la signalétique sera également remplacée pour les bennes situées en haut de quai (gravats, plâtre et tonte)



Réévaluation du PLPDMA 2017 -2024

Le 31 décembre 2024, la Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est arrivé à échéance. L'année 2025 sera consacrée à son évaluation.



Modification de la fréquence de collecte

Le contrat renouvelé par le délégataire inclus une modification de la fréquence de collecte des déchets en porte – à – porte. Le passage en C 0,5 est acté au 30 juin 2025. A compter de cette date, les ordures ménagères seront collectées une semaine sur deux en alternance avec le tri. A cette occasion, les véhicules de collecte seront remplacés par des camions consommant du biocarburant.



RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE



BERNARDSWILLER | INNENHEIM | KRAUTERGERSHHEIM
MEISTRATZHEIM | NIEDERNAI | OBERNAI

Préambule	3
I) Bilan institutionnel et fonctionnel	4
1 - Présentation du territoire	5
2 - Les compétences de la CCPO	8
A - Habitat	9
B - Le soutien aux associations et organismes	10
C - L'aménagement numérique du territoire	10
D - L'enfance et la jeunesse	11
E - Le développement durable	13
F - Les équipements aquatiques	14
G - La promotion du tourisme	15
H - Le développement économique	15
I - L'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	19
J - Le Pôle Administratif et Technique Intercommunal	20
K - Mobilité, transports	22
L - L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)	26
M - Les Parcs d'Activités Économiques	26
N - La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	27
O - La gestion du service ordures ménagères et assimilés	28
P - L'eau et l'assainissement	29
Q - Les marchés publics	30
3 - Les élus de la CCPO en 2024	32
4 - Le Conseil de Communauté	33
5 - Le Bureau des Maires	36
6 - L'activité des Commissions Permanentes	39
A - Eau et assainissement	
B - Déchets - environnement	
C - Développement et cadre de vie	
D - Commission urbanisme	
E - Commission d'Appels d'Offres (CAO)	
F - Commission d'Ouverture des Plis (COP-DSP)	
G - Commissions réunies	
7 - L'administration générale	41
8 - Bilan communication et réseaux	43
II) Les faits marquants de l'année 2024	44
III) Annexes*	
- Rapport du compte administratif 2024	
- Rapport sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères 2024	
- Rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2024	
- Rapports sur l'exploitation du réseau de transport public urbain 2024	

*diffusées lors de l'envoi officiel aux Mairies ; rapports transmis aux élus lors de la séance plénière de juin 2025.

RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

Directeurs de la publication : Bernard FISCHER, Audrey SCHIMBERLÉ

Conception et graphisme : Joanna Hoffmann Jalta, Service Communication de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile |

Crédits Photos : Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, Ville d'Obernai, Airdiasol, Paul Seners, Office du tourisme Obernai, Adobestock.com, Freepik©.



PRÉAMBULE

En vertu de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, **le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.**

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le présent rapport constitue le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pour l'année 2024, il est composé d'un bilan général de l'activité administrative de l'établissement. Il est accompagné réglementairement du compte financier unique de la collectivité et de son rapport adoptés par l'Assemblée Délibérante le 24 juin 2025.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics des ordures ménagères fait également partie intégrante de l'activité de l'établissement en 2024. Il est présenté à l'Assemblée Délibérante dans sa séance du 24 juin 2025 et fait également l'objet d'un envoi aux communes membres.

Les rapports sur l'exploitation du réseau de transport public urbain 2024 et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, sont présentés à l'Assemblée Délibérante dans sa séance du 24 juin 2025.

Enfin, l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales impose à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de mentionner le détail des dépenses par commune.

BILAN INSTITUTIONNEL ET FONCTIONNEL

La **Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO)** a été créée le 1^{er} janvier 1999.

Elle regroupe les communes de :

- **Bernardswiller,**
- **Innenheim,**
- **Krautergersheim,**
- **Meistratzheim,**
- **Niedernai,**
- **Obernai.**

Selon les données INSEE au 1^{er} janvier 2024, la CCPO compte 19 960 habitants.

• LA POPULATION DES 6 COMMUNES



Bernardswiller :
1 482 habitants



Innenheim :
1 234 habitants



Krautergersheim :
1 770 habitants



Meistratzheim :
1 520 habitants



Niedernai :
1 271 habitants



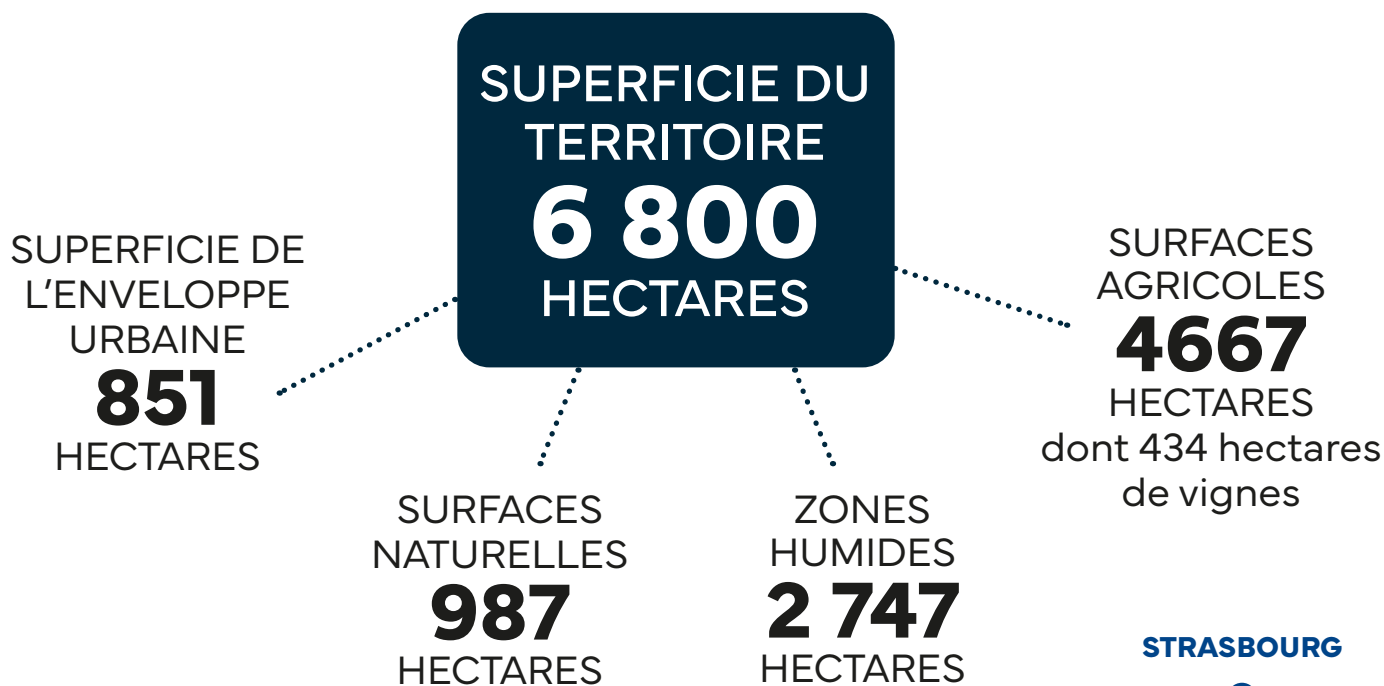
Obernai :
12 683 habitants

TOTAL : 19 960 habitants



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

• L'organisation du territoire (source : diagnostic territorial PLUi-H)



STRASBOURG

MOLSHEIM

INNENHEIM

KRAUTERGERSHEIM

OBERNAI

MEISTRATZHEIM

NIEDERNAI

BERNARDSWILLER

BARR

QUI SONT VOS ELUS COMMUNAUTAIRES ?

Composé des élus des 6 communes du Pays de Sainte Odile, le Conseil Communautaire compte 26 délégués communautaires. Tous ont été élus au suffrage universel le 6 juin 2020 pour un mandat de 6 ans (2020-2026). Ils siègent dans l'assemblée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Le Bureau des Maires se compose des Maires des 6 communes.

LE BUREAU DES MAIRES



Bernard FISCHER
Maire d'Obernai
Président de la Communauté
de Communes



René HOELT
Maire de Krautergersheim
Vice-Président de la Communauté
de Communes
en charge du PETR, du
tourisme, de l'économie et de la
représentation



Jean-Claude JULLY
Maire d'Innenheim
Vice-Président de la Communauté
de Communes
en charge de l'urbanisme



Valérie RUSCHER
Maire de Niedernai
Vice-Présidente de la
Communauté de Communes en
charge du développement et du
cadre de vie



Norbert MOTZ
Maire de Bernardswiller
Vice-Président de la Communauté
de Communes en charge de
l'environnement et de la gestion
des déchets



Claude KRAUSS
Maire de Meistratzheim
Vice-Président de la Communauté
de Communes en charge de l'eau
et de l'assainissement

LES 26 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Bernardswiller

Norbert MOTZ
Edith HIRTZ
Pascal MAEDER

Innenheim

Jean-Claude JULLY
Christiane SAETTEL

Krautergersheim

René HOELT
Corinne WEBER
Denis LEHMANN

Meistratzheim

Claude KRAUSS
Myriam GEWINNER
Francis WAGENTRUTZ

Niedernai

Valérie RUSCHER
Dominique JOLLY

Obernai

Bernard FISCHER
Isabelle OBRECHT
Robin CLAUSS
Isabelle SUHR
Frank BUCHBERGER
Marie-Christine SCHATZ
Jean-Jacques STAHL
Sophie SCHULTZ-SCHNEIDER
Christian WEILER
Adeline STAHL
Martial FEURER
Catherine EDEL-LAURENT
Jean-Louis REIBEL

L'organigramme des commissions thématiques (Eau et Assainissement, Environnement et Déchets, Développement et Cadre de Vie, Urbanisme) et réglementaires est consultable sous :

www.cc-paysdesainteodile.fr/les-commissions

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉSENTATION DES 15 AGENTS (dont 2 arrivés début 2025)



Audrey SCHIMBERLE
Directrice Générale
des Services



Clément KERN
Directeur Général Adjoint –
Administration et Finances



Mathilde HERBST
Apprentie juriste en Droit
de la Commande Publique



Camille KIEFFER arrivée en 2025
Assistante Administrative et
Financière – Commande Publique



Etienne JUND
Responsable du Développement
et des Mobilités



Valérie HEYD
Responsable du
Développement Durable



Jean-Marc MATTEN
Responsable Eau et
Assainissement



Patricia LUFT
Assistante de Direction



Bastien URFFER arrivé en 2025
Chargé de Mission Habitat et
Développement Territorial



Mélanie STOCKY
Assistante de Gestion



Timothé NICOT
Chargé de Mission – Adaptation
au changement climatique



Matthieu LITZELMANN
Chargé du développement
économique



Léa FRICKERT
Chargée de Communication



Sylvie NEYER-WAGNER
Animatrice Relais
Petite Enfance



Isabelle DA MOTA
Animatrice Relais
Petite Enfance

agents installés au Res'O

agents installés au Pré'O



La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) est dotée d'une **équipe administrative et technique de 15 agents**.

Depuis sa création en 1999, la CCPO a intégré progressivement dans ses statuts de nombreuses compétences.

Historiquement compétente **en eau, en assainissement et dans la gestion des déchets**, aujourd'hui la CCPO se charge de nombreuses compétences, **les piscines intercommunales, le tourisme, l'environnement, l'accueil périscolaire...**

De nombreux services sont externalisés mais il est important de conserver un suivi efficace des contrats.

Sous l'égide de la Directrice, 5 agents sont spécialisés dans leur domaine d'activité ; les mobilités, le développement durable, l'eau, l'assainissement, le développement économique et l'urbanisme ; 8 agents sont affectés à l'administration générale et interviennent à la fois pour la gestion courante de la CCPO et de façon transversale en appui aux collègues pour la gestion des compétences ; 2 agents sont basés au Pré'O et gèrent le Relais Petite Enfance.

LES COMPÉTENCES DE LA CCPO



Dans le cadre de l'application de différentes lois (NoTRE, MAPTAM, ALUR, LOM), un transfert important de compétences a été opéré des communes vers l'intercommunalité ces dernières années. Les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés à plusieurs reprises par arrêté préfectoral. La dernière version en vigueur date du 25 juin 2021. Les statuts sont organisés par « blocs » de compétences, en partie I, les compétences obligatoires, en partie II, les compétences optionnelles, et enfin en partie III, les compétences facultatives.

Le transfert des compétences a entraîné de plein droit le transfert des biens et équipements nécessaires à l'exercice des services publics transférés, mais également le transfert des droits et obligations qui leur sont attachés. Ces dispositions ont conduit à l'élaboration de nombreux procès-verbaux de mise à disposition établis contradictoirement entre les représentants des communes et de la Communauté de Communes bénéficiaire.




**Développement
économique**


**Aménagement
numérique du territoire**
(fibre optique)


**Urbanisme et Plan Local
d'Urbanisme intercommunal -
Habitat (PLUi-H)**


Mobilité ; Transport


**Eau ;
Assainissement**


**Collecte et traitement des
déchets ménagers et assimilés**


**Développement
durable**


**Périscolaires ;
Accueils de Loisirs
Sans Hébergement été**


**Promotion du tourisme ;
Soutien aux associations**


**Construction, entretien et
gestion des équipements
aquatiques (L'O – Espace
Aquatique et la Piscine Plein-Air)**


**Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention
des Inondations (GEMAPI)**


Relais Petite Enfance


**Exploitation de l'aire d'accueil
des gens du voyage d'Obernai**



1. Le dispositif de valorisation du patrimoine mis en place depuis 2003

La CCPO a instauré dès 2003 un dispositif d'aide pour encourager la valorisation du patrimoine bâti non protégé. Les aides financières de la CCPO concernent :

- Pour les maisons construites avant 1945 : les travaux de crépissage et de mise en peinture (aide CCPO uniquement),
- Pour les maisons construites avant 1900 : sont également subventionnables les travaux de couverture, les ouvrants, le réaménagement des auvents ou la réfection des éléments en pierre de taille.

Les propriétaires bénéficient également d'un appui technique avec les conseils du CAUE 67.

Depuis la mise en place du dispositif d'aide en faveur de la valorisation du patrimoine, en 2003, la CCPO a versé 244 618€ de subventions, et ceci en faveur de 292 bâtiments rénovés.

Quatre dossiers ont bénéficié de ce dispositif en 2024, pour un montant total d'aide de 4 459€.

2. Le dispositif Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace

Par délibération du 22 avril 2024, la Communauté de Communes a adhéré au nouveau dispositif « Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel » pour les années 2024-2026.

Ce dispositif est complémentaire au dispositif de la CCPO et il permettra d'encourager les projets plus globaux de rénovation, y compris pour des travaux d'amélioration thermique.

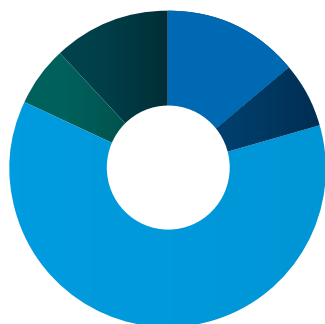
3. Le dispositif PIG Rénov'Habitat 67 en partenariat avec l'ANAH et le Collectivité européenne d'Alsace

Par délibération du 22 avril 2024, la Communauté de communes a également adhéré au dispositif Alsace Rénov'Habitat 67 pour les années 2024-2029.

Ce dispositif s'applique selon les règles de l'ANAH et concerne des propriétaires occupants (plafond de ressources) ou des propriétaires bailleurs (plafond de loyer).

Six dossiers ont bénéficié de ce dispositif en 2024 pour un montant d'aide de 12 946€.

Cinq dossiers ont bénéficié de ce dispositif en 2024 (et huit dossiers sont en projet) pour un montant d'aide de 7 433€.



DÉPENSES 2024* :

Meistratzheim : 1 500,00 €	Innenheim : 1 664,64 €
Niedernai : 2 933,00 €	Bernardswiller : 3 503,96 €
Obernai : 15 236,29 €	

TOTAL : 24 837,89 €

**Ratio des dépenses par habitant (investissements et entretien compris)*

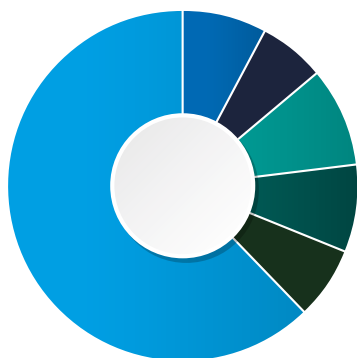
LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

• Contribution aux organismes institutionnels

PETR Piémont des Vosges	122 540 €	SMEAS	64 273,50 €
SMBE	83 620 €		

• Soutien aux associations et partenaires

Mission Locale	21 956 €	ALT Prévention	3 000 €
Opérations festives	14 806,43 €	Collecte de vieux papiers	1 039,20 €
Alsace destination tourisme	5 200 €	AMIGO	700 €
APER0	6 000 €	Association des Maires du Bas-Rhin	500 €
Vallée de la Bruche - Champ du Feu	4 000 €	ADIRA	5 812 €
Fête de l'artisanat	10 000 €		
Association sportive des collégiés	1 446 €		

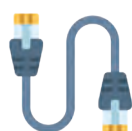


DÉPENSES 2024* :

Bernardswiller : 25 607,80 €	Meistratzheim : 26 264,41 €
Innenheim : 21 322,55 €	Niedernai : 21 961,88 €
Krautergersheim : 30 584,21 €	Obernai : 219 152,28 €

TOTAL : 344 893,13 €

**Ratio des dépenses par habitant*



C - L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

L'aménagement numérique du territoire a été introduit par le schéma d'aménagement numérique porté par les Départements, la Région et l'Etat.

Ce schéma régional prévoyait le raccordement à la fibre optique de 475 000 prises en Alsace, dont 10 743 prises (prévisionnelles) dans les 6 communes du Pays de Sainte Odile. Fin 2024 la construction de 11 787 prises a été réalisée dans les six communes. Et le taux d'abonnés progresse et atteint 70%.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, a participé à hauteur d'un montant total de 1 880 025 € (175 €/prise) pour le raccordement à la fibre optique des foyers et des entreprises sur notre territoire.

La Société Rosace en charge du déploiement de la fibre poursuivra le raccordement de sites isolés et de certains immeubles présentant des spécificités techniques ou problèmes administratifs. Les nouveaux lotissements ou constructions seront raccordés aux frais des aménageurs.

La situation des prises construites et commercialisées (décembre 2024) :

COMMUNES	PRISES CONSTRUITES	PRISES COMMERCIALISÉES	TAUX DE PÉNÉTRATION
Bernardswiller	870	581	67%
Innenheim	683	496	73%
Krautergersheim	926	662	71%
Meistratzheim	834	601	72%
Niedernai	647	449	69%
Obernai	7 827	5 448	70%
TOTAL	11 787 (Prévision : 10 743 prises)	8 237	70%

D L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

• Péricolaires

Toutes les communes de la CCPO sont dotées d'un accueil périscolaire.

Historique du service :

- **2004** : Ouverture des premiers périscolaires et soutien aux investissements communaux en matière de périscolaire :
 - DSP de gestion et d'exploitation des accueils périscolaires (attribuée à l'Association de Loisirs Educatifs et de Formation : ALEF),
 - Ouverture de 3 sites (Obernai Freppel et Parc – Niedernai).
- **2007** : ouverture de l'accueil périscolaire à Krautergersheim,
- **2008** : ouverture du service périscolaire à Meistratzheim,
- **2010** : ouverture des services périscolaires Obernai Europe et Innenheim,
- **2011** : ouverture en janvier des locaux définitifs du périscolaire d'Innenheim et ouverture à la rentrée de septembre du dernier service périscolaire de la CCPO à Bernardswiller,
- **2014** : renouvellement de la Délégation de Service Public pour la période 2015/2021.
- **2021** : renouvellement de la Délégation de Service Public pour la période 2021/2027.



Les huit structures périscolaires du territoire comptaient 590 places en moyenne en 2024 :

- 510 enfants ont été accueillis chaque jour entre 11h30 et 13h30,
- 354 enfants ont été accueillis chaque jour entre 16h00 et 18h30,
- 153 enfants ont été accueillis les mercredis, 114 enfants durant les petites vacances et enfin 55 enfants durant les vacances d'été (hors DSP).

Le rapport financier fait apparaître, pour l'exercice 2024, un total des dépenses égal à 2 180 250 € nécessaires au fonctionnement des huit structures. Le financement du service est composé des recettes suivantes :

- Facturation des prestations aux familles : 1 382 933 €,
- Perception de diverses subventions et participations : 307 753 €,
- Participation intercommunale attendue : 462 055 €,
- Autres recettes : 27 509 €.

En tout en 2024, 1 098 enfants ont été inscrits au sein des différents accueils ; 856 familles sont concernées. Tous les chiffres sont en hausse par rapport aux années précédentes.



• Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances d'été (ALSH été)

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250412V1-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de dépôt en préfecture : 01/07/2025

La CCPO a pris cette compétence afin de conserver une offre de loisirs « été » à Obernai et dans les villages suite à un désengagement de la CAF du Bas-Rhin.

La CCPO finance désormais les organismes gestionnaires à savoir l'ALEF pour les villages de Krautergersheim et Innenheim et le CSC Arthur Rimbaud pour Obernai à hauteur de 21 125 €.



• Le Relais Petite Enfance

Le Relais a été créé en 1995 par la Ville d'Obernai.

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont les interlocuteurs privilégiés dans la relation entre le parent employeur et l'assistante maternelle salariée. Ils jouent un rôle essentiel dans la bonne diffusion de l'information et pour répondre aux attentes des parents employeurs et de leurs salariées.

La mise en place de Relais est encouragée par la CAF. Les Relais sont un service public municipal ou intercommunal, la compétence étant progressivement transférée aux intercommunalités.

Le Relais est animé, depuis 2008, par une Éducatrice de Jeunes Enfants, fonctionnaire à temps partiel (à 50% soit 17,5h par semaine). Un second temps partiel à 50% a été recruté en 2019. Depuis 2015, le Relais dispose de locaux dans l'Espace Petite Enfance « Le Pré'O », et dispose d'un bureau et d'un espace d'accueil et accède (le lundi matin) à deux salles d'activités au Pré'O pour l'organisation d'ateliers.

La compétence « Relais Petite Enfance » est devenue intercommunale depuis janvier 2018.

C'est dorénavant la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) qui gère ce service, le personnel et les missions du Relais.

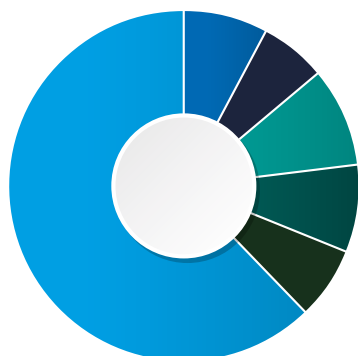
Le Relais soutient les Assistants Maternels dans leurs démarches de professionnalisation par des conseils sur leur droit à la formation, des réunions à thème, l'organisation de modules de formation continue.

Des animations sont proposées pour les Assistants Maternels et les jeunes enfants au Pré'O mais également dans les villages depuis 2019.

Les dépenses 2024 du Relais Petite Enfance s'élèvent à 23 837,12 €.



Nombre d'assistants maternels	2022	2023	2024
Bernardswiller	13	12	12
Innenheim	10	11	13
Krautergersheim	16	13	13
Meistratzheim	12	11	10
Niedernai	14	13	13
Obernai	58	55	48
TOTAUX	123	115	109
dont en activité	110	105	



DÉPENSES 2024* :

Bernardswiller : 48 653,76 €	Meistratzheim : 49 901,30 €
Innenheim : 40 511,97 €	Niedernai : 41 726,68 €
Krautergersheim : 58 108,75 €	Obernai : 416 380,35 €

TOTAL : 655 282,80 € (périscolaires, ALSH été, RPE)

*Ratio des dépenses par habitant (investissements et entretien compris)

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs actions ont été menées en faveur du développement durable et touchent de façon transversale différentes politiques de la CCPO :

• Accompagnement au compostage individuel

L'accompagnement au compostage a largement été abordé dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets en 2023. La Communauté de Communes a poursuivi sur son incitation à composter avec l'organisation de **8 animations sur le thème du compostage qui ont accueilli 150 participants en 2024. En parallèle, 131 composteurs gratuits ont été distribués.**

En complément, la CCPO maintient la subvention pour l'acquisition d'un composteur. Les foyers du territoire qui achètent un composteur de jardin peuvent percevoir une subvention de 20 €. La subvention a été portée à 40 € pour les composteurs d'appartement en 2022.

En 2024, la CCPO a subventionné l'achat de 4 composteurs de jardin.



• Animation jardinage au naturel

Dans le prolongement du déploiement du tri à la source des biodéchets, la Communauté de Communes a organisé 4 animations sur le jardinage au naturel en septembre et octobre 2024. Spécialistes de la permaculture «Les résilients» ont transmis leurs connaissances à une vingtaine de participants au jardin des 3 chênes à Obernai. Les thématiques abordées étaient axées autour du jardin sans déchets : paille, compostage, etc.

• Validation de la stratégie d'adaptation au changement climatique

Cela fait une année que la démarche d'adaptation territoriale a été engagée. Après avoir réalisé un diagnostic de vulnérabilité ayant regroupé près de 200 personnes, une concertation publique réalisée en novembre 2024 a permis d'identifier la thématique prioritaire sur laquelle démarrer notre stratégie : **éducation-formation.**

Cette stratégie a été validée en conseil communautaire en mai 2025 et aboutira à un plan d'actions qui sera construit mi-2025.



REPAIR CAFE

En 2024 : 4 sessions du Repair'Café ont été organisées : 6 avril, 25 mai, 19 octobre et 16 novembre.

Au total, 204 objets ont ainsi été pris en charge par les bénévoles :

- **110 appareils** ont pu être réparés sur place.
- **403,33 kg** de déchets évités.



Récupération de l'eau de pluie

Depuis août 2019, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile subventionne l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie installés sur le territoire.

En 2024, la Communauté de Communes a subventionné 37 récupérateurs pour un volume de 71 000 L récupérés.



Autocollants stop-pub :
un stock est toujours disponible dans les locaux de la CCPO.



DÉPENSES 2024* :

Bernardswiller : 6 303,18 €	Meistratzheim : 6 464,80 €
Innenheim : 5 248,40 €	Niedernai : 5 405,77 €
Krautergersheim : 7 528,09 €	Obernai : 53 942,82 €

TOTAL : 84 893,06 €

*Ratio des dépenses par habitant (investissements et entretien compris)



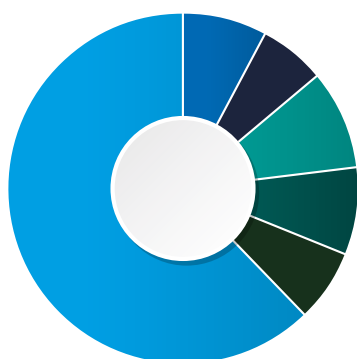
Piscine
PLEIN-AIR

F - LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Depuis le 27 décembre 2010, et dans le respect des procédures de mise en concurrence, les équipements aquatiques de la CCPO, L'O et la piscine Plein-Air ouverte en 2016, sont exploités en délégation de service public.

L'objectif majeur de la collectivité est de ne pas prendre tous les risques liés à l'exploitation du service. Par ce biais, la CCPO transfère une bonne part de responsabilité au délégataire et bénéficie de l'expertise d'un tiers en termes de gestion (commercial, marketing, RH, comptable, réglementaire, etc.).

Reste à la charge de la Communauté de Communes, le versement de la contribution forfaitaire pour contrainte de service public : 1 392 120,07 € (dont 204 123,97 € correspondant à l'avenant 2 et 107 742,90 € à l'avenant 3). La CCPO entreprend chaque année des travaux d'investissement afin d'améliorer la performance énergétique des équipements et de les maintenir en bon état de fonctionnement. En 2022, une unité de cogénération a été installée à l'espace aquatique L'O. La CCPO a lancé des études préalables à la création d'une unité photovoltaïque.



DÉPENSES 2024* :

● Bernardswiller : 127 836,83 €	● Meistratzheim : 131 114,70 €
● Innenheim : 106 444,43 €	● Niedernai : 109 636,04 €
● Krautergersheim : 152 679,61 €	● Obernai : 1 094 031,38 €

TOTAL : 1 721 742,99 €

**Ratio des dépenses par habitant (investissements et entretien compris)*

G - LA PROMOTION DU TOURISME

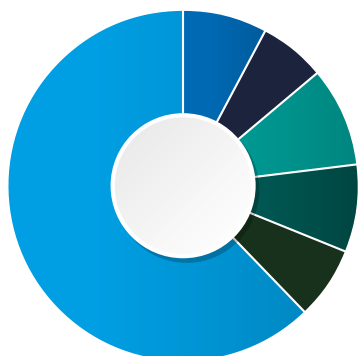
Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est compétente de plein droit, en matière de promotion du tourisme.

Certaines missions sont confiées à L'Office de Tourisme intercommunal, celles-ci sont fixées dans un cadre d'un contrat d'objectifs triennal conclu pour la période 2024-2026.

Les contrats d'objectifs visent à participer au développement de l'économie touristique du Pays de Sainte Odile et à accompagner les mutations de ce secteur d'activité pour permettre à Obernai et aux Terres de Sainte Odile de conforter son positionnement de destination touristique reconnue, qualitative et attractive en Alsace.

Par délibération du 27 juin 2023, la CCPO a postulé à l'AMI départemental et aux fonds européens FEDER pour le développement d'une solution digitale au bénéfice de la découverte touristique du territoire, des savoirs-faires locaux et au service des acteurs sociaux-professionnels. Les aides ont été notifiées à la CCPO et l'appel d'offres a été lancé, les lots ont été attribués.

La refonte du site internet et la création d'une application ont été attribuées à la Société KARDHAM DIGITAL ; la fourniture et la pose de totems ont été attribuées à la Société LUMIPLAN.



DÉPENSES 2024* :

Bernardswiller : 27 655,33 €	Meistratzheim : 28 364,44 €
Innenheim : 23 027,44 €	Niedernai : 23 717,89 €
Krautergersheim : 33 029,64 €	Obernai : 236 675,09 €

TOTAL : 372 469,83 €

**Ratio des dépenses par habitant (investissements et entretien compris)*



H - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

• Les actions en faveur de l'économie locale



a. Campagne Label commerçants d'Alsace 2024 :

Ce partenariat permet de valoriser les commerçants du territoire ayant une démarche d'excellence en versant une participation financière à la CCI afin de contribuer au dispositif Label Commerçants d'Alsace, il contribue également à renforcer l'image de notre territoire.

Le bilan 2024 présente 22 commerces récompensés sur 24 participants, dont :

- 7 commerces dédiés à l'équipement à la personne et maison (vêtements, décoration...),
- 1 commerce de bouche,
- 5 commerces dédiés aux services à la personne.

Pour mémoire, en 2021, au début de la démarche, seuls 5 commerces avaient participé à la démarche.

b. Passeport Shopping :

Une nouvelle édition du « Passeport Shopping » a été distribuée dans chaque boîte aux lettres du territoire et par les commerçants eux-mêmes. Ces chèques cadeaux sont un outil visant à répondre à la crise conjoncturelle en offrant du pouvoir d'achat aux habitants de notre territoire via un panel de 60 offres commerciales vs 50 en 2023. Une augmentation des offres de 20% est à souligner, traduisant l'attrait qu'offre cet outil. En 2024, 45000 exemplaires ont été imprimés.

Afin d'obtenir la subvention la plus élevée dans le cadre du fonds d'aide de la CCI, un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux a été effectué. Celui-ci a permis d'inclure une dimension durable à cette opération.

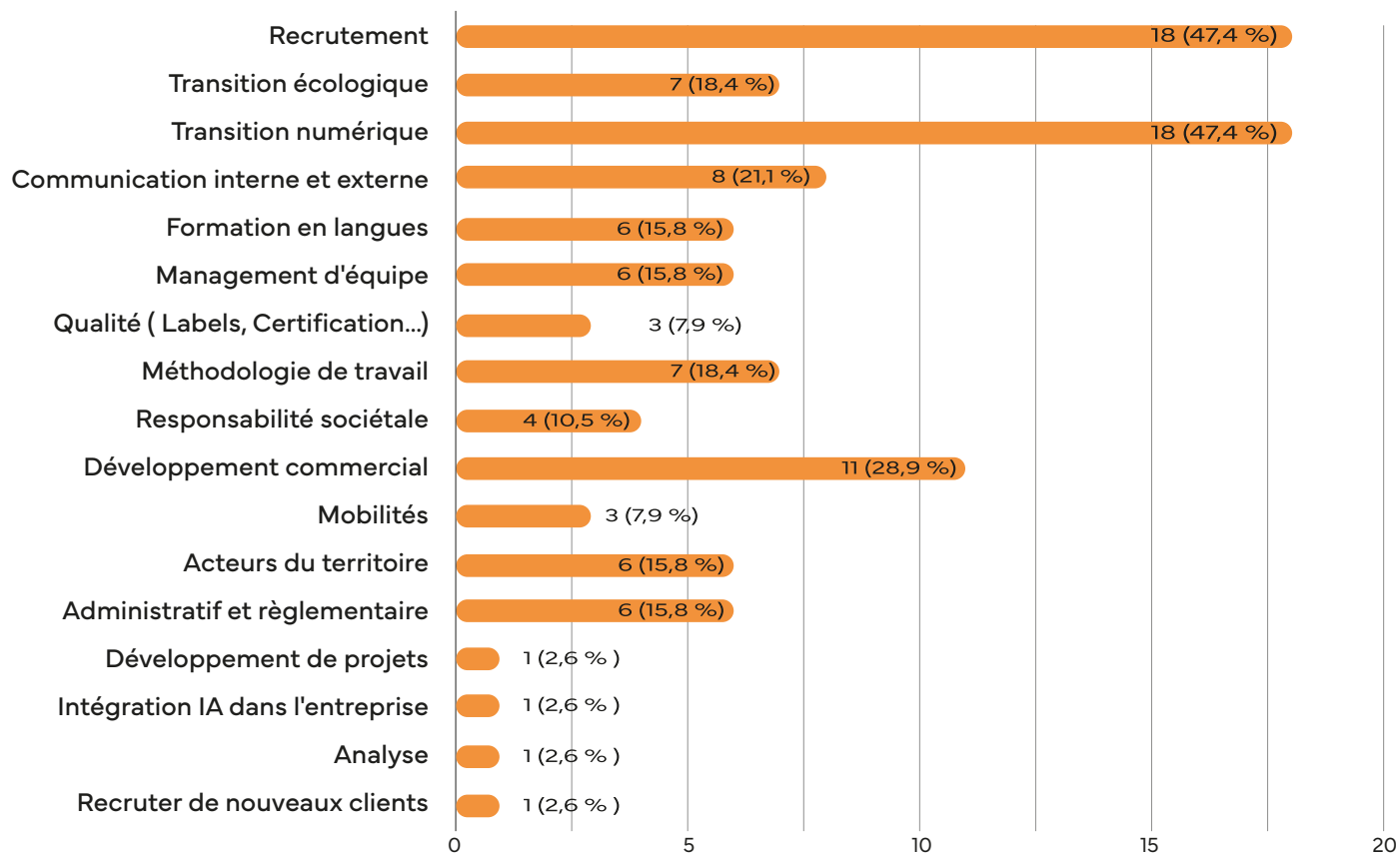
c. Observatoire de l'Emploi :

Afin de répondre à une problématique terrain concernant le recrutement et la faible visibilité des offres d'emplois « Jeunes » du territoire (stages, alternance, jobs d'étés...) il a été décidé de créer une carte interactive, ouverte aux professionnels (artisans, commerçants, entreprises) regroupant leurs offres d'emplois. En effet, certaines TPE ne sont pas structurées afin d'avoir une visibilité accrue en recrutement et ce service permettra de leur apporter un nouveau service.

Le Rés'O, espace de synergie économique

L'Espace Entreprise et de Coworking dénommé le Rés'O a ouvert ses portes le 15 mars 2024. Après un premier semestre de test, il a été décidé de lancer un programme d'animations économiques visant à réaliser une montée en gamme qualitative de nos acteurs économiques sur des thèmes entrant dans le cadre de la stratégie de développement économique.

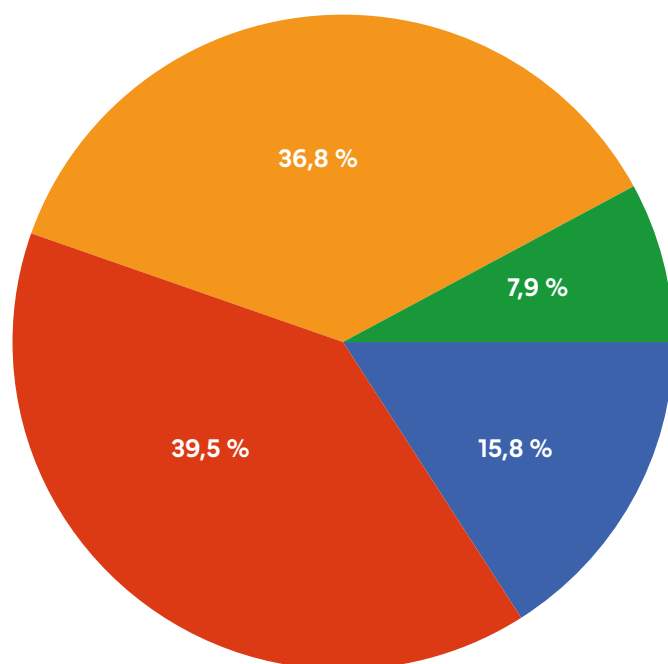
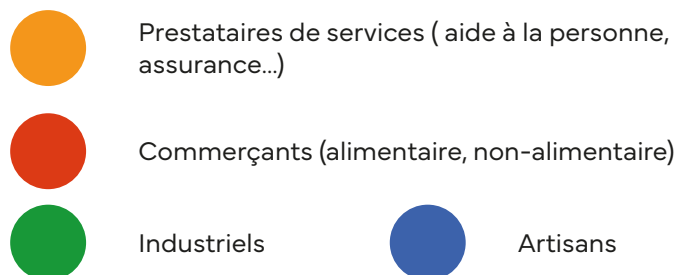
Un sondage (mail, téléphone et porte à porte) a donc été réalisé de mai à juin 2024 auprès de ceux-ci avec un taux de retour de 11% (82 retours) :



Trois Grands sujets

- 1. Transition numérique** (community management, stratégie digitale, réseaux sociaux...)
- 2. Recrutement** (Marque employeur, image, ateliers...)
- 3. Développement commercial & marketing**

Les 3 grands thèmes sélectionnés par nos acteurs économiques.



SEPTEMBRE 2024

- 03 **Café thématique : énergie** (Salle divine + K'fet)
Initiatives Durables - **Comment réduire au maximum ma facture d'énergie ?**
Bons gestes et autres mesures de réduction de la consommation d'énergie.
- 05 **Afterwork** (Espace convivial + Terrasse)
- 10 **Café thématique : transition numérique** (Salle divine + K'fet)
CCI Campus
- 13 **Journée Portes Ouvertes**
- 17 **Café thématique : développement commercial et marketing**
(Salle divine + K'fet)
- 18 **Eco-boussole** (15h - Salle divine)
Office de Tourisme - Développement durable à destination des CHR
- 24 **Eco-boussole** (18h - Salle divine)
Office de Tourisme - Développement durable à destination des CHR
- 25 **Formation linguistique** (Salle divine)

NOVEMBRE 2024

- 05 **Café thématique : recrutement** (Salle divine + K'fet)
Axxis Formation
- 07 **Afterwork** (Espace convivial + Terrasse)
- 12 **Webinaire : Quels débouchés pour mes déchets ?** (Salle divine + K'fet)
- 19 **Café thématique : transition numérique** (Salle divine + K'fet)
CCI Campus
- 12 - 18 **Semaine de l'industrie**
Formation créer son entreprise (Salle divine)
- 26 **Café thématique : développement commercial et marketing**
(Salle divine + K'fet)

OCTOBRE 2024

- 01 **Café thématique : recrutement** (Salle divine + K'fet)
Résident : C.Ohresser
- 03 **Afterwork Plan climat du PETR** (Espace convivial + Terrasse)
Initiatives Durables - **Consultation du tissu économique [phase 2]**
- 08 **Café thématique : transition numérique** (Salle divine + K'fet)
CCI Campus
- 11 **Job Dating**
- 15 **Café thématique : développement commercial et marketing**
(Salle divine + K'fet)
- 16 **Formation communication & stratégie digitale** (Salle divine)
- 15 **Café thématique : communication interne & externe**
(Salle divine + K'fet)
- 29 **Soirée pitch** (Salle divine + K'fet)
Alsace Business Angels

DÉCEMBRE 2024

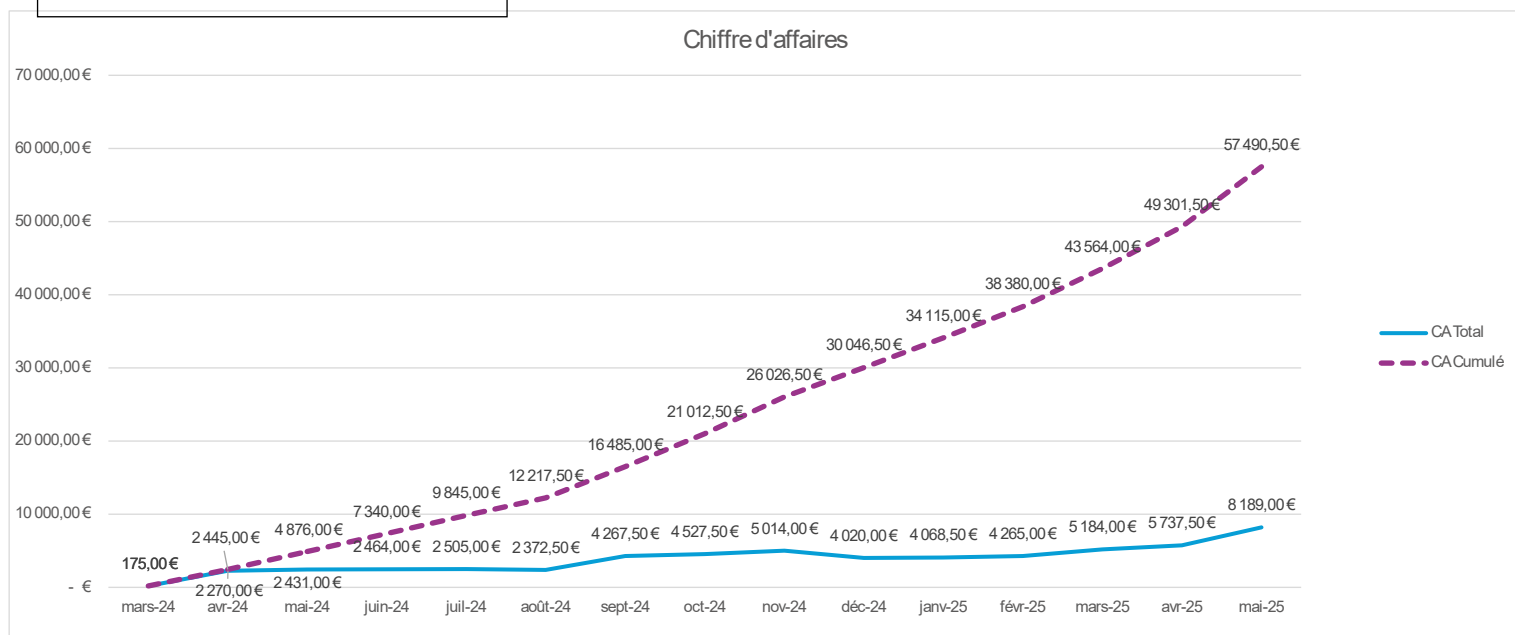
- 03 **Café thématique : recrutement** (Salle divine + K'fet)
Résident : C.Ohresser
- 05 **Afterwork** (Espace convivial + Terrasse)
- 10 **Café thématique : transition numérique** (Salle divine + K'fet)
CCI Campus
- 11 **Job Dating**
- 17 **Café thématique : développement commercial et marketing**
(Salle divine + K'fet)
- 18 **Groupe de travail : EIT & synergie** (Salle divine)
- 24 **Petit déjeuner de Noël pour les résidents** (K'fet)
- 31 **Soirée pitch** (Salle divine + K'fet)
Alsace Business Angels

● Café thématique ● Afterwork ● Formation ● Soirée pitch ● Event ODT ● Event ponctuel ● Groupe de travail ● Event sur la durée

- **34 évènements** sur 2024 dont 29 dédiés à **l'animation économique**,
- **481 professionnels, demandeurs d'emplois et partenaires**,
- **63 échanges** avec nos partenaires (RGE, CEA, CCI, CMA, IBMP...) et porteurs de projets
- Les intervenants et professionnels animant les ateliers sont venus sur un format gagnant-gagnant, aucun argent public dépensé (hors partenariat Initiatives Durables).

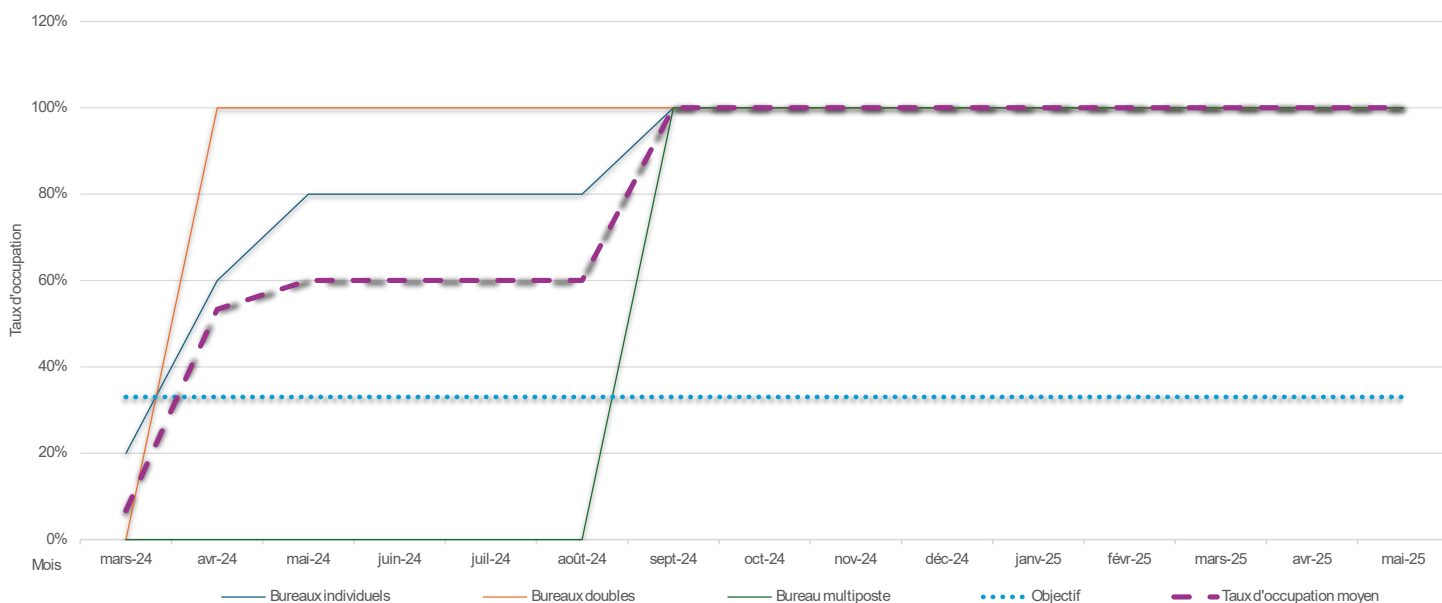
b. Chiffre d'Affaires et taux d'occupation :
 067-246701080-20250624-20250412V1-DE
 Date de réception préfecture : 01/07/2025

En complément de l'exploitation du lieu, voici quelques chiffres :

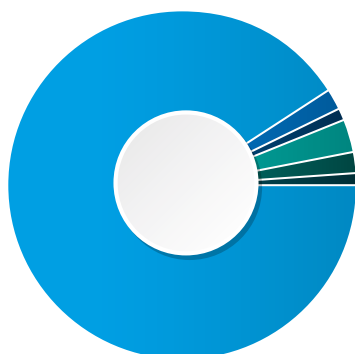


Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires du Rés'O s'élève à 30 041.50 € HT (hors CA bornes de recharge).

Taux d'occupation bureaux location



Au 31 décembre 2024, le taux d'occupation des 9 bureaux (6 individuels, 2 doubles et 1 multipostes) est de 100%.
 Le taux d'occupation des espaces de coworking s'élève à 1,2%.



DÉPENSES 2024* :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| ● Bernardswiller : 93 603,89 € | ● Meistratzheim : 96 003,99 € |
| ● Innenheim : 77 940,08 € | ● Niedernai : 80 277,02 € |
| ● Krautergersheim : 111 794,12 € | ● Obernai : 1 260 684,03 € |

TOTAL : 1 720 303,13 €

(1 245 470,72 € correspondent à l'investissement Le Rés'O affecté à Obernai dans la répartition ci-dessus).

*Ratio des dépenses par habitant (investissements et gestion compris)

L'URBANISME ET LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est compétente en matière d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017. Depuis le transfert de compétence, la CCPO a œuvré à diverses évolutions des Plan Locaux d'Urbanisme communaux :

- 2017 : modification des PLU de Krautergersheim, Meistratzheim et Obernai ;
- 2018 : modification simplifiée du PLU d'Innenheim et mise en compatibilité du document afin d'intégrer la déclaration de projet relative à l'autoroute A355 portée par les services de l'Etat (Contournement Ouest de Strasbourg) ;
- 2017 / 2018 / 2019 : révision du POS de Bernardswiller en PLU ;
- 2021 / 2022 : modification n°3 du PLU de Meistratzheim.
- 2023 / 2024 : modification des PLU d'Innenheim, Krautergersheim, Niedernai et Obernai.

Par ailleurs, depuis 2019, la CCPO a également initié deux projets majeurs pour le territoire en termes d'urbanisme réglementaire :

• L'élaboration d'un Règlement local de la publicité intercommunal (RLPi) :

Le RLPi vise à mieux réglementer la publicité extérieure et les enseignes et nourrit ainsi l'ambition d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les nuisances visuelles, de favoriser la mise en valeur du paysage et du patrimoine culturel et de participer aux efforts d'économies d'énergies. Celui-ci a été prescrit par le conseil communautaire le 25 septembre 2019 et sa réalisation a été confiée à la

société Cadre & Cités. Suite à une période d'élaboration de 3 ans, incluant les étapes administratives (consultation des autorités et des personnes publiques associées, enquête publique), il a été approuvé le 28 septembre 2022 et est aujourd'hui opposable à toute demande d'implantation d'enseigne, pré enseigne ou publicité sur le territoire.

• L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :

En 2020, un appel d'offres a été lancé pour l'élaboration du PLUi à l'échelle des six communes du territoire, ayant vocation à remplacer à termes les six PLU communaux actuellement en vigueur. La mission d'étude a été confiée au bureau d'études spécialisé Cittanova. Après un travail de pré-diagnostic réalisé par le bureau d'études en 2021, la CCPO a prescrit officiellement l'élaboration du PLUi le 10 novembre 2021 et a initié sa réalisation. Le PLUi intègre également un Programme local de l'habitat (PLH). Ce volet optionnel « H » du PLUiH doit permettre d'apporter des réponses stratégiques mais également opérationnelles et financières à l'enjeu du logement sur le territoire au profit des habitants.

La deuxième moitié de l'année 2021 et l'année 2022 ont été consacrées à la réalisation du diagnostic territorial et environnemental du territoire, ainsi qu'à l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi, pièce maîtresse et pivot du document exposant les orientations générales d'aménagement et le projet de territoire à horizon 2040. Dans ce cadre, de

nombreux temps d'échanges et de co-construction ont été organisés tout au long de l'année, entre les Élus des six communes, avec la population, les personnes publiques associées à la procédure, les acteurs locaux... afin d'aboutir à un projet le plus partagé possible.

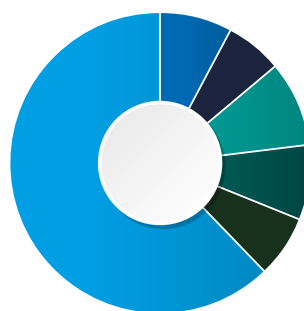
Le PLUiH devrait être arrêté par le conseil communautaire courant 2025, puis entrer en phases administratives (consultation des communes, des autorités et des personnes publiques associées, enquête publique). Le calendrier de la procédure prévoit une entrée en vigueur du PLUiH à horizon 2026.

Enfin, depuis la prise de compétence urbanisme au niveau de la Communauté de Communes, et plus encore depuis la création d'un service dédié à l'urbanisme au sein des services techniques en 2021, la CCPO apporte au quotidien assistance, conseil et ingénierie aux six communes du territoire sur le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Foncier et immobilier :

Par délibération du 15 février 2017, le Conseil Communautaire a instauré le droit de préemption urbain au profit de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile sur les zones urbaines et à urbaniser des six communes. Depuis cette date, le service urbanisme de la CCPO assure tout au long de l'année l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relatives aux transactions foncières et immobilières sur l'ensemble du territoire.

DÉPENSES 2024* :



Bernardswiller	: 10 449,11 €
Innenheim	: 8 700,54 €
Krautergersheim	: 12 479,71 €
Meistratzheim	: 10 717,03 €
Niedernai	: 8 961,42 €
Obernai	: 89 423,79 €

TOTAL : 140 731,60 €

*Ratio des dépenses par habitant

LE PÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes et d'autres structures intercommunales ont actuellement leur siège au sein d'appartements. 35 agents œuvrent chaque jour pour la bonne organisation des services du territoire et plus de 80 personnes sont accueillies en moyenne au quotidien.

Les Élus de la Communauté de Communes ont souhaité doter le territoire d'un équipement sobre et fonctionnel pour héberger les services intercommunaux, pour l'exercice de la démocratie locale et pour la création d'une maison de services au public type France Services.



Le nouveau siège administratif sera construit 20 rue des Erables, au sein du quartier des Roselières, entre le Pôle Petite Enfance, le Pré'O et le bâtiment d'activités "Le Sycomore".

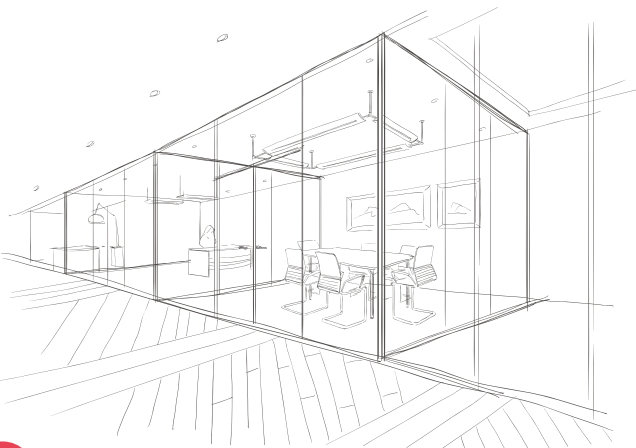
Ce nouveau bâtiment proposera une excellente qualité d'accueil du public, il offrira un pôle de ressources administratives et techniques aux citoyens et sera la vitrine du territoire : moderne, dynamique et attractif. **Sa conception permettra de l'identifier en tant que lieu institutionnel et de services publics. Le bâtiment à ossature bois sur trois niveaux, sera exemplaire sur le plan environnemental** et disposera de salles de réunions et d'une salle plénière équipées d'outils numériques pour permettre la bonne tenue des séances plénières des différents organes délibérants et représentatifs du territoire.

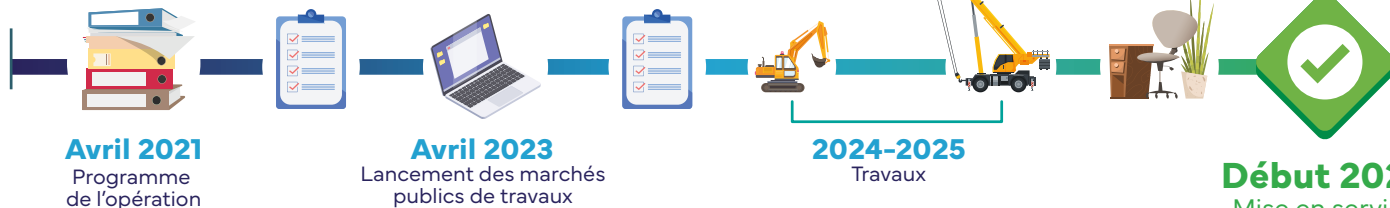
Le cabinet d'architectes « AJEANCE » représente l'équipe de maîtrise d'œuvre composée des bureaux d'études, DYNAMIX, SOLARES BAUEN, SCENE ACOUSTIQUE, ECHOES et ACT'BOIS.



LES CHIFFRES

- Une surface de **2 300 m²** sur 3 niveaux
- Bâtiment passif avec une consommation inférieure à **15 kWh/m²/an** avec certification
- **126** panneaux photovoltaïques qui produisent **39 200 kWh/an** (en autoconsommation)
- **259 m²** de surfaces pour la Maison de Services au Public





Un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental

L'orientation bioclimatique du bâtiment permettra une captation de la lumière naturelle au sud et au sud-ouest toute l'année. Ces façades bénéficieront de débords de toit et d'un filtre végétal permettant d'accroître le confort thermique du bâtiment au printemps et en été.

Le bilan carbone du projet est en cohérence avec l'objectif C1, le choix des matériaux déjà réalisé en phase avant-projet est en faveur de la réduction de l'impact carbone du bâtiment, les Élus ont demandé :

- **La réduction des consommations énergétiques à un niveau Energie 3**, donc un bilan carbone global fortement réduit sur les consommations énergétiques,
- **L'utilisation du bois dans la structure** (murs, planchers, refends), les menuiseries et les cloisons participent à l'amélioration du bilan carbone du projet,
- **L'utilisation de la laine minérale**, matériau à faible impact carbone pour les murs avec isolation intérieure,
- **L'utilisation de ouate de cellulose**, matériau biosourcé pour l'isolation des murs et des toitures,

- **La pose de brise-soleil orientables**, qui bénéficient d'une plus forte durabilité que des stores en toile et sont plus efficaces pour la gestion du confort en été,
- **Le déploiement de toutes les règles d'étanchéité à l'air** durant la construction,
- Grâce à l'**apport solaire**, le déploiement d'une **ventilation double flux** et une **PAC air-eau**, le **besoin de chauffage du projet s'élèvera à 14,4 kWh/m2/an, ce qui se situera en-dessous de la limite de 15 kWh/m2/an du standard passif**,
- **Un apport d'énergie par une installation photovoltaïque de 33,2 kWc en autoconsommation sera effectif par la pose de 126 modules permettant une production de 39 200 kWh.**

Ce projet sera exemplaire en terme de résultat carbone et vis-à-vis de la réglementation environnementale. Il intégrera tous les thèmes permettant de garantir l'atteinte d'une très haute performance de niveau Passiv'haus, la mise en place d'une enveloppe thermique performante permettra de garantir de très faibles consommations et d'améliorer le confort des usagers. La certification est visée.

DÉPENSES 2024 :

TOTAL : 2 727.60 € de fonctionnement et 2 510 616.33 € d'investissement

BÂTIMENT DE
PERFORMANCE
NIVEAU PASSIF



TRANSPORT PUBLIC URBAIN PASS'O

Le transfert de la compétence mobilité a entraîné le déplacement des contrats et des biens rattachés à la compétence mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021. Ainsi, la CCPO est devenue titulaire de plein droit et dans les mêmes conditions du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain Pass'O, en lieu et place de la Ville d'Obernai qui a cédé sa compétence.

La Ville d'Obernai a mis en place un transport public urbain en 2005, en confiant la gestion du service à un prestataire spécialisé via un contrat de délégation de service public.

Le service public Pass'O se caractérise par une vision volontariste d'organisation des déplacements au sein d'Obernai et promeut des valeurs de mobilité répondant à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et d'aménagement :

- Une offre de mobilité adaptée aux enjeux d'une ville moyenne,
- Une dimension économique,
- Une offre intermodale,
- Une dimension sociale et solidaire,
- Une dimension environnementale.



• Le réseau Pass'O

- 1 - **Deux lignes régulières** : les lignes A, B et Temp'O ;
- 2 - **Des services à la demande fonctionnant sur réservation** : le transport à la demande Pass'O+, le service de «Porte à Porte» destiné aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite et le service Flex'O pour les salariés ;
- 3 - **Des services spéciaux** (navette du Marché de Noël) ;
- 4 - **Le service Vél'O de location de vélos**, comprenant 16 vélos VAE.

• La fréquentation du réseau Pass'O

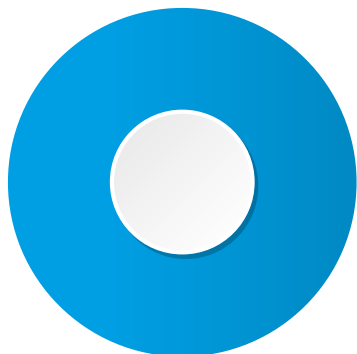
La mise en place de la gratuité des services réguliers depuis le 2.09.25, a permis une hausse de 49% de la fréquentation (de sept-déc. 2023/2024) Les fréquentations annuelles des dernières années en nombre de voyages :

2017	92 034	2019	84 298	2021	57 457	2023	69 295
2018	89 305	2020	42 486	2022	65 123	2024	89 971

• L'offre kilométrique et la contribution financière

Le contrat de délégation comprend les deux éléments centraux suivants :

- L'offre kilométrique globale.
 - La contribution financière forfaitaire de la collectivité
- Soit au total : 5 741 872 € (hors actualisation annuelle des prix).



DÉPENSES 2024 :

● Obernai : 878 060,99 €

TOTAL : 878 060,99€ (dont 78 667,54 € en investissement)

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)



Depuis 2003, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) a mis en place un service de Transport à la Demande « COM'TAXI ». Ce transport public se veut complémentaire aux services de transport en commun existants (trains TER, cars des lignes scolaires et lignes interurbaines Fluo Grand Est 67, bus du transport urbain d'Obernai Pass'O). Il est destiné à faciliter le transport des personnes au sein

du territoire afin d'accéder aux différents services et commerces, à raison d'un maximum de 3 allers-retours par semaine.

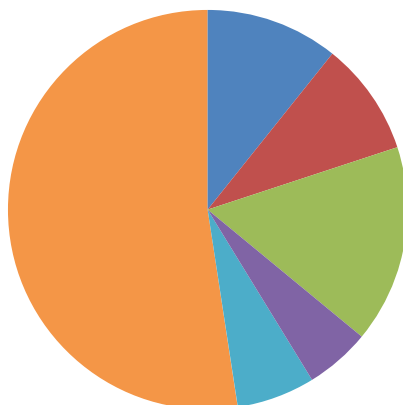
Depuis 2003, 18 826 trajets ont été effectués par plus de 640 usagers. En 2024, 1 284 déplacements ont été effectués soit une hausse de 29,4% par rapport à 2023.

Le financement de ce service de transport est couvert à 14% par les usagers, la Communauté de Communes finance 56% et la Région Grand Est 30%.



TRAJETS COM'TAXI EN 2024 EN NOMBRE DE TRAJECTS

**OBERNAI 13 891,78 €
680 TRAJECTS**



**BERNARDSWILLER 2 778,36 €
136 TRAJECTS**

**INNENHEIM 2 574,07 €
126 TRAJECTS**

**KRAUTERGERSHEIM 3 881,53 €
190 TRAJECTS**

**MEISTRATZHEIM 1 246,17 €
61 TRAJECTS**

**NIEDERNAI 1 859,05 €
91 TRAJECTS**

LES PISTES ET ITINÉRAIRES CYCLABLES

• Le réseau

La Communauté de Communes bénéficie d'un maillage complet de son territoire en itinéraires cyclables en site propre ou à usage mixte agricole-cyclable. Les 30 km d'itinéraires cyclables intercommunaux sont utilisés tout au long de l'année par les habitants de la CCPO pour des déplacements utilitaires ou de loisirs mais également par des cyclotouristes.

Le cyclotourisme génère des retombées économiques en hausse. Les dépenses moyennes par jour d'un cyclotouriste sont plus importantes que celles d'un touriste.

Notre territoire est directement concerné par le développement du cyclotourisme, grâce à sa situation, à proximité de Strasbourg et de la frontière allemande et sur le tracé de l'EuroVelo 5 et de la Véloroute du Vignoble. Des retombées économiques sont aussi remarquées dans certains commerces des communes de la CCPO.

La promotion du cyclotourisme est réalisée par les instances régionales (dont le site www.alsacevelo.com) et par l'Office de Tourisme d'Obernai. Par ailleurs, des services de location de vélo sont proposés à Obernai.



Les actions d'accompagnement pour encourager la pratique du vélo

Différentes actions sont conduites pour encourager les déplacements à vélo sur notre territoire et créer une « culture vélo » y compris pour les déplacements quotidiens :

a. Le Défi J'y vais

La Communauté de Communes est devenue, à compter de 2020, partenaire du défi j'y vais, qui consiste à encourager les modes de transport plus durables et respectueux de l'environnement. Le défi comprend un challenge régional et intercommunal (CCPO).

Bilan de l'édition 2024 du défi :

- BILAN RÉGIONAL :

672 employeurs et 8 280 participants, avec 1 191 583 km parcourus et 161 286 kg de CO₂ évités.

- L'école élémentaire de Niedernai est arrivée à la 2ème place sur 79 écoles du Grand Est.

- BILAN DU PAYS DE SAINTE ODILE :

Participation de 13 entreprises ou établissements, 20 140 km évités en voiture et 2 501 kg de CO₂ évités.

Les 8 écoles élémentaires d'Obernai, de Bernardswiller, d'Innenheim, de Niedernai, de Meistratzheim et de Krautergersheim ont participé au défi « A l'école, j'y vais à vélo, à pied ou en trottinette », soit 42 classes participantes et près de 800 enfants qui sont venus à l'école sans voiture durant le défi, soit 80% des enfants.



Le classement intercommunal :

• LES ÉCOLES

1. Ecole élémentaire de Niedernai
2. Ecole élémentaire de Krautergersheim
3. Ecole élémentaire d'Innenheim

• LES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS

1. PETR Piémont des Vosges
2. DNA Obernai
3. Cabinet Ellipse

Taux de participation
(à vélo, à pied
ou en trottinette)

90,3 %

87 %

81,3 %



b. La Fête du Vélo

La Communauté de Communes a participé à la Fête du Vélo du Piémont des Vosges le 5 mai 2025, avec l'appui de l'Association Obernai Ecomobilités.



c. La Prime Vélo

Un dispositif intercommunal d'aide à l'acquisition de vélos neufs a été mis en place par la CCPO le 13 février 2019.

La CCPO a accordé en 2024, 125 aides pour l'achat de 99 vélos à assistance électrique, 23 vélos classiques et 3 tricycles ou vélos-cargo. De nombreux bénéficiaires ont indiqué leur intention d'utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens en remplacement de trajets en voiture. Depuis, la mise en place du dispositif a concerné l'acquisition de 1 457 vélos neufs.

Le dispositif a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2025. Les aides versées en 2024 s'élèvent à 13 090 €, pour une dépense des habitants de 270 607 €.



Bilan 2019-2024 du dispositif :



Les bénéficiaires :

Femme : 50 %

Homme : 44 %

Enfant : 6 %



Les types de vélo :

Vélo classique : 25 %

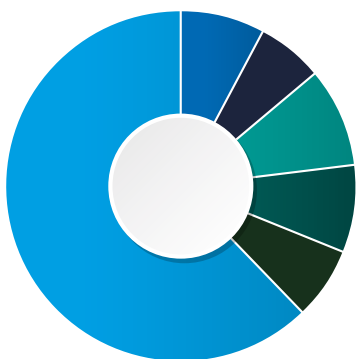
VAE : 74 %

Tricycle-Vélo cargo : 1 %

La formation d'élèves en CM

ccpo.sde.fr
067-246701080-20250624-20250412V1-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025
élémentaires du territoires.

Le CCPO poursuit les formations « Savoir Rouler à Vélo » auprès des classes CM2 des huit écoles



DÉPENSES 2024 :

Bernardswiller : 3 799,50 €	Meistratzheim : 3 896.93 €
Innenheim : 3 163,69 €	Niedernai : 3 258.55 €
Krautergersheim : 4 537,87 €	Obernai : 32 516.26 €

TOTAL : 51 172.80 €

*Ratio des dépenses par habitant

ENCOURAGEMENT A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

Le Conseil Communautaire a validé, par délibération n° 2023/07/07 du 12 décembre 2023, la mise en oeuvre du dispositif définitif d'encouragement à la pratique du covoiturage pour une durée de dix-huit mois, après une phase expérimentale de six mois.

L'initiative de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) s'inscrit dans le cadre du **Plan national covoiturage du quotidien (2023-2027)** qui vise à lutter contre le réchauffement climatique tout en sauvegardant le pouvoir d'achat. Alors que les voitures sont responsables de plus de 15% des émissions de gaz à effet de serre en France métropolitaine, le covoiturage c'est permettre à chacun de diviser par deux son empreinte carbone dans ses déplacements domicile-travail chaque jour.

Le bilan mai 2023 – mars 2025 du partenariat avec la société Karos et de la pratique du covoiturage via l'application Karos a été établi, selon les résultats suivants :

- **2 288 covoitureurs inscrits sur l'appli Karos** (résidant ou travaillant sur le secteur de la CCPO),
- **52 500 trajets réalisés en covoiturage** (26 250 conducteurs – 26 250 passagers),
- **En moyenne 72€** de gain de pouvoir d'achat par covoitureur,
- **16 employeurs partenaires avec Karos** : Kronenbourg – Triumph – Hager – Stoeffler – Gripple – Paul Roth – Ebm-Papst – Est PR Distrigo – Festein d'Alsace – Thierry Schweitzer/Sobovia – Cédéo – Botanic – Pâtisserie Gross – KS Group – CCPO – Ville d'Obernai.

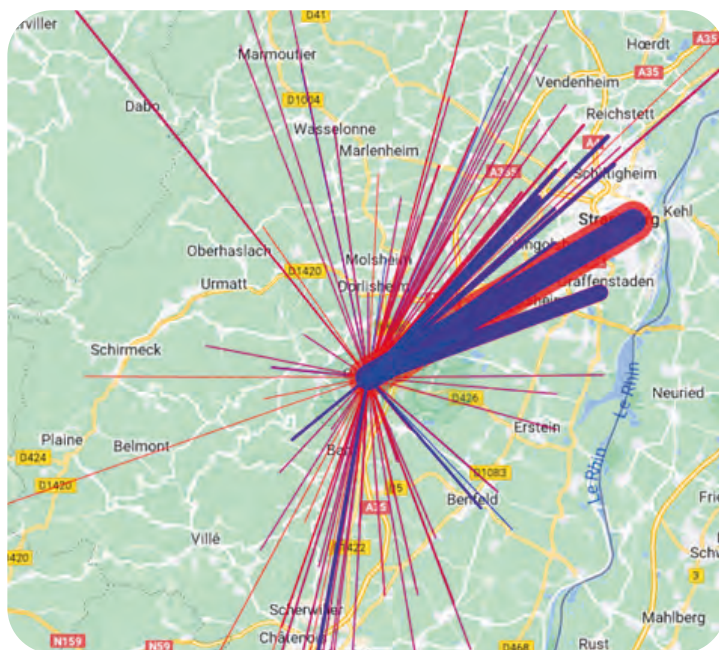
En moyenne les trajets covoiturés font 26 km.

Le nombre de covoiturage par mois se répartit ainsi : 37% des covoitureurs font 1 à 5 covoiturages, 20% 6 à 10 covoiturages/mois et 43% plus de 10 covoiturages/mois.

Au niveau de l'impact environnemental : les trajets réalisés en covoiturage ont permis d'éviter 671 152 km en voiture, soit 83,8 tonnes de Co₂, 220 kg de NO₂ et 20 kg de particules fines PM_{2,5} en moins.

Le dispositif de la CCPO, qui a bénéficié des aides du Fonds Vert de l'Etat, porte ses fruits et incite des habitants ou des actifs travaillant sur le territoire à tester ce mode de déplacement partagé.

Les trajets en covoiturage se sont effectués entre 156 communes différentes, avec très majoritairement des déplacements domicile-travail entre Obernai et l'Eurométropole de Strasbourg.



La mise en place du même type de dispositif avec l'opérateur Karos par les territoires voisins renforce le succès de ce dispositif. Les collectivités voisines impliquées progressivement dans ce dispositif : le PETR Bruche Mossig, la CC des Portes de Rosheim, l'EMS, la CC du Pays de Barr et la CC du Canton d'Erstein.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en vertu des dispositions de la loi NOTRE, la CCPO est compétente de plein droit pour la compétence aménagement, entretien et gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, en lieu et place de ses communes membres.

Les dépenses de ce budget sont financées par les usagers, l'Etat, le Département du Bas-Rhin et la CCPO.

En 2024, la CCPO a contribué directement au financement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à hauteur de 42 900,00 €.

Les dépenses totales 2024 du budget se sont élevées à **159 812,44 €**.

La Société VAGO est titulaire d'un marché public de services pour la gestion et l'exploitation de l'Aire. Ils affectent du personnel pour le gardiennage et l'accompagnement des usagers. Ils sont titulaires d'une régie de recettes pour l'encaissement des locations et des fluides.



M - LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

• Réhabilitation de la rue du Général Leclerc à Obernai (voirie économique)

La Communauté de Communes est compétente en matière de voirie économique. Elle a donné mandat à la Ville d'Obernai dans le cadre de l'importante opération pluriannuelle du Plan Vélo, pour la réalisation de divers travaux dont la réhabilitation de 851 ml entre ZH Parc et le Parc d'activités la Divine.

Un réseau de pistes cyclables en site propre dessert dorénavant les différents secteurs économiques dont le Parc d'Activités du Thal et le Parc d'Activités de la Divine par la rue du Général Leclerc.

Les travaux de voirie au droit de la rue du Général Leclerc, pour la partie économique sont achevés.



Le Parc d'Activités du Bruch à Meistratzheim

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250412V1-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025



Le Parc d'Activités du Bruch est localisé à l'entrée Est, rue du Platane, au sein de la commune de Meistratzheim. Le parc se déploie sur une emprise de 3,19 hectares.

Le projet prévoit l'aménagement de parcelles de tailles moyennes et diversifiées, répondant aux besoins des entreprises. Il permet le développement ou l'installation de nouvelles activités.

L'aménagement a été réalisé en une tranche unique, un lotissement à usage d'activités comprenant une dizaine de lots, compris entre 15 et 62 ares.

Les règles de performance environnementale ont été renforcées pour répondre aux enjeux de développement durable via le permis d'aménager :

- **Performance énergétique des constructions renforcée** (objectif : RE2020).
- **Confort thermique** : protections solaires aux ouvertures, systèmes de rafraîchissement passif.
- **Systèmes de production d'énergie photovoltaïque** en toiture.
- **Nouvelles mobilités** (Pré-équipement de 10% des places de stationnement pour la recharge des véhicules électriques ; locaux vélos plus qualitatifs, sécurisés et mieux dimensionnés).
- **Espaces verts augmentés de 10 à 20 % et favorables à la biodiversité.**

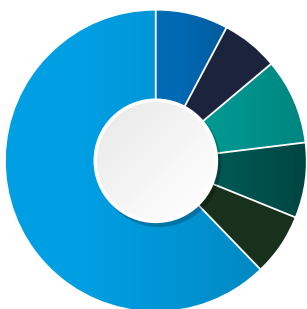
Véritable transition paysagère entre milieu urbain et agricole, le Parc d'Activités du Bruch sera doté d'essences d'arbres et d'arbustes qui favoriseront la biodiversité.



Aucun élément particulier lié au paysage du site actuel n'est supprimé ou modifié. L'entrée du Parc d'Activités se caractérise par deux voies séparées par un îlot et d'un accès piéton/cycliste de 5 mètres de large. Cet aménagement assure la continuité avec la voie verte projetée le long de la limite Sud-Ouest du Parc d'Activités, et qui la reliera au village.

Ce Parc d'Activités permettra de doter la commune de Meistratzheim d'un lotissement dédié à l'accueil des activités économiques. Les entreprises feront acte de candidature pour leur projet d'implantation à Meistratzheim.

Après une première vente à la SCI ZIRI en 2022 de 25,01 ares, une seconde vente de terrain est intervenue en 2023. C'est la SCI L-J qui a acquis 20,18 ares. En 2024, la SCI LINA a acquis 36,40 ares. 81,59 ares ont été vendus pour 391 632 € HT.



DÉPENSES 2024 :

Bernardswiller : 2 560,20 €	Meistratzheim : 2 625,84 €
Innenheim : 2 131,77 €	Niedernai : 2 195,69 €
Krautergersheim : 3 057,73 €	Obernai : 21 910,25 €

TOTAL : 34 481,48 €

*Ratio des dépenses par habitant



N - LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La création et l'attribution de la compétence GEMAPI au bloc communal vise à assurer un lien étroit et pérenne entre la politique d'urbanisme et les missions relatives à la prévention du risque inondation et à la gestion des milieux aquatiques.

Pour garantir l'exercice de cette compétence à une échelle hydrographique cohérente, les EPCI à fiscalité propre peuvent adhérer à un syndicat mixte et lui transférer ou lui déléguer en tout ou partie la compétence GEMAPI.

L'exercice de la compétence « aménagement et entretien des cours d'eau » relève de l'alinéa 2 du chapitre I de l'article L211-7 du Code de l'environnement. Jusqu'à ce jour, le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer, créé en 2001 pour organiser une gestion cohérente et durable sur l'ensemble du bassin, est en charge de cette compétence. Son fondement s'est appuyé sur l'existence antérieure d'un syndicat fluvial qui avait en charge les travaux hydrauliques depuis 1891.



2 - LA GESTION DU SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

La Communauté de Communes est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le service se décompose en 5 collectes :

- **Les ordures ménagères** en porte-à-porte et en apport volontaire qui seront incinérées,
- **Les emballages ménagers recyclables** en porte-à-porte et en apport volontaire qui seront recyclés,
- **Les biodéchets** en porte à porte qui seront méthanisés,
- **Le verre** en apport volontaire qui sera recyclé,
- **Les déchèteries** en apport volontaire dont les déchets apportés seront valorisés dans les filières adaptées.

Après une gestion du service par un marché public alloti, la CCPO a souhaité confier la gestion du service des déchets ménagers et assimilés à un prestataire unique, par la mise en place d'une délégation de service public de type « affermage ». **La DSP de gestion du service est confiée au groupement ONYX Est / Alpha du Groupe Veolia jusqu'au 31 décembre 2024.**

Les prestations suivantes ont été confiées au délégataire qui en assume la gestion et l'organisation à ses risques et périls :

- **Collecte des ordures ménagères,**
- **Collecte et traitement de la collecte sélective,**
- **Collecte et traitement des biodéchets,**
- **Collecte et traitement du verre,**
- **Gestion des déchèteries,**
- **Facturation du service aux usagers,**
- **Communication et sensibilisation.**

Le tri à la source des biodéchets est dorénavant ancré dans le geste de tri des habitants. La CCPO a maintenu la dynamique avec :

- L'organisation de 8 animations compostage qui ont réuni 150 personnes
- La distribution gratuite de 131 composteurs
- L'installation de 4 bornes de collecte supplémentaires
- Collecte des 613 tonnes de biodéchets

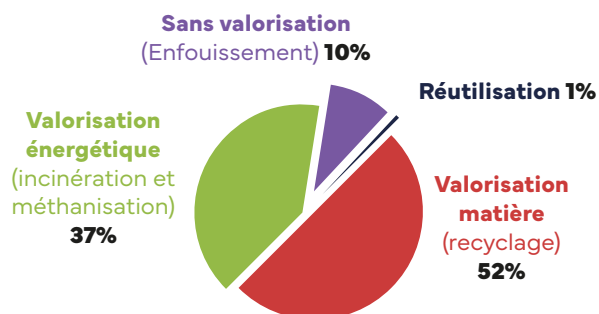
Pour 2024, le coût du service s'élève à 2 976 904 € HT. Ces charges sont comptabilisées en totalité dans les comptes du délégataire.

La CCPO supporte uniquement les charges d'investissement comptabilisées dans le budget annexe de la CCPO.



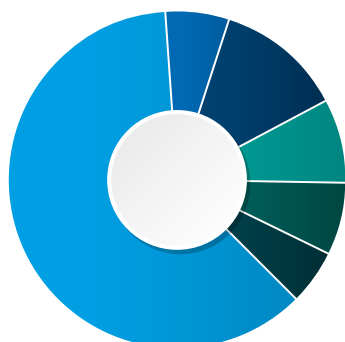
Le taux de valorisation des déchets permet de connaître, pour chaque déchet collecté par la CCPO, la part qui est recyclée (valorisation matière), la part qui est incinérée (valorisation énergétique) et la part qui est enfouie (sans valorisation). Grâce à la « Recyclerie », installée sur chaque déchèterie, des objets apportés sont réutilisés. Ils n'entrent plus dans une filière de traitement.

Pour 11 329 tonnes traitées, 9 953,09 tonnes ont été valorisées, soit 91 %.



Le taux de valorisation se maintient par rapport à l'année précédente, 90 %

Le service dessert 19 960 habitants (INSEE 2024) et 1 007 usagers assimilés (artisans, commerçants, professionnels libéraux, administrations, gîtes et meublés touristiques). Ci-dessous un extrait des dépenses d'investissement financées en 2024.



DÉPENSES 2024* :

Bernardswiller : 4 339,28 €	Meistratzheim : 4 450,54 €
Innenheim : 3 613,13 €	Niedernai : 3 721,47 €
Krautergersheim : 5 182,54 €	Obernai : 96 105,50 €

TOTAL : 117 412,46 € (en investissement)

*Répartition en fonction de la population sauf pour des conteneurs enterrés sur Obernai

P L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

• Production et distribution d'eau potable :

En date du 23 novembre 2016, l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a voté en faveur de l'attribution de la Délégation de Service Public de production et de distribution d'eau potable de la CCPO. Le contrat a été attribué à la société SUEZ Eau France au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 15 ans (2017/2031).

- 6 174 abonnés
- 155,4 km de réseaux
- 1,7 M de M³ d'eau mis en distribution
- 6 captages gérés par la CCPO et 2 captages de Saint-Nabor, 1 forage, 3 usines d'eau, 5 réservoirs...
- 1 interconnexion de 7 km

Globalement, le coût du service est égal à 2 724 279 €. Il s'équilibre avec le prix de l'eau (2 712 500 €). Ceci lui permet de fonctionner de manière autonome.



MARCHÉS PUBLICS ENGAGÉS EAU POTABLE 2024

COMMUNES	DESCRIPTION	DÉPENSES
Bernardswiller	Rue de Goxwiller	47 800,00 €
Krautergersheim	Rue des Courlis	40 002,95 €
Obernai	Avenue des Champs Verts	18 430,00 €
Obernai	Rue du Général Leclerc – Plan Vélo	56 084,59 €
TOTAL		755 925,72 €



• Collecte des eaux usées et non collectif :

En date du 19 juin 2008, l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a voté en faveur de l'attribution de la Délégation de Service Public pour l'entretien des réseaux et la collecte des eaux usées de la CCPO. Le contrat a été attribué à la Société VEOLIA Eau au 1^{er} juillet 2008 pour une durée de 12 ans (2008/2020), il a été prolongé jusqu'en juin 2024.

- 6 160 abonnés
- 109,7 km de réseaux d'assainissement (séparatif et unitaire)
- 1,14 M de M³ d'eaux usées facturées

Globalement, le coût du service est égal à 796 001 €. Les recettes du prix de l'eau s'élèvent à 805 308 €.

Ce service intègre la surveillance de 79 installations non collectives.

MARCHÉS PUBLICS ENGAGÉS ASSAINISSEMENT 2024

COMMUNES	DESCRIPTION	DÉPENSES
Bernardswiller	Rue de Goxwiller	4 396,75 €
Bernardswiller	Rue Saint Sebastien	5 238,85 €
Innenheim	Rue du Général Leclerc	4 472,00 €
Krautergersheim	Rue des Jardins	973,28 €
Krautergersheim	Rue du Château - Rue des Courlis	2 786,00 €
Niedernai	Rue des Pierres – Rue des Oiseaux	10 176,41 €
Niedernai	Rue Principale	4 362,50 €
Obernai	Rue des Consuls	1 200,00 €
Obernai	Route de Boersch	1 582,20 €
Obernai	Rue du Général Leclerc – Terrassement	3 468,00 €
Obernai	Trame Viaire	20 125,20 €
Obernai	Plan Vélo	806,60 €
Obernai	Rue du Général Leclerc – Plan Vélo	741 152,82 €
CCPO	Relance contrat DSP ASSAINISSEMENT	31 329,81 €
TOTAL		832 070,42 €

ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS DE MOINS DE 40 000€ HT SOUSCRITS PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

BUDGET PRINCIPAL

(conformément à l'article R2196-1 du code de la commande publique)

Date de notification	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
29/02/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	LUSTRAL 2 allée René Fonck 51100 REIMS	Prestations de nettoyage des locaux de l'espace entreprises "Le Rés'O" - lot 2 : nettoyage des parties vitrées	Bon de commande
25/11/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	LUMIPLAN VILLE 1 Impasse Augustin Fresnel PA du Moulin Neuf 44815 SAINT-HERAIN	Travaux d'aménagement intérieur au sein du périscolaire de la commune de Niedernai	24 940.75 €
25/11/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	LUMIPLAN VILLE 1 Impasse Augustin Fresnel PA du Moulin Neuf 44815 SAINT-HERAIN	Travaux d'aménagement intérieur au sein du périscolaire de la commune de Niedernai	19 630.00 €
25/11/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	KARDHAM DIGITAL 11 rue du Thal 67210 OBERNAI	Réalisation d'une solution digitale au bénéfice de la découverte touristique du territoire, des savoir-faires locaux et au service des acteurs sociaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile - lot 3 : fourniture et pose des totems interactifs extérieurs	8 290,00 € Bon de commande
Total					52 860,00 €

ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS DE MOINS DE 40 000€ HT SOUSCRITS PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

BUDGETS ANNEXES : MOBILITE, ORDURES MENAGERES, EAU, ASSAINISSEMENT, AAGV ET ZONE D'ACTIVITES

(conformément à l'article R2196-1 du code de la commande publique)

Date de notification	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
31/07/2024	Marché public de prestations intellectuelles	Procédure adaptée	TRANS MISSIONS	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges concernant le transport public urbain	35 925.00€
13/08/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	SARL TRACE VERTE	Octroi de la formation "savoir rouler à vélo" dans les écoles élémentaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile	Bon de commande
12/11/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	ES ENERGIES	Fourniture d'électricité et services associés pour la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile	32 006,88 €
Total					67 931,88 €

ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS DE PLUS DE 40 000€ HT SOUSCRITS PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

BUDGET PRINCIPAL

(conformément à l'article R2196-1 du code de la commande publique)

Date de notification	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
29/02/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	APS PROPRETE 4 rue Alcide de Gasperi 67380 LINGOLSHEIM	Prestations de nettoyage des locaux de l'espace entreprise "Le Rés'O" - lot 1 : nettoyage régulier des locaux	41 600,16 €
06/05/2024	Marché public de travaux	Appel d'offres ouvert	AXIOME ENERGIE	Travaux pour la construction du pôle administratif et technique de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à Obernai - lot photovoltaïque	42 000,00 €
06/05/2024	Marché public de travaux	Appel d'offres ouvert	ISOLECO	Travaux pour la construction du pôle administratif et technique de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à Obernai - lot étanchéité à l'air / insufflation	123 310,00 €
Total					206 910,16 €

ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS DE PLUS DE 40 000€ HT SOUSCRITS PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

BUDGETS ANNEXES : MOBILITE, ORDURES MENAGERES, EAU, ASSAINISSEMENT, AAGV ET ZONES D'ACTIVITES

(conformément à l'article R2196-1 du code de la commande publique)

Date de notification	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	Objet du marché	Montant HT
21/03/2024	Marché de prestations intellectuelles	Procédure adaptée	ENVILYS	Elaboration d'un programme d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau du forage de Krautergersheim	57 000,00€
14/05/2024	Marché public de travaux	Travaux exclusifs du délégataire de service public (inclus dans la DSP)	SUEZ	Plan vélo - Raccordements, reprises de branchements, pose de vannes, percement gros diamètres	97 318,99 €
17/12/2024	Marché public de services	Procédure adaptée	SAS VAGO	Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile	171 758,02 €
22/08/2024	Marché public de travaux	Devis	AXEO	Chemisage rue Victoire-Goessli-Murner	54 395,50 €
Total					380 472,51 €

LES ÉLUS DE LA CCPO EN 2024

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est présidée par M. Bernard FISCHER, Maire d'Obernai. Le Conseil de Communauté est composé de 26 élus. Le Conseil de Communauté délègue au Président un certain nombre de décisions, qui sont présentées régulièrement à l'Assemblée Délibérante.

• Le Conseil de Communauté

	2022	2023	2024
Nombre de conseils	5	7	5
Nombre de délibérations	123	135	136
Nombre de décisions du Président	62	61	58
Nombre de décisions du Président «droit de préemption urbain»	232	203	179
Extension / modification de compétences	/	/	/

• Taux de présence des membres élus au Conseil Communautaire

2023	08.02.23	03.05.23	27.06.23	26.07.23	27.09.23	14.11.23	12.12.23
Présent	22	20	21	20	21	19	21
Absent excusé	4	6	4	5	5	7	5
Procuration	4	6	4	5	5	7	5
Absent	0	0	1	1	0	0	0
	84,6%	76,9%	80,8%	76,9%	80,8%	73%	80,8%

2024	19.02.24	22.04.24	25.06.24	25.09.24	27.11.24
Présent	21	21	17	19	20
Absent excusé	5	5	9	7	6
Procuration	5	5	9	7	5
Absent	0	0	0	0	0
	80,8%	80,8%	65,4	73%	76,9%

Moyenne taux de présence 2023 : 79,03%
Moyenne taux de présence 2024 : 75,38%

Les ordres du jour des Conseils de Communauté :

• Séance du 19 février 2024

- Désignation du secrétaire de séance (n°2024/01/01)
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023 (n°2024/01/02)
- Délégations permanentes du Président – articles L. 5211-10 et L.5211-9 du CGCT :
compte rendu d'information au 12/01/2024 (n°2024/01/03)
- Contrat pour le financement de la collecte des déchets recyclables avec CITEO – avenant 2024 (n°2024/01/04)
- Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la commune de Bernardswiller et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – études et travaux de renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement et travaux de voirie rue de Goxwiller à Bernardswiller (n°2024/01/05)
- Partenariat Label Qualité Accueil des commerçants avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole dans le cadre de la stratégie de développement économique durable du territoire – année 2024 (n°2024/01/06)
- Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage des équipements aquatiques intercommunaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – avenant n°3 (n°2024/01/07)
- Modification du tableau des effectifs – ouverture d'un poste chargé(e) de projet « adaptation au changement climatique » (n°2024/01/08)
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'acquisition de deux minibus électriques pour le transport public urbain Pass'O – approbation de l'opération et du plan de financement (n°2024/01/09)
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Obernai Eco-mobilités en soutien à l'achat de gilets de sécurité dans le cadre d'une action de sensibilisation la visibilité des cyclistes (n°2024/01/10)

• Séance du 22 avril 2024

- Désignation du secrétaire de séance (n°2024/02/01)
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de Communauté du 19 février 2024 (n°2024/02/02)
- Délégations permanentes du Président – articles L. 5211-10 et L.5211-9 du CGCT : compte rendu d'information au 26/03/2024 (n°2024/02/03)
- Délégation de service public pour la gestion de l'assainissement : exploitation des réseaux de collecte d'eaux usées ; entretien des ouvrages pluviaux ; exploitation de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – choix du délégataire (n°2024/02/04)
- Modifications du règlement général du service de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/02/05)
- Modifications du règlement général du service de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/02/06)
- Assujettissement à la TVA du budget annexe assainissement sous nomenclature M49 (n°2024/02/07)
- Surtaxe communautaire assainissement - tarification 2024 (n°2024/02/08)
- Signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (n°2024/02/09)
- Versement d'une subvention pour l'acquisition et l'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – modifications du dispositif (n°2024/02/10)
- Attribution de subventions pour l'acquisition et l'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – avril 2024 (n°2024/02/11)
- Attribution de subventions pour l'acquisition et l'utilisation d'un composteur individuel sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – avril 2024 (n°2024/02/12)

- Attribution de subventions pour l'acquisition de vélos neufs – février 2024 (n°2024/01/11)
- Autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) – révision (n°2024/01/12)
- Autorisation de programme et de crédits de paiement pour la requalification de la voirie rue du Général Leclerc à Obernai – révision (n°2024/01/13)
- Autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'acquisition et l'aménagement d'un espace entreprises intercommunal – révision (n°2024/01/14)
- Autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction du Pôle administratif et technique intercommunal (PATI) – révision (n°2024/01/15)
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice clos 2023 (n°2024/01/16)
- Fixation des allocations compensatrices 2024 dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique (n°2024/01/17)
- Budget primitif : fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024 (n°2024/01/18)
- Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2024 (n°2024/01/19)
- Budget primitif exercice 2024 : budget principal et budgets annexes (n°2024/01/20)
- Office de tourisme d'Obernai : attribution d'une subvention pour l'exercice 2024 (n°2024/01/21)
- Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Innenheim (n°2024/01/22)
- Approbation de la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Krautergersheim (n°2024/01/23)

- Versement d'une participation de la Communauté de Communes à l'association ALEF au titre de l'exécution du contrat de délégation de service public portant exploitation des structures périscolaires pour la période 2021/2027 – année 2024 (n°2024/02/13)
- Décision modificative n° 1 – budget principal et budgets annexes (n°2024/02/14)
- Marché public de travaux pour la construction du pôle administratif et technique intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – attribution des lots 3B « Etanchéité à l'air – insufflation » et 23 « Photovoltaïque » (n°2024/02/15)
- Marché public de travaux pour la construction du pôle administratif et technique intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – avenant n°1 au lot n°2 « Gros-œuvre » (n°2024/02/16)
- Office de Tourisme Intercommunal : contrat de partenariat d'objectifs et de moyens pour la période 2024-2026 (n°2024/02/17)
- Chalet du Champ du Feu – participation aux frais de fonctionnement pour la période 2024/2033 (n°2024/02/18)
- Attribution de subventions pour la valorisation du patrimoine – avril 2024 (n°2024/02/19)
- Attribution de subventions pour la rénovation de l'habitat PIG Rénov' – avril 2024 (n°2024/02/20)
- Adhésion à la politique maison alsacienne du XXI^e siècle de la Collectivité européenne d'Alsace (n°2024/02/21)
- Amélioration de l'habitat privé – convention-cadre de partenariat avec la CeA 2024- 2029 (n°2024/02/22)
- Attribution de subventions pour l'acquisition de vélos neufs – avril 2024 (n°2024/02/23)
- Modification du tableau des effectifs – ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (n°2024/02/24)
- Ouverture de postes – besoin occasionnel 2024 (n°2024/02/25)
- Recours à un vacataire hydrogéologue (n°2024/02/26)

• Séance du 25 juin 2024

Acte officiel n° 20240624-20250412V1-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

1. Désignation du secrétaire de séance (n°2024/03/01)

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de Communauté du 22 avril 2024 (n°2024/03/02)

3. Délégations permanentes du Président – articles L. 5211-9 et L.5211-10 du CGCT : compte rendu d'information au 31/05/2024 (n°2024/03/03)

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 (n°2024/03/04)

5. Rapport annuel sur la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés - année 2023 (n°2024/03/05)

6. Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (2017 - 2024) – avenant n°5, convention de reversement pour l'année 2024 - avenant n°1 (n°2024/03/06)

7. Attribution de subventions pour l'acquisition et l'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – juin 2024 (annexe intégrée) (n°2024/03/07)

8. Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures périscolaires : clôture de l'exercice financier 2023 du délégataire (association ALEF) et approbation du rapport d'activités 2023 (n°2024/03/08)

9. Rapport annuel de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public urbain PASS'O – année 2023 (n°2024/03/09)

10. Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public urbain PASS'O – avenant n°8 (n°2024/03/10)

11. Transport à la demande intercommunal Com'Taxi : création d'une ligne virtuelle de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile vers Blaesheim et Geispolsheim (n°2024/03/11)

12. Rapport annuel de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des équipements aquatiques intercommunaux – année 2023 (n°2024/03/12)

13. Rapport d'activité général de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – année 2023 (n°2024/03/13)

14. Approbation du contrat de location-gérance portant sur la gestion et l'exploitation du restaurant « Le Rest'O », situé 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Obernai (n°2024/03/14)

15. Adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Goxwiller à Obernai (n°2024/03/15)

16. Convention d'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage à souscrire avec la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat pour l'exercice 2024 (n°2024/03/16)

17. Attribution de subventions pour la sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial – juin 2024 (n°2024/03/17)

18. Attribution de subventions pour la rénovation de l'habitat « PIG Rénov' » – juin 2024 (n°2024/03/18)

• Séance du 25 septembre 2024

1. Désignation du secrétaire de séance (n°2024/04/01)

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de Communauté du 25 juin 2024 (n°2024/04/02)

3. Délégations permanentes du Président – articles L. 5211-9 et L.5211-10 du CGCT : compte rendu d'information au 26/08/2024 (n°2024/04/03)

4. Délégation de Service Public portant sur la prévention et la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés - choix du délégataire (n°2024/04/04)

5. Candidature à l'appel à projet « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » (n°2024/04/05)

6. Attribution de subventions pour l'acquisition et l'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – septembre 2024 (n°2024/04/06)

7. Attribution de subventions pour l'acquisition et l'utilisation d'un composteur individuel sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile - septembre 2024 (n°2024/04/07)

8. Marché public de travaux pour la construction du pôle administratif et technique intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de

19. Attribution de subventions pour l'acquisition de vélos neufs – juin 2024 (n°2024/03/19)

20. Organisation du temps de travail à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/20)

21. Adoption du protocole temps de travail de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/21)

22. Modalités d'exercice du travail à temps partiel de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/22)

23. Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/23)

24. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et de mission de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/24)

25. Majoration des heures complémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/25)

26. Fixation des modalités d'astreinte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/26)

27. Journée de solidarité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/27)

28. Compte Epargne Temps (CET) à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/28)

29. Autorisations spéciales d'absences à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/29)

30. Dispositif d'action sociale pour les agents de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et évolution du dispositif de titres « restaurant » (n°2024/03/30)

31. Création d'un emploi d'apprenti au sein du service juridique-commande publique de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/03/31)

32. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2023 (n°2024/03/32)

33. Affectation des résultats de l'exercice 2023 (n°2024/03/33)

34. Budget supplémentaire n°1 – budget principal et budgets annexes (n°2024/03/34)

35. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – année 2023 (n°2024/03/35)

36. Rapport annuel sur la délégation de service public de l'eau potable – année 2023 (n°2024/03/36)

37. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (collectif et non collectif) – année 2023 (n°2024/03/37)

38. Rapport annuel sur la délégation de service public de l'assainissement – année 2023 (n°2024/03/38)

39. Marché public de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile – avenant n°2 prestations supplémentaires (n°2024/03/39)

Sainte Odile –avenant n°1

du lot n°7 « bardage » (n°2024/04/08)

9. Evolution des tarifs de l'espace entreprises et de coworking le Rés'O (n°2024/04/09)

10. Evolution du règlement intérieur de l'espace entreprises et de coworking le Rés'O (n°2024/04/10)

11. Aide en faveur de la valorisation du patrimoine bâti non protégé – reconduction du dispositif intercommunal pour la période 2024-2026 (n°2024/04/11)

12. Attribution de subventions pour la valorisation du patrimoine bâti non protégé – septembre 2024 (n°2024/04/12)

13. Attribution de subventions pour l'acquisition de vélos neufs – septembre 2024 (n°2024/04/13)

14. Emploi non permanent – accroissement temporaire de l'activité du service de la

16. Décision modificative n°2 – budget principal et budgets annexes (n°2024/04/16)
17. Convention de mandat pour la facturation, l'encaissement et le reversement de la part de la redevance collective assainissement par SUEZ Eau France au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public de l'assainissement pour la période 2024-2035 (n°2024/04/17)
18. Sortie de biens d'inventaire pour mise au rebut (n°2024/04/18)
19. Approbation des études d'avant-projet pour les travaux d'eau et d'assainissement rue de Goxwiller à Bernardswiller (n°2024/04/19)
20. Approbation des études d'avant-projet pour les travaux d'eau et d'assainissement rue des Pierres à Niedernai (n°2024/04/20)

• Séance du 27 novembre 2024

1. Désignation du secrétaire de séance (n°2024/05/01)
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de Communauté du 25 septembre 2024 (n°2024/05/02)
3. Délégations permanentes du Président – articles L. 5211-9 et L.5211-10 du CGCT : compte rendu d'information au 12/11/2024 (n°2024/05/03)
4. Obernai Habitat – acquisition d'actions par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/05/04)
5. Débat sur le projet de création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) sur la commune d'Obernai (n°2024/05/05)
6. Approbation de l'inventaire des zones d'activités économiques relevant de la compétence développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/05/06)
7. Incinération des ordures ménagères résiduelles – résiliation du marché public de services conclu entre la Communauté de Communes et la Société Sénerval par le biais d'un protocole d'accord transactionnel (n°2024/05/07)
8. Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par affermage du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (2016 – 2024) – protocole transactionnel pour solder le recours indemnitaire (n°2024/05/08)
9. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative – fixation des tarifs 2025 (n°2024/05/09)
10. Part intercommunale au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative – fixation du tarif 2025 (n°2024/05/10)
11. Modification du règlement de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/05/11)
12. Convention de mandat pour la facturation, l'encaissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) et le reversement de la part intercommunale par Alpha SAS au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile dans le cadre du contrat de délégation du service public de prévention et de

21. Conclusion d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et la Commune de Krautergersheim – travaux d'eau potable, d'assainissement et de voirie rue des Jardins à Krautergersheim (n°2024/04/21)
22. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile en vue de la réalisation d'études et de travaux de réseaux et de voirie dans le cadre de la trame viaire du cœur de ville (n°2024/04/22)
23. Rapport annuel d'activités 2023 – Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn (n°2024/04/23)
24. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à L'ADAUHR- ATD Alsace (n°2024/04/24)
25. Mise en œuvre d'une convention d'assistance technique avec la Ville d'Obernai au profit de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile portant sur l'élaboration des documents d'urbanisme (n°2024/04/25)

- gestion des déchets ménagers et assimilés 2025-2032 (n°2024/05/12)
13. Convention de mandat pour la revente des matières premières secondaires et versement d'un intéressement par Alpha SAS au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile dans le cadre du contrat de délégation du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025-2032 (n°2024/05/13)
14. Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude globale des cours d'eau et des zones humides du bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer (n°2024/05/14)
15. Tarification de l'eau pour l'exercice 2025 – fixation de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (n°2024/05/15)
16. Abondement du fonds lié au partenariat avec l'association Initiative Bruche Mossig Piémont pour le soutien à la création d'entreprises dans le cadre de la stratégie de développement économique durable du territoire (n°2024/05/16)
17. Tableau des effectifs – recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent (n°2024/05/17)
18. Prime d'intéressement à la performance collective des services pour 2025 (n°2024/05/18)
19. Décision modificative n°3 – budget principal et budgets annexes (n°2024/05/19)
20. Budget principal – apurement des comptes 45621/45622/4582 (n°2024/05/20)
21. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (n°2024/05/21)
22. Assujettissement à la TVA du budget annexe « mobilités » sous nomenclature M43 (n°2024/05/22)
23. Acceptation des règlements d'indemnités ou de frais exposés et non compris dans les dépenses dans le cadre de jugements rendus au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (n°2024/05/23)



Le Bureau des Maires se compose de :

- Bernard FISCHER, Président de la CCPO,
- René HOELT, Vice-Président en charge notamment du PETR, du tourisme, de l'économie, de la représentation, de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Jean-Claude JULLY, Vice-Président en charge de l'Urbanisme,
- Valérie RUSCHER, Vice-Présidente en charge du Développement et du Cadre de Vie,
- Norbert MOTZ, Vice-Président en charge de l'Environnement et des Déchets
- Claude KRAUSS, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement,

• L'activité du Bureau des Maires

Le Bureau des Maires s'est réuni 7 fois en 2024.



Dates	Thème	Sujets débattus
13 mars 2024	PLUIH	INTERVENTION DE M. LAURENT BECK DIRECTEUR DE L'ALEF POUR LA GESTION DES ALSH ETE ET L'EXTENSION DES PERISOCLAIRES - Proposition d'inclure dans notre contrat de DSP par voie d'avenant la gestion des ALSHETE TRANSPORT PUBLIC URBAIN – CHOIX DU MODE DE GESTION ET ORIENTATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (présence de M. Etienne JUND) - Fréquentations du PASSO ces 10 dernières années, - Bilan 2023 du PASSO, - Bilan financier de la DSP et du budget annexe de la CCPO, - Détail du versement mobilités (2022 et 2023), - Estimation financière du service pour une nouvelle période de délégation, - Mode de gestion et orientations sur le fonctionnement du service.
	DIVERS	- Courrier PPRI adressé Mme la Préfète incidence sur la procédure, - Rappel sur les rendus à produire par les communes pour les zonages, ER etc. CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 22 AVRIL 2024 - Point sur l'attribution du contrat de DSP ASSAINISSEMENT C1 (négociations finales C1 - CDSP le 02/04/2024 à 18h00), - Point sur l'ordre du jour prévisionnel et les rapporteurs. Evolution du dispositif eaux de pluie / boutique solidaire Obernai (REOM)
17 avril 2024	PLUIH	COMMISSION REUNIES ET CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 22 AVRIL 2024 - Diffusion des supports PCAET pour la séance de commissions réunies, - Point sur le Conseil de Communauté (points retenus à l'ODJ / rapporteurs). - Courrier PPRI adressé à Mme la Préfète incidence sur la procédure, CR de la réunion technique du 17/04 matin.
	DIVERS	POLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE INTERCOMMUNAL - Prochaines grandes étapes de la construction. PLANNING DES REUNIONS DIVERS : astreinte SMEAS / ADIRA hausse de la contribution 2024 (11K€) / Champ du F' édition 2024 / AF d'Obernai signalétique usagers cyclistes sur PC Obe-Kraut / Etudes environnementales IC Innenheim-Blaesheim

Thème		Sujets débattus
12 juin 2024		CHAMP DU FEU - Projet environnemental en faveur des sports de nature
	URBANISME	VERSEMENTS AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ADIRA : arrêt de l'aide définitive 2024 - PLATEFORME DE DAMBACH LA VILLE : reprise des versements de fiscalité de la CCPB à la CCPO
28 août 2024	DIVERS	- Lancement d'un recrutement par la Ville d'Obernai pour un poste d'instructeur ADS - Courrier de la commune de Krautergersheim – choucroutiers GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS - Formation pour les agents techniques des communes de la CCPO - Action TVB CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MARDI 25 JUIN 2024 - Point sur le Conseil de Communauté (présentation des points retenus à l'ODJ – rapporteurs) - Présentation de la politique RH par Clément KERN - Commission de contrôle des comptes pour les DSP
	URBANISME	- Étude SMEAS - Lancement du suivi global eau/assainissement (CCPO-SMBE) - Demande d'autorisation de ligne régulière transfrontalière entre FRIESENHEIM (D) et OBERNAI (F)
28 août 2024	URBANISME	- Point sur la procédure de PLUIH – organisation et planning à tenir jusqu'à l'arrêt, - PDA – avis définitif des Maires sur l'adoption de la proposition de la ABF à soumettre aux Conseils Municipaux (Niedernai, Meistratzheim, Bernardswiller) ; Obernai passera le point à réception du dossier finalisé.
	DSP OM	2025-2032 – évolutions du service - Présentation des propositions du candidat VEOLIA en variantes 1 et 2, - Avis avant CDSP du 30/08/2024 et après saisine de la CP déchets environnement du 26/08.
	FPIC	- Avis sur la répartition libre 2024
		CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 - Point sur le Conseil de Communauté (lecture et présentation des points)
	SMBE	- Avis sur la demande de révision de la contribution budgétaire de la CCPO au SMBE (cf PJ)
	DIVERS	Etude SMEAS avancées ; avis sur le soutien de l'opération du réseau de chefs d'entreprises ACTIONS « les routes de l'industrie » ; premier avis sur le projet « les Cigognes d'Alsace » / APERO / BASS

Accusé de réception en préfecture 067-24670430-250624-20250424 Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025 067-24670430-250624-20250424 Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025		Sujets débattus
	URBANISME	Point sur la procédure de PLUIH – organisation et planning à tenir jusqu'à l'arrêt,
9 octobre 2024	OBERNAI HABITAT DIVERS	PRESENTATION DE L'ETUDE RECYCLERIE - Présentation de la proposition technique et économique suite à l'étude du BE Nathalie MAYOUX CONSEIL PRESENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE DE L'O - Avis et suite à donner CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024 - 1 er point sur le Conseil de Communauté (lecture et présentation des points recensés à ce jour) - Ouverture du capital d'Obernai Habitat à la CCPO (avis ANCOLS) Broyeur SMEAS (mutualisation entre les 6 communes de la CCPO ?) – évènement ACC 28/11/2024
6 novembre 2024	URBANISME DIVERS	- Présentation du projet ENR Ville d'Obernai - Point financement ADS pour les 5 communes - Point sur la procédure de PLUIH – organisation et planning à tenir jusqu'à l'arrêt CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024 - 2 ème Point sur le Conseil de Communauté (lecture et présentation des points) - + ajout projet d'ODJ : Ouverture du capital d'Obernai Habitat à la CCPO (avis ANCOLS) - + avis sur l'abondement au fonds initiative BMP POINT SUR L'EXPERIMENTATION TRANSFORMATION NUMERIQUE DIVERS Point ACC évènement du 28/11
18 Décembre 2024	MOBILITES DIVERS	- Point d'information sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pur l'évolution de l'offre de transport public urbain « PASS'O » et pour le transport à la demande « Com 'Taxi » PHOTOVOLTAIQUE - Présentation de l'analyse des offres du marché de maîtrise d'œuvre ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 8 JANVIER 2025 - Point sur la procédure de PLUIH – organisation et planning à tenir jusqu'à l'arrêt - Repair Café

A- La Commission Permanente Eau et Assainissement :

Nombre de membres	16
Nombre de réunions	2

Les membres :

- Norbert MOTZ
- Christian SOSSLER
- Hervé BENTZ
- Alain DEMARE
- Didier MEYER
- Thierry STOEFFLER
- Claude KRAUSS
- Francis WAGENTRUTZ
- Jean-Luc KRUGMANN
- Dominique JOLLY
- Maurice FRITZ
- Jean-Jacques STAHL
- Marie Claude SCHMITT
- Benoit ECK
- Jean-Louis NORMANDIN
- Catherine EDEL-LAURENT

B- La Commission Permanente Déchets - Environnement :

Nombre de membres	17
Nombre de réunions	5

Les membres :

- Norbert MOTZ
- Pascal MAEDER
- Dominique ROSFELDER
- Damien FREYD
- Corinne WEBER
- Jean-Michel CHALON
- Gaël GREULICH
- Myriam GEWINNER
- Myriam PASTOR
- Gabin KRIEGER
- Concetta BLONDIN
(démission en 2023)
- Robin CLAUSS
- Isabelle SUHR
- Frank BUCHBERGER
- Marie-Christine SCHATZ
- Céline OHRESSER-OPPENHAUSER
- Sandra SCHULTZ
- Jean-Louis REIBEL

C- La Commission Permanente – Développement et cadre de vie :

Nombre de membres	18
Nombre de réunions	2

Les membres :

- Valérie RUSCHER
- Edith HIRTZ
- Laurence RUFİ
- Christiane SAETTEL
- Marielle TANGHE
- Corinne WEBER
- Myriam GEWINNER
- Mauricette RAEPPPEL
- Huguette DOUNIAU
- Grégoire FUCHS
- Maurice FRITZ
- Isabelle SUHR
- Marie-Christine SCHATZ
- Jean-Jacques STAHL
- Sophie SCHULTZ-SCHNEIDER
- Adeline STAHL
- Céline OHRESSER-OPPENHAUSER
- Jean-Louis REIBEL

D- La Commission urbanisme :

Accusé de réception
007-246701080-20250624-20250412-V1-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Nombre de membres	20 dont 2 déports
Nombre de réunions	3

Les membres :

- Norbert MOTZ
- Christian SOSSLER
- Jean-Claude JULLY
- Céline OFFENBURGER
- Daniel SCHOSSELER
- Denis LEHMANN
- Régis MEYER
- Myriam GEWINNER
- Mauricette RAEPPEL
- Dominique JOLLY
- Grégoire FUCHS (déport)
- Jeanine SCHMITT
- Isabelle OBRECHT
- Robin CLAUSS
- Isabelle SUHR
- Frank BUCHBERGER
- Martial FEURER (déport)
- Jean-Pierre MARTIN
- Jean-Louis NORMANDIN
- Catherine EDEL-LAURENT

E- La Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Nombre de membres	6
Nombre de réunions	4

La Commission d'Appel d'Offres n'est sollicitée que lorsque les seuils sont atteints.

Les membres :

- Bernard FISCHER
- René HOELT,
- Claude KRAUSS,
- Jean-Jacques STAHL,
- Isabelle OBRECHT,
- Christiane SAETTEL

F- La Commission d'Ouverture des Plis (COP-DSP) :

Nombre de membres	6
Nombre de réunions	4

Les membres :

- Bernard FISCHER
- Jean-Claude JULLY
- René HOELT
- Claude KRAUSS
- Valérie RUSCHER
- Norbert MOTZ

G- Les Commissions réunies :

Nombre de membres	26
Nombre de réunions	2

Les membres :

- Norbert MOTZ
- Edith HIRTZ
- Pascal MAEDER
- Jean-Claude JULLY
- Christiane SAETTEL
- René HOELT
- Corinne WEBER
- Denis LEHMANN
- Claude KRAUSS
- Myriam GEWINNER
- Francis WAGENTRUTZ
- Valérie RUSCHER
- Dominique JOLLY
- Bernard FISCHER
- Isabelle OBRECHT
- Robin CLAUSS
- Isabelle SUHR
- Frank BUCHBERGER
- Marie-Christine SCHATZ
- Jean-Jacques STAHL
- Sophie SCHULTZ-SCHNEIDER
- Christian WEILER
- Adeline STAHL
- Martial FEURER
- Catherine EDEL-LAURENT
- Jean-Louis REIBEL

• Courriers papiers envoyés

Année	2022	2023	2024
Nombre	798	1291	810

• Courriers reçus

Année	2023	2024	2025 (provisoire)
Nombre	2037	1932	379

• Mandats / Titres

Budget	Mandats		Titres	
	2023	2024	2023	2024
ASSAI	64	129	116	54
EAU	45	28	21	8
OM	134	54	22	26
BP	1139	1425	338	375
PAEI	1	26	1	2
AAGV	70	73	16	12
ZA Bruch	16	23	4	6
Mobilités	296	215	29	30
TOTAL	1765	1973	547	513

• Avis eau/assainissement sur autorisation de construction :

Type de documents	2023	2024
Certificat d'urbanisme (CU)	8	6
Permis d'aménager (PA)	5	6
Permis de démolir (PD)	5	6
Permis de construire (PC)	76	62
Déclaration de projet (DP)	26	26
Demande de branchement	38	30
Réponse DICT / DR	0	0
Contrôle de conformité assainissement	108	38
TOTAL	266	174

1 stagiaire en licence du 3 au 21/06/2024
 1 saisonnier pendant la période estivale
 1 stagiaire BAC STAV en octobre : 1 semaine
 3 stagiaires 2 ème année BTS GEMEAU dans le cadre d'un projet tutoré
 1 apprentie juriste à partir du 02/09/2024
 Au 31/12/2024, l'effectif de la CCPO s'établit à 16 personnes

TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 31/12/2024			
Personnes	Intitulé du poste	Statut	Catégorie
1	Directrice Générale des Services	Attaché Territorial (T)	A
1	Assistante de Direction	Rédacteur Territorial (T)	B
1	Responsable Eau Assainissement	Ingénieur Territorial (T)	A
1	Responsable Financier	Attaché Territorial (T)	A
1	Juriste	Attaché Territorial (C)	A
1	Agent de développement mobilités	Ingénieur Territorial (T)	A
1	Chargée de mission développement durable	Technicien Supérieur (T)	B
1	Assistante de Gestion	Adjoint Administratif (T)	C
1	Gestionnaire des Marchés Publics	Adjoint Administratif (T)	C
2	Chargés de communication	Rédacteur Territorial (C)	B
2	Animatrices Relais petite Enfance	Éducatrice de Jeunes Enfants (T)	A
1	Chargée d'urbanisme	Attachée territoriale (T)	A
1	Chargé du développement économique	Attaché territorial (C)	A
1	Chargé d'adaptation au changement climatique	Ingénieur (C)	A
1	Chargée de gestion de l'Espace Entreprises	Rédacteur (C)	A
1	Juriste stagiaire	Apprentie	B

Tableau des absences 2024 (en jours) :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Congés	36	10	26,5	24	30	23	53,5	61	19,5	35,5	23,5	47
RTT	0,5	4	6	6	6	5	7,5	5	4	2		
Autres absences	8,5								0,128		3	17
Journée de solidarité											1	16
Formation	10	7	14	2		5			18	20,5	10	5
Maladie	21	2	1	2			13					
Télétravail												
Enfant malade	2		1				2			1		1
Congé parental												
CET	1,5	0,5					2	2	2	0,5	5,5	
Récupération (heures)	8	10,20	20	44,30	72,25	56,30	34	2,30		25,30	19,45	17
TOTAL (sans récup.)	79,5	23,5	48,5	34	36	33	78	68	52,8	57,5	42	104
Effectif	16	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	16

Les effectifs totaux incluent les personnels occasionnels. Les heures de récupération sont soldées avant la fin de l'année.

8. BILAN COMMUNICATION ET RESEAUX 2024



• Site Internet

UTILISATEURS :

13 723

NOUVEAUX UTILISATEURS :

90 %

PAGES CONSULTÉES :

31 592

SUJETS LES PLUS CONSULTÉS :

- Documentation administrative (11 %)
 - Déchets (4 %)
 - Habitat (4 %)



• Impressions

NOMBRE TOTAL D'IMPRESSIONS :

61 094 N/B

59 318 Couleurs

TYPES DE DOCUMENTS :

- Magazine intercommunal
 - Flyers, affiches
- Signalétique, stickers, panneaux
 - Plans, stop pub

BUDGET D'IMPRESSION :

28 587 €



Les papiers utilisés sont certifiés
recyclés, PEFC ou FSC.



• Facebook

COUVERTURE DE LA PAGE :

30 800

VISITE DE LA PAGE :

18 500

NOUVEAUX ABONNÉS :

179

TOTAL D'ABONNÉS :

3 763



• Instagram

COUVERTURE DE LA PAGE :

969

VISITE DE LA PAGE :

167

NOUVEAUX ABONNÉS :

43

TOTAL D'ABONNÉS :

1 230



Accusé de réception en préfecture
067246701030-20230824-20250412V1-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

JANVIER 2024



Conférence sur la biodiversité à Niedernai.



Début de la première année de pleine exploitation de la toute première installation de panneaux photovoltaïques par la CCPO sur le parking du RES'O.

FÉVRIER 2024



Organisation d'un chantier participatif pour la plantation d'une haie à Niedernai dans le cadre des projets Trame Verte et Bleue.



Formation des agents de la CCPO au Lean Management, méthode visant à améliorer les performances en optimisant les processus et réduisant les gaspillages.

MARS 2024



Inauguration du Res'O.



Une formation sur la gestion différenciée a été organisée le 21 mars 2024 au Rés'O en présence de représentants des entreprises de la CCPO et du PETR.



Mise en exploitation des 3 premières bornes (6 prises) de charge de véhicules électriques sur le parking du Res'O. Les équipements sont destinés aux usagers du Res'O mais aussi à toutes autres personnes ayant besoin de recharger son véhicule. Il s'agit des seules bornes de charges ouvertes au public, présentes dans le secteur, entre le centre-ville d'Obernai et la commune de Rosheim.

AVRIL 2024



Le 6 avril 2024 s'est tenu à Bernardswiller un Repair'café. 50 objets ont été pris en charge dont 29 ont pu être réparés évitant ainsi la production de 94,35 kg de déchets.



Entre avril et mai 2024, 9 consultations ont été organisées avec les acteurs du territoire sur leurs thématiques respectives. Ces échanges croisés avec les données climatiques ont permis la rédaction du diagnostic de vulnérabilité.



Fête de l'artisanat organisée en partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace. 16 artisans du territoire ont participé à cette journée permettant à plusieurs centaines de visiteurs de découvrir les métiers, les savoir-faires et les filières de formation. L'objectif était de promouvoir l'artisanat alsacien et de permettre au public de découvrir les métiers et les entreprises artisanales locales.



Commission permanente environnement avec présentation du travail du chargé de l'adaptation au changement climatique.

MAI 2024



La fête du vélo du Piémont des Vosges le 5 mai – village vélo à Obernai.



Le 25 mai 2024 s'est tenu à Meistratzheim une édition du Repair'café. 43 objets ont été pris en charge, 25 réparés évitant la production de 139,57 kg de déchets



Première consultation adaptation au changement climatique auprès des élèves du lycée Freppel.



L'école élémentaire de Niedernai est arrivée à la 2ème place au défi « A l'école, j'y vais à vélo, à pied ou en trottinette » sur 79 écoles du Grand Est.



La finalisation du sous-sol en béton marquant une étape clé dans la construction du Pôle Administratif et Technique Intercommunal de la CCPO (PATi) et préparant ainsi le terrain pour les étages en bois qui suivront.

JUILLET 2024



Pose de bornes biodéchets à la déchetterie d'Obernai.



Nouvelle ligne Pass'Plaine, service de transport et de mobilité à destination des actifs et des étudiants pour créer une correspondance avec le réseau de la CTS.

JUILLET - AOÛT 2024



Ouverture de la Piscine plein air avec installations ludiques à destination des enfants. Exploitation de la Piscine plein air. Dans le cadre du cycle Sous les étoiles d'Alsace, le site a été le lieu de projection d'un film du type cinéma en plein air.

SEPTEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250412/V1-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025



La gratuité des services réguliers du transport public urbain Pass'O depuis le 2 septembre.



Atelier « Fresque du Climat » en présence de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète du Bas-Rhin.

OCTOBRE 2024



Le 19 octobre 2024 s'est tenu un repair'café à Obernai, 52 objets ont été pris en charge dont 29 ont pu être réparés par les bénévoles, évitant ainsi la production de 79,50 kg de déchets.



4 animations « jardiner au naturel » ont été organisées pour sensibiliser les habitants aux techniques alternatives de jardinage. Les animations se sont déroulées au « jardin des 3 Chênes » à Obernai.



Après plus de dix ans d'exploitation, l'ancien gérant du Rest'O a pris sa retraite à l'été 2023. Suite à quelques travaux et un appel à candidatures, le Rest'O a rouvert en octobre 2024 avec de nouveaux gérants : Monsieur PUTZER en cuisine et Madame PUTZER en salle.



Animation organisée par le RPE. Tout au long de l'année les agents du service offrent des activités guidées, orientent les familles, contribuent à l'épanouissement des enfants et proposent des outils aux assistants maternels pour les aider à se professionnaliser.

NOVEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250412V1-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025



La concertation publique « Adaptation au changement climatique, quel avenir pour notre territoire ? » a été organisée avec la participation du Lycée Agricole d'Obernai et l'Université de Strasbourg.



Le 16 novembre s'est tenue une édition du Repair'café à Obernai. Un record a été atteint lors de cette édition avec 59 objets pris en charge. 27 ont pu être réparés, évitant la production de 89,91 kg de déchets.

DÉCEMBRE 2024



Fête de Noël du Relais Petite Enfance à Niedernai.



Début des travaux du 3ème terrain vendu sur le site du Parc d'Activités de la ZA du Bruch.



Soirée Label Commerçant d'Alsace.

Initiative animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole. Ce label s'appuie sur la démarche reconnue du Label Qualité Accueil, qui identifie les commerces ou agences désireux d'offrir un accueil de qualité, des conseils avisés et des services irréprochables à leurs clients



III) Annexes*

- Rapport du compte financier unique 2024
- Rapport sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères 2024
- Rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2024
- Rapports sur l'exploitation du réseau de transport public urbain 2024

**diffusées lors de l'envoi officiel aux Mairies ; rapports transmis aux élus lors de la séance plénière de juin 2025.*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

36-38 rue du Maréchal Koenig - CS 50085 - 67213 Obernai Cedex
03 88 95 53 52 | ccpsa@ccpsa.com | www.cc-paysdesainteodile.fr



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES :

*Mobilités
AAGV
Energie
ZA Bruch*

*PA Thal
Ordures ménagères
Eau
Assainissement*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24670108000011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	33
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	38
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	39
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	41
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
B3 - Etat des provisions	45
B4 - Etat des charges transférées	47
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	48
B6 - Prêts	49
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	51
B7.3 - Etat des emprunts garantis	52
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	55
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	56
B7.8 - Autres engagements donnés	57

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

B7.9 - Autres engagements reçus

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

C2.1 - Situation des AP

C2.2 - Situation des AE

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D2 - Gestion des fonds européens

D3 - Actions de formation des élus

D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

D5 - Identification des flux croisés

D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse

D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

E - Etat des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

19 884

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

619,27

Ratios de niveau

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	558,97
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	709,07
3	Dépenses d'équipement brut / population	207,49
4	Encours de dette / population (2)(3)	100,58
5	DGF / population	61,62

Ratios de structure et d'analyse financière

Valeurs

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	9,21 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	81,88 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	21,17 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	18,12 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	14,19 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,67

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE****B1****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 547 023,55	13 198 310,00	25 745 333,55
	Recettes réalisées (1)	B	3 121 486,59	14 106 027,83	17 227 514,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 508 646,83	21 140 654,56	32 649 301,39
	Dépenses réalisées (1)	E	4 803 007,21	12 241 472,31	17 044 479,52
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 681 520,62	1 864 555,52	183 034,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 038 376,72	7 942 344,56	6 903 967,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 719 897,34	9 806 900,08	7 087 002,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 719 897,34	9 806 900,08	7 087 002,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
PETR PIEMONT DES VOSGES	01/09/2001		122 540,00
SM BASSIN DE L'EHN	01/01/2018		83 620,00
SMEAS GEMAPI	01/01/2018		64 273,50
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	ASSAINISSEMENT	01/01/1999		24670108000037	SPIC	oui
SPIC	EAU POTABLE	01/01/1999		24670108000029	SPIC	oui
SPIC	ORDURES MENAGERES	01/01/1999		24670108000045	SPIC	oui
	AAGV	01/01/2017		24670108000060	SPA	oui
	ZA DU BRUCH	01/01/2018		24670108000078	SPA	oui
	MOBILITES	01/07/2021		24670108000086	SPIC	non
	PA DU THAL	01/01/2023		24670108000094	SPA	oui
	ENERGIE	01/07/2023		24670108000102	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N****I****F**

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		3,41	0,00	1 199 238,00	7,09
TFPNB		17,52	0,00	120 022,00	1,57
CFE		21,18	0,00	3 752 884,00	9,46
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		4,13	0,00	65 074,00	0,00
TOTAL				5 137 218,00	9,30

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II

A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**II**
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	365 631,27	145 060,47	39,67	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 308 075,83	404 238,62	30,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 924 452,73	3 576 475,46	40,08	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 598 159,83	4 125 774,55	38,93	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	430 600,00	430 345,66	99,94	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	16 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	340 000,00	240 000,00	70,59	0,00
Total des dépenses financières		786 600,00	670 345,66	85,22	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 384 759,83	4 796 120,21	42,13	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 887,00	6 887,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	117 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		123 887,00	6 887,00	5,56	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		11 508 646,83	4 803 007,21	41,73	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		1 038 376,72			
Total des dépenses de la section d'investissement		12 547 023,55	4 803 007,21		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	724 000,00	204 350,00	28,23	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	240 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 877 807,99	1 538 303,62	81,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	12 000,00	100,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 113 807,99	1 994 653,62	48,49	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	7 160 402,56			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 155 813,00	1 126 832,97	97,49	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	117 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		8 433 215,56	1 126 832,97	13,36	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		12 547 023,55	3 121 486,59	24,88	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		12 547 023,55	3 121 486,59		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 433 232,00	635 760,97	0,00	635 760,97	44,36	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 160 000,00	1 023 489,54	0,00	1 023 489,54	88,23	0,00
014	Atténuations de produits	6 618 465,00	6 545 891,00	0,00	6 545 891,00	98,90	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 561 468,00	2 860 020,31	0,00	2 860 020,31	80,30	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 773 165,00	11 065 161,82	0,00	11 065 161,82	86,63	0,00
66	Charges financières	50 070,00	43 461,00	4 812,65	48 273,65	96,41	0,00
67	Charges spécifiques	1 204,00	1 203,87	0,00	1 203,87	99,99	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		12 824 439,00	11 109 826,69	4 812,65	11 114 639,34	86,67	0,00
023	Virement à la section d'investissement	7 160 402,56					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 155 813,00	1 126 832,97	0,00	1 126 832,97	97,49	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		8 316 215,56	1 126 832,97	0,00	1 126 832,97	13,55	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		21 140 654,56	12 236 659,66	4 812,65	12 241 472,31	57,90	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		21 140 654,56	12 236 659,66	4 812,65	12 241 472,31		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	350 000,00	349 982,52	0,00	349 982,52	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	59 230,00	34 652,95	0,00	34 652,95	58,51	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 361 190,00	4 368 054,00	0,00	4 368 054,00	320,90	0,00
731	Fiscalité locale	10 236 001,00	6 026 352,99	0,00	6 026 352,99	58,87	0,00
74	Dotations et participations	1 185 000,00	3 300 057,21	0,00	3 300 057,21	278,49	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	15 101,16	0,00	15 101,16	755 058,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		13 191 423,00	14 094 200,83	0,00	14 094 200,83	106,84	0,00
76	Produits financiers	0,00	4 940,00	0,00	4 940,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		13 191 423,00	14 099 140,83	0,00	14 099 140,83	106,88	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 887,00	6 887,00	0,00	6 887,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		6 887,00	6 887,00	0,00	6 887,00	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		13 198 310,00	14 106 027,83	0,00	14 106 027,83	106,88	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		7 942 344,56					
Total des recettes de la section de fonctionnement		21 140 654,56	14 106 027,83	0,00	14 106 027,83		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	2 548 997,16	0,00	0,00	70 581,67	556 774,09	477,60	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 917,18	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 380,83	0,00	0,00	70 581,67	225 856,91	477,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 510 616,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 077 807,99	414 188,03	0,00	0,00	10 058,63	11 311,06	435,31	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 077 807,99	222 188,03	0,00	0,00	10 058,63	11 311,06	435,31	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		128 261,71	984 642,66	489 894,54	16 490,78		4 796 120,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	83 273,46	16 155,02		430 345,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 261,71	16 463,00	0,00	335,76		145 060,47
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	68 941,61	0,00	0,00		404 238,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	659 238,05	406 621,08	0,00		3 576 475,46
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	240 000,00	0,00	0,00		240 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		33 876,41	446 976,19	0,00	0,00		1 994 653,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 726,41	193 776,19	0,00	0,00		1 538 303,62
13	Subventions d'investissement	11 150,00	13 200,00	0,00	0,00		204 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	240 000,00	0,00	0,00		240 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		5 630 307,21	2 458 524,48	0,00	700,00	544 207,51	1 588 228,36	65 812,52	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	268 927,12	0,00	0,00	26 597,11	90 885,91	22 912,52	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 401,45	1 004 088,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	5 610 012,00	935 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 357,46	249 630,27	0,00	700,00	516 406,53	1 453 653,14	42 900,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-1 463,70	0,00	0,00	0,00	0,00	43 689,31	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 203,87	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 248 812,00	358 427,38	0,00	0,00	770,26	16 986,67	50 916,27	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	349 982,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 161,29	1 272,11	0,00
73	Impôts et taxes	4 368 054,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 635 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 245 362,00	2 343,70	0,00	0,00	770,26	1 825,38	49 644,16	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 101,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	39 541,67	502 789,16	284 275,61	252,82		11 114 639,34
011	Charges à caractère général	0,00	14 703,78	115 097,16	96 637,37	0,00		635 760,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 023 489,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 545 891,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	24 837,89	387 692,00	181 843,02	0,00		2 860 020,31
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	5 795,22	252,82		48 273,65
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 203,87
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	414 228,25	9 000,00	0,00		14 099 140,83
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		349 982,52
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	28 219,55	0,00	0,00		34 652,95
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 368 054,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	380 956,99	0,00	0,00		6 026 352,99
74	Dotations et participations	0,00	0,00	111,71	0,00	0,00		3 300 057,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00		15 101,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	4 940,00	0,00	0,00		4 940,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	6 705 639,62
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	9 425 536,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	8 899 182,25
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	-907 717,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MOBILITES/ N°SIRET : 24670108000086

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	821 308,20
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	781 190,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	875 488,92
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	-280 457,74

BUDGET EAU/ N°SIRET : 24670108000029

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	796 206,61
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	1 069 777,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	1 248 535,08
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	23 339,50

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24670108000037

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	---	----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	426 143,87
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	865 161,97
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	675 895,12
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	-13 517,67

BUDGET OM/ N°SIRET : 24670108000045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	811 681,54
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	3 137,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	112 141,31
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	-5 792,75

BUDGET BRUCH ZA/ N°SIRET : 24670108000078

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	458 822,65
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	1 280 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	1 484 418,52
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 376 175,19

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	5 000,00

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	4 739,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	66 811,01
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	66 579,12

BUDGET PA DU THAL/ N°SIRET : 24670108000094

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00

BUDGET ENERGIE/ N°SIRET : 24670108000102

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	112 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	14 081,34
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	-5 843,82

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 501 356,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	16 794 307,98

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 750 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 750 000,00									
20346007	CREDIT MUTUEL	28/09/2017		30/09/2018	1 000 000,00	F		1,100	1,140		T	X Echéance constante		A-1
3797317	CAISSE D EPARGNE D ALSACE	23/12/2009		30/09/2015	2 600 000,00	F		3,650	3,406		T	X Echéance constante		A-1
60212802	CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	27/05/2010		31/12/2016	2 300 000,00	F		3,200	2,287		T	X Echéance constante		A-1
8965328	CAISSE D EPARGNE D ALSACE	19/12/2011		01/06/2012	700 000,00	F		4,560	4,549		A	X Echéance constante		A-1
9485323	CAISSE D EPARGNE D ALSACE	23/12/2014		30/04/2015	150 000,00	F		1,780	1,816		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 750 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de dépôt en préfecture : 01/07/2025

Date de signature : 01/07/2025

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 000 001,59					430 345,66	49 737,35	0,00	4 812,65
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 000 001,59					430 345,66	49 737,35	0,00	4 812,65
20346007		0,00	A-1	474 720,20	5,50	F		1,140	83 273,46	5 795,22	0,00	14,51
3797317		0,00	A-1	759 444,98	5,50	F		3,406	124 956,54	25 554,10	0,00	0,00
60212802		0,00	A-1	582 039,50	3,75	F		2,287	151 203,66	7 443,38	0,00	17,78
8965328		0,00	A-1	179 713,04	2,50	F		4,549	54 756,98	10 691,83	0,00	4 780,36
9485323		0,00	A-1	4 083,87	0,08	F		1,816	16 155,02	252,82	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 000 001,59					430 345,66	49 737,35	0,00	4 812,65

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/2025

à l'indication des intérêts dus au 30/06/2025, contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 000 001,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	20415 Subv. versées-Group. coll., EPL, coll. statut particulier	5	01/01/2000
L	2041511 Subv. GFP rattach. - Biens mobiliers, matériel et études	5	01/01/2000
L	2041512 Subv. GFP rattach. - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041513 Subv. GFP rattach.-Projet infrastructure intérêt national	15	01/01/2000
L	2041581 Subv. autres groupem.-Biens mobiliers, matériel, études	5	01/01/2000
L	2041582 Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041583 Subv. autres group.-Projets infrastruct. intérêt national	15	01/01/2000
L	20418 Organismes publics divers - - Subv. d'équipement versées	5	01/01/2000
L	204181 Subv.org.publics divers-Biens mobiliers, matériel, études	5	01/01/2000
L	204182 Subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	204183 Subv.org.publics divers-Projet infrastr. intérêt national	15	01/01/2000
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	01/01/2000
L	20421 Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	01/01/2000
L	20422 Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2151 Réseaux de voirie	20	01/01/2000
L	2152 Installations de voirie	20	01/01/2000
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	10	12/12/2023
L	2031 Frais d'études	5	12/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	12/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Bâtiments et installations	15	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Subv. d'équipement versées	5	12/12/2023
L	2041 CCAS - Bâtiments et installations	15	12/12/2023
L	2041 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023
L	2041 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023
L	2041 CCAS - Subv. d'équipement versées	5	12/12/2023
L	2041 CDE - Bâtiments et installations	15	12/12/2023
L	2041 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023
L	2041 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de réception : 01/07/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2041 CDE - Subv. d'équipement versées	5	12/12/2023	
L	2041 SPA - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	2041 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023	
L	2041 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	12/12/2023	
L	2041 SPA - Subv. d'équipement versées	5	12/12/2023	
L	2041 SPIC - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	2041 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023	
L	2041 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023	
L	2041 SPIC - Subv. d'équipement versées	5	12/12/2023	
L	20411 Subventions versées - Etat	5	12/12/2023	
L	204111 Subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023	
L	204112 Subv. Etat - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	204113 Subv. Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023	
L	204114 Subv.Etat - Voirie	40	12/12/2023	
L	204115 Subv. Etat - Monuments historiques	40	12/12/2023	
L	20412 Subventions versées - Régions	5	12/12/2023	
L	204121 Subv. régions - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023	
L	204122 Subv. régions - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	204123 Subv. régions-Projets infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023	
L	20413 Subventions versées - Départements	5	12/12/2023	
L	204131 Subv.départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023	
L	204132 Subv.départements - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	204133 Subv.département-Projets infrastructures intérêt national	40	12/12/2023	
L	20414 Subventions versées - Communes	5	12/12/2023	
L	2041411 Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023	
L	2041412 Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	2041413 Subv. com. GFP - Projets infrastructures d'intérêt natio	40	12/12/2023	
L	2041481 Subv. autres communes-Biens mobiliers, matériel, études	5	12/12/2023	
L	2041482 Subv. autres communes - Bâtiments et installations	15	12/12/2023	
L	2041483 Subv.autres com.-Projets infrastructure intérêt national	40	12/12/2023	
L	2046 Attributions de compensation d'investissement	5	12/12/2023	
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	12/12/2023	
L	2051 Concessions et droits similaires	2	12/12/2023	
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	12/12/2023	
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	12/12/2023	
L	2131 Constructions - Bâtiments	40	12/12/2023	
L	21311 Constructions bâtiments administratifs	40	12/12/2023	
L	21312 Constructions - Bâtiments scolaires	40	12/12/2023	

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de réception : 06/07/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	21313 Construction bâtiments sociaux et médico-sociaux	40	12/12/2023	
L	21314 Construction bâtiments culturels et sportifs	40	12/12/2023	
L	21315 Constructions centres d'incendie et de secours	40	12/12/2023	
L	21316 Constructions - Équipements du cimetière	40	12/12/2023	
L	21318 Constructions - Autres bâtiments publics	40	12/12/2023	
L	2132 Constructions - Bâtiments privés	40	12/12/2023	
L	21321 Constructions immeubles de rapport	40	12/12/2023	
L	21328 Autres bâtiments privés	40	12/12/2023	
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	10	12/12/2023	
L	2138 Autres constructions	10	12/12/2023	
L	21533 Réseaux câblés	10	12/12/2023	
L	21534 Réseaux d'électrification	10	12/12/2023	
L	21535 Réseaux de transmission	10	12/12/2023	
L	21536 Réseaux d'alerte	10	12/12/2023	
L	21538 Autres réseaux	10	12/12/2023	
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	15	12/12/2023	
L	217* Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10	12/12/2023	
L	21784 Mobilier	5	12/12/2023	
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	12/12/2023	
L	2182 Matériel de transport	5	12/12/2023	
L	2182 Matriel de transport de plus de 3T5	10	12/12/2023	
L	2183 Matériel de bureau et cuisine pro	10	12/12/2023	
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique et electro dome	3	12/12/2023	
L	2183 Matériel informatique	3	12/12/2023	
L	21838 Autre matériel informatique	2	12/12/2023	
L	2184 Matériel de bureau et mobilier	10	12/12/2023	
L	2184 Mobilier	10	12/12/2023	
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	10	12/12/2023	
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	10	12/12/2023	
L	2185 Matériel de téléphonie	3	12/12/2023	
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2023	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
 (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
 (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		30 000,00	0,00		
ASSOCIATION INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PEIMONT	02/02/2022	30 000,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	430 600,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	430 600,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	14 099 140,83
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,05

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	2 675 180,58	
Personnes de droit privé	2 390 109,48	
Associations	618 956,52	
ALEF	529 085,53	
ALSACE DESTINATION TOURISME	5 200,00	
ALT PREVENTION	3 000,00	
AMICALE DU GROUPEMENT OBERNOIS	700,00	
APERO	6 000,00	
ASSOCIATION AGRICULTEURS ET FAUN	31 715,32	
ASSOCIATION AGRICULTEURS ET FAUN	0,00	
ASSOCIATION ALAK - COMITE DES FETES	3 000,00	
ASSOCIATION BASS	1 306,43	
ASSOCIATION MISSION LOCALE	21 956,00	
CENTRE ARTHUR RIMBAUD	7 645,64	
COLLEGE EUROPE ASSO SPORTIVE	813,00	
COLLEGE FREPPEL ASSO SPORTIVE	633,00	
COMITE GESTION SALLE POLY. MEIST	1 500,00	
COMITE ORGANISATION TRIATHLON OBERNAI	1 500,00	
COURIR A OBERNAI	1 500,00	
LE PARADIS DES PETITES MAINS	401,60	
UNION SPORTIVE INNENHEIM	3 000,00	
Entreprises	4 807,60	
SCI ALBRECHT	4 807,60	
Personnes physiques	21 225,29	
ADMARD ESTELLE	25,00	
AKROUT Amine	25,00	
BAJARD ChristophE	25,00	
BEYOU Jean Charles	25,00	
BONNAUD Olivier	50,00	
BURGER JACQUES/EVELYNE	1 937,05	
BURNY Genevieve	25,00	
CASTEL Noemie	2 252,50	
COLOGNAC Xavier	20,00	
DAGORN Guy	20,00	
DILLENSEGER ANNY	430,40	
DILLINGER Eric	25,00	

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ERRARD Fabrice	25,00	
ESCHBACH PAULETTE	25,00	
FISCHER Jerome	50,00	
FREYD Philippe	25,00	
FRINDEL Romuald	1 500,00	
GASIOREK Emmanuel	25,00	
GERLING Sandra	25,00	
GILLET ERIC	25,00	
GRAND Jean Louis	25,00	
GUTAPFEL Andre	25,00	
GYORS Liliane	25,00	
HEMMERLE Marthe Alice	25,00	
HENCK Laurent	25,00	
ILIADIS FRANCINE	25,00	
ILIADIS MICHEL	20,00	
KOENIG MURIEL	20,00	
KORMANN DANIELLE	100,00	
LEDERMANN NATHALIE	25,00	
LEFEBVRE Marie Christine	50,00	
LOISEAU Marie Paule	50,00	
LUTZ Christiane	25,00	
MALAISE CHRISTIANE	1 513,00	
MATERN Manuel	1 500,00	
MATTY Alain	25,00	
MEYER Patrick	25,00	
NAH Myriam	2 003,96	
RAMSTEIN David	631,40	
REBISCHUNG Melodie	25,00	
RIEGLER Pierre	25,00	
ROCAUD Patrick	25,00	
ROTH Paul	25,00	
SCHALTENBRAND Nicolas	25,00	
SCHATZ Alain	25,00	
SCHEER Dominique	25,00	
SCHMITZ Andre	1 500,00	
THIRIET Claude	25,00	
VIX Claude	1 433,00	
WEIL Stephane	25,00	
WERNER Jeanine	1 460,20	
WIDMANN Armand	20,00	
WIERNASZ Patrick	1 664,64	
WILHELM Marc Etienne	20,00	
WITTERSHEIM Jean Luc	704,14	

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
YENIAVCI Veyssel	1 500,00	
Autres	1 745 120,07	
ASSO COMITE DES FETES V OBERNAI	1 500,00	
CARPE DIEM	1 500,00	
LO ESPACE AQUATIQUE	83 096,40	
OFFICE DE TOURISME OBERNAI	350 000,00	
SASU LO	1 309 023,67	
Personnes de droit public	285 071,10	
Etat	64 273,50	
SYNDICAT MIXTE EHN ANDLAU SCHEER	64 273,50	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	220 797,60	
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	0,00	
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	10 000,00	
COMMUNAUTE COMM VALLE BRUCHE	4 000,00	
ECOLE ELEMENTAIRE INNENHEIM	369,60	
ECOLE ELEMENTAIRE MEISTRATZHEIM	268,00	
PETR DU PIEMONT DES VOSGES	122 540,00	
SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L EHN	83 620,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
AGENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
APPRENTIE		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ASSISTANTE DE DIRECTION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTE DE GESTION	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE MISSION HABITAT ET DEV TERRITORIAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE COMMUNICATION	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT - ADMINISTRATION ET FINANCES	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE DEVELOPPEMENT ET CHARGE DES MOBILITES	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE ENVIRONNEMENT	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATRICE RPE	A	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	2,00	9,00	0,00	4,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
APPRENTIE		ADM		0,00	A	A
CHARGE DE MISSION HABITAT ET DEV TERRITORIAL	A	ADM	469	0,00	A	CDD
CHARGE DE COMMUNICATION	B	ADM	415	0,00	A	CDD
RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	A	ADM	469	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
CHARGE DE MISSION ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	A	TECH	444	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B11.2**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 038 376,72
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-39 431,27
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 077 807,99

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 077 807,99
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 077 807,99
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	437 487,00	437 232,66	0,00	437 232,66
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	9 128 215,56	1 599 328,60	0,00	1 599 328,60
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	8 690 728,56	1 162 095,94	0,00	1 162 095,94
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 038 376,72			-1 038 376,72
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 077 807,99	1 077 807,99		1 077 807,99
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	39 431,27			39 431,27
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 201 527,21

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		437 487,00	I 437 232,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		430 600,00	430 345,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	430 600,00	430 345,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 887,00	6 887,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 887,00	6 887,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 128 215,56	III 1 599 328,60
Ressources propres externes de l'année (a)		812 000,00	472 495,63
10222	FCTVA	800 000,00	460 495,63
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	12 000,00	12 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 316 215,56	1 126 832,97
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	5 726,00	5 726,17
28031	Frais d'études	2 665,00	2 664,67
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	13 324,00	13 323,67
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	18 982,00	18 982,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	10 702,00	10 702,97
28041482	Subv. Autres ches: Bâtiments, installations	4 024,00	4 024,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	4 000,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastructure Int nation	0,00	3 333,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	1 353,00	1 353,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 902,00	7 902,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	10 900,00	378 803,54

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281318	Autres bâtiments publics	378 804,00	0,00
28138	Autres constructions	17 126,00	17 126,00
28151	Réseaux de voirie	60 465,00	60 464,65
28152	Installations de voirie	99,00	98,65
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	289 537,00	289 536,85
281735	Installations générales (m. à dispo)	7 178,00	7 177,96
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 891,00	30 889,36
28181	Installations générales, aménagt divers	168 776,00	152 199,06
281828	Autres matériels de transport	32,00	32,00
281838	Autre matériel informatique	12 743,00	12 413,32
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 610,00	12 968,42
28185	Matériel de téléphonie	0,00	328,62
28188	Autres immo. corporelles	96 974,00	96 783,06
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 160 402,56	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
04/2022	ESPACE ENTREPRISES	23	0,00	672 877,40	0,00	0,00	0,00	0,00	417 559,25	-417 559,25
03/2021	PATi	23	0,00	15 212 842,76	0,00	0,00	0,00	0,00	2 510 616,33	-2 510 616,33
01/2021	PLUi	20	0,00	170 834,11	0,00	0,00	0,00	0,00	65 642,40	-65 642,40
02/2021	Voirie Leclerc	23	0,00	523 873,60	0,00	0,00	0,00	0,00	406 621,08	-406 621,08
TOTAL			0,00	16 580 427,87	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 439,06	-3 400 439,06

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	120 123,17	0,00	0,00	0,00	24 937,30
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	30 733,95	0,00	0,00	0,00	231 341,54
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	807 953,44	0,00	0,00	0,00	2 768 522,02
A165	Immobilisations financières	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	1 223 810,56	0,00	0,00	0,00	3 141 963,99

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	0,00	0,00	0,00	145 060,47
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	2 569,70	0,00	0,00	259 505,79
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	807 953,44	0,00	0,00	2 768 522,02
A165	Immobilisations financières	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	1 075 523,14	0,00	0,00	3 290 251,41

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	98 733,17	0,00	0,00	46 327,30
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	0,00	0,00	0,00	262 075,49
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	0,00	0,00	0,00	3 576 475,46
A165	Immobilisations financières	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	98 733,17	0,00	0,00	4 267 041,38

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	0,00	0,00	0,00	145 060,47
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	0,00	0,00	0,00	262 075,49
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	0,00	0,00	0,00	3 576 475,46
A165	Immobilisations financières	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A225	Opérations pour compte de tiers	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
TOTAL		4 365 774,55	0,00	0,00	0,00	4 365 774,55

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	0,00	0,00	0,00	145 060,47
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	1 794,17	0,00	0,00	260 281,32
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	0,00	0,00	0,00	3 576 475,46
A165	Immobilisations financières	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	26 794,17	0,00	0,00	4 338 980,38

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	7 830,00	0,00	0,00	137 230,47
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	26 370,08	0,00	0,00	235 705,41
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	0,00	0,00	0,00	3 576 475,46
A165	Immobilisations financières	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	34 200,08	0,00	0,00	4 331 574,47

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	145 060,47	17 790,00	0,00	0,00	127 270,47
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 460,30	0,00	0,00	0,00	4 460,30
A130	Réseaux et installations de voirie	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	112 702,83	0,00	0,00	0,00	112 702,83
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	262 075,49	0,00	0,00	0,00	262 075,49
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 576 475,46	0,00	0,00	0,00	3 576 475,46
A165	Immobilisations financières	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	17 790,00	0,00	0,00	4 347 984,55

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION****C3.2****Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	834 021,60	0,00	0,00	0,00	1 714 975,56
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	119 787,41	0,00	0,00	0,00	8 474,30
6	Action économique	984 642,66	269 665,79	0,00	0,00	0,00	714 976,87
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	335,76	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	1 223 810,56	0,00	0,00	0,00	3 141 963,99

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	833 849,43	0,00	0,00	1 715 147,73
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	0,00	0,00	0,00	128 261,71
6	Action économique	984 642,66	241 673,71	0,00	0,00	742 968,95
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	0,00	0,00	0,00	335,76
TOTAL		4 365 774,55	1 075 523,14	0,00	0,00	3 290 251,41

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	0,00	0,00	0,00	2 548 997,16
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	98 397,41	0,00	0,00	29 864,30
6	Action économique	984 642,66	0,00	0,00	0,00	984 642,66
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	335,76	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 365 774,55	98 733,17	0,00	0,00	4 267 041,38

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	0,00	0,00	0,00	2 548 997,16
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	0,00	0,00	0,00	128 261,71
6	Action économique	984 642,66	0,00	0,00	0,00	984 642,66
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	0,00	0,00	0,00	335,76
TOTAL		4 365 774,55	0,00	0,00	0,00	4 365 774,55

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	25 172,17	0,00	0,00	2 523 824,99
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	0,00	0,00	0,00	128 261,71
6	Action économique	984 642,66	1 622,00	0,00	0,00	983 020,66
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	0,00	0,00	0,00	335,76
TOTAL		4 365 774,55	26 794,17	0,00	0,00	4 338 980,38

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	0,00	0,00	0,00	2 548 997,16
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	7 830,00	0,00	0,00	120 431,71
6	Action économique	984 642,66	26 370,08	0,00	0,00	958 272,58
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	0,00	0,00	0,00	335,76
TOTAL		4 365 774,55	34 200,08	0,00	0,00	4 331 574,47

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 548 997,16	0,00	0,00	0,00	2 548 997,16
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	70 581,67	0,00	0,00	0,00	70 581,67
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	225 856,91	0,00	0,00	0,00	225 856,91
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	477,60	0,00	0,00	0,00	477,60
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	128 261,71	17 790,00	0,00	0,00	110 471,71
6	Action économique	984 642,66	0,00	0,00	0,00	984 642,66
7	Environnement	406 621,08	0,00	0,00	0,00	406 621,08
8	Transports	335,76	0,00	0,00	0,00	335,76
TOTAL		4 365 774,55	17 790,00	0,00	0,00	4 347 984,55

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Service PISCINES du BP	01/11/2019	25/09/2022	SPIC
	Service ESPACE ENTREPRISES du BP	01/01/2022	02/02/2022	SPIC

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS		D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****D5****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT****D6.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

CC PAYS STE ODILE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

RECETTES (1)

Article (2)

Libellé (2)

Montant

TOTAL GENERAL

0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000086

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 43(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : MOBILITES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	29
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	31
B4 - Etat des charges transférées	32
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B6.1 - Etat des emprunts garantis	34
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	35
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	36
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	37
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	38
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	39
B8.4 - Etat des engagements reçus	40
B9.1 - Etat du personnel	41
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	43
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	44

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	47
C2.1 - Situation des autorisations de programme	48
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	49
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	50

D. Autres éléments d'information

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 06/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	57
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	58
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	59
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	60
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	798 165,70	1 318 600,00	2 116 765,70
	Recettes réalisées (1)	B	16 975,07	1 599 057,74	1 616 032,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	825 984,00	1 967 167,96	2 793 151,96
	Dépenses réalisées (1)	E	4 675,80	1 091 679,04	1 096 354,84
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	12 299,27	507 378,70	519 677,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	27 818,30	648 567,96	676 386,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	40 117,57	1 155 946,66	1 196 064,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	40 117,57	1 155 946,66	1 196 064,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)****C**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****D1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****D2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.1****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	157 002,26	75 462,49	0,00	75 462,49	48,06	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00	99 570,51	0,00	99 570,51	99,57	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 012 000,00	900 477,37	0,00	900 477,37	88,98	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 269 002,26	1 075 510,37	0,00	1 075 510,37	84,75	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 269 002,26	1 075 510,37	0,00	1 075 510,37	84,75	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	618 165,70					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	80 000,00	16 168,67	0,00	16 168,67	20,21	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		698 165,70	16 168,67	0,00	16 168,67	2,32	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04	55,49	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	1 300 000,00	1 575 074,64	0,00	1 575 074,64	121,16	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	5 450,00	0,00	5 450,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 200,00	13 002,85	0,00	13 002,85	309,59	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 304 200,00	1 593 527,49	0,00	1 593 527,49	122,18	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	14 400,00	5 530,25	0,00	5 530,25	38,40	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 318 600,00	1 599 057,74	0,00	1 599 057,74	121,27	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		1 318 600,00	1 599 057,74	0,00	1 599 057,74	121,27	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		648 567,96					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 967 167,96	1 599 057,74	0,00	1 599 057,74		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	795 984,00	4 675,80	0,59	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		825 984,00	4 675,80	0,57	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		825 984,00	4 675,80	0,57	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		825 984,00	4 675,80	0,57	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		825 984,00	4 675,80		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	806,40	0,81	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		100 000,00	806,40	0,81	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	618 165,70			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	80 000,00	16 168,67	20,21	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		698 165,70	16 168,67	2,32	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		798 165,70	16 975,07	2,13	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		27 818,30			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		825 984,00	16 975,07		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		D

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	12 241 472,31
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	22 048 372,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	5 841 383,93
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	3 121 486,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET MOBILITES / Numéro SIRET : 24670108000086

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	2 247 625,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	4 675,80
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	44 793,37

BUDGET EAU / Numéro SIRET : 24670108000029

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	1 655 850,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	909 727,00
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	636 155,89

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24670108000037

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	1 176 225,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	881 045,56
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	442 027,46

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	1 066 909,12
INVESTISSEMENT				

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	127 539,20
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	936 083,34

BUDGET BRUCH ZA / Numéro SIRET : 24670108000078

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 060 154,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	1 738 607,32
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	917 429,97

BUDGET AAGV / Numéro SIRET : 24670108000060

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	160 044,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	2 607,00
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	2 867,70

BUDGET PA DU THAL / Numéro SIRET : 24670108000094

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ENERGIE / Numéro SIRET : 24670108000102

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	918,66
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	16 312 237,14
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	29 436 026,69

CC PAYS STE ODILE - MOBILITES - - 2024

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	9 757 585,81
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	6 340 844,32
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 069 822,95
TOTAL AGREGE DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	35 776 871,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - MOBILITES - - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/25

(10) Indiquer les intérêts dus au 30/06/25 au contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L’ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.8****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
L	2031 Frais d'études	5	12/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	12/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2023
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	12/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	12/12/2023
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	15	12/12/2023
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	15	12/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	12/12/2023
L	2131 Constructions - Bâtiments	40	12/12/2023
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	10	12/12/2023
L	2138 Autres constructions	10	12/12/2023
L	2151 Installations complexes spécialisées	20	12/12/2023
L	2153 Installations à caractère spécifique	10	12/12/2023
L	2154 Matériel industriel	10	12/12/2023
L	2155 Outillage industriel	5	12/12/2023
L	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	10	12/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	15	12/12/2023
L	217* Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10	12/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport	10	12/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2	12/12/2023
L	2184 Mobilier	10	12/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2023

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)****B5**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS****B6.2**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 599 057,74
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU
VOTE DU BUDGET****B7.1****B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****B8.1**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS****B8.4**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	27 818,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	27 818,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	27 818,30
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	27 818,30

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	798 165,70	16 975,07	0,00	16 975,07
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	798 165,70	16 975,07	0,00	16 975,07
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	27 818,30			27 818,30
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	27 818,30			27 818,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				44 793,37

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		798 165,70	III 16 975,07
Ressources propres externes de l'année (a)		100 000,00	806,40
10222	FCTVA	100 000,00	806,40
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		698 165,70	16 168,67
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	819,84	819,84
28158	Autres	0,00	1 255,00
28181	Installations générales, agencements	65 086,33	0,00
28182	Matériel de transport	14 093,83	14 093,83
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	618 165,70	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	0,00	4 675,80

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	3 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	1 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	4 675,80

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	³ 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	¹ 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	⁴ 675,80

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	3 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	1 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	4 675,80

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	3 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	1 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	4 675,80

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	3 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	1 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	4 675,80

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	3 556,80	0,00	0,00	0,00	3 556,80
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 119,00	0,00	0,00	0,00	1 119,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 675,80	0,00	0,00	0,00	4 675,80

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D1.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'EXPLOITATION**

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000060

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : AAGV (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	32
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3 - Etat des provisions	43
B4 - Etat des charges transférées	45
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	46
B6 - Prêts	47
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	48
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	49
B7.3 - Etat des emprunts garantis	50
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	51
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	53
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	54
B7.8 - Autres engagements donnés	55

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

B7.9 - Autres engagements reçus	56
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	57
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	61
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	62
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	63
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Situation des AP	69
C2.2 - Situation des AE	70
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	71
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	75
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	79
D2 - Gestion des fonds européens	80
D3 - Actions de formation des élus	81
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	82
D5 - Identification des flux croisés	83
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	84
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	85
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	87
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	88
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	89
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	90
E - Etat des Contrôles du Compte Financier	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

19 884

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

Ratios de niveau

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	8,02
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	8,05
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00

Ratios de structure et d'analyse financière

Valeurs

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,71 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0,29 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,29 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 607,00	226 600,00	234 207,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 867,70	160 020,88	162 888,58
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 000,00	226 623,45	231 623,45
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	159 812,44	159 812,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	2 867,70	208,44	3 076,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 607,00	23,45	-2 583,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	260,70	231,89	492,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	260,70	231,89	492,59

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET - RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

I

F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II
A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		5 000,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		2 607,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		7 607,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 607,00	2 607,00	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 607,00	2 607,00	100,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	3 739,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 261,00	260,70	20,67	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		5 000,00	260,70	5,21	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		7 607,00	2 867,70	37,70	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		7 607,00	2 867,70		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	218 623,45	157 624,60	0,00	157 624,60	72,10	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 000,00	1 927,14	0,00	1 927,14	64,24	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		221 623,45	159 551,74	0,00	159 551,74	71,99	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		221 623,45	159 551,74	0,00	159 551,74	71,99	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 739,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 261,00	260,70	0,00	260,70	20,67	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		5 000,00	260,70	0,00	260,70	5,21	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44	70,52	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	41 503,60	0,00	41 503,60	118,58	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	65 000,00	75 617,28	0,00	75 617,28	116,33	0,00
75	Autres produits de gestion courante	126 600,00	42 900,00	0,00	42 900,00	33,89	0,00
Total des recettes de gestion des services		226 600,00	160 020,88	0,00	160 020,88	70,62	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		226 600,00	160 020,88	0,00	160 020,88	70,62	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		226 600,00	160 020,88	0,00	160 020,88	70,62	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		23,45					
Total des recettes de la section de fonctionnement		226 623,45	160 020,88	0,00	160 020,88		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	6 705 639,62
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	9 425 536,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	8 899 182,25
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	-907 717,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MOBILITES/ N°SIRET : 24670108000086

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	821 308,20
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	781 190,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	875 488,92
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	-280 457,74

BUDGET EAU/ N°SIRET : 24670108000029

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	796 206,61
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	1 069 777,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	1 248 535,08
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	23 339,50

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24670108000037

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	---	----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	426 143,87
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	865 161,97
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	675 895,12
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	-13 517,67

BUDGET OM/ N°SIRET : 24670108000045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	811 681,54
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	3 137,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	112 141,31
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	-5 792,75

BUDGET BRUCH ZA/ N°SIRET : 24670108000078

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	458 822,65
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	1 280 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	1 484 418,52
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 376 175,19

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	5 000,00

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	4 739,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	66 811,01
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	66 579,12

BUDGET PA DU THAL/ N°SIRET : 24670108000094				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00

BUDGET ENERGIE/ N°SIRET : 24670108000102				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	112 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	14 081,34
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	-5 843,82

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				

	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3**
4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 501 356,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	16 794 307,98

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicitι des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipι O/N	Catι- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes affιrentes aux marchιs de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilιs (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme nιgociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total gιnιral					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant empruntι à l'origine.

(3) Type de taux d'intιrιt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : prιfixι (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement dιfini comme la simple addition d'un taux usuel de rιfιrence et d'une marge exprimιe en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la pιriodicitι des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à prιciser.

(8) Catιgorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivitιs territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prιvues aux articles 1594 A et 1595 du code gιnιral des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - AAGV - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/2025

Le 30/06/2025, les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	10	12/12/2023
L	2031 Frais d'études	5	12/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	12/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Bâtiments et installations	15	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	12/12/2023
L	2041 Autres EPL - Subv. d'équipement versées	5	12/12/2023
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	15	12/12/2023
L	20441 Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	15	12/12/2023
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	12/12/2023
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	30	12/12/2023
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	40	12/12/2023
L	20442 Subv. d'équipement en nature - Personnes de droit privé	15	12/12/2023
L	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	30	12/12/2023
L	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	40	12/12/2023
L	2046 Attributions de compensation d'investissement	15	12/12/2023
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	12/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	12/12/2023
L	2131 Constructions - Bâtiments	40	12/12/2023
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	10	12/12/2023
L	2151 Réseaux de voirie	20	12/12/2023
L	2157 Matériel et outillage technique	10	12/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport de moins de 3T5	5	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport de plus de 3T5	10	12/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2	12/12/2023
L	2183 Matériel de bureau professionnel	10	12/12/2023
L	2184 Mobilier	10	12/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	160 020,88
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

CC PAYS STE ODILE - AAGV - CFU - 2024

Accuse de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de réception en préfecture : 01/07/2025

Présenté en conseil municipal le 01/07/2025 (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B11.2**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 607,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 607,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2 607,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 607,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	5 000,00	260,70	0,00	260,70
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	5 000,00	260,70	0,00	260,70
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 607,00			-2 607,00
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2 607,00	2 607,00		2 607,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				260,70

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

CC PAYS STE ODILE - AAGV - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 000,00	III 260,70
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 000,00	260,70
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281351	Bâtiments publics	1 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	261,00	260,70
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 739,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****D5****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

CC PAYS STE ODILE - AAGV - CFU - 2024
Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000102

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : ENERGIE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	29
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	31
B4 - Etat des charges transférées	32
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B6.1 - Etat des emprunts garantis	34
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	35
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	36
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	37
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	38
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	39
B8.4 - Etat des engagements reçus	40
B9.1 - Etat du personnel	41
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	43
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	44

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	47
C2.1 - Situation des autorisations de programme	48
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	49
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	50

D. Autres éléments d'information

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 06/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	57
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	58
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	59
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	60
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	352 000,00	15 000,00	367 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	240 000,00	20 843,82	260 843,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	352 000,00	15 000,00	367 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	252 000,00	918,66	252 918,66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-12 000,00	19 925,16	7 925,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-12 000,00	19 925,16	7 925,16
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-12 000,00	19 925,16	7 925,16

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)****C**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR DEPENSES		D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****D2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.1****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 000,00	918,66	0,00	918,66	30,62	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 000,00	918,66	0,00	918,66	30,62	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 000,00	918,66	0,00	918,66	30,62	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		15 000,00	918,66	0,00	918,66	6,12	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		15 000,00	918,66	0,00	918,66		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82	138,96	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82	138,96	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82	138,96	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82	138,96	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des recettes de la section d'exploitation		15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	340 000,00	240 000,00	70,59	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		340 000,00	240 000,00	70,59	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	12 000,00	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		12 000,00	12 000,00	100,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		352 000,00	252 000,00	71,59	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		352 000,00	252 000,00	71,59	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		352 000,00	252 000,00		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	240 000,00	70,59	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		340 000,00	240 000,00	70,59	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		352 000,00	240 000,00	68,18	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		352 000,00	240 000,00		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		D

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	12 241 472,31
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	22 048 372,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	5 841 383,93
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	3 121 486,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET MOBILITES / Numéro SIRET : 24670108000086

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	2 247 625,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	4 675,80
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	44 793,37

BUDGET EAU / Numéro SIRET : 24670108000029

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	1 655 850,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	909 727,00
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	636 155,89

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24670108000037

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	1 176 225,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	881 045,56
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	442 027,46

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	1 066 909,12
INVESTISSEMENT				

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	127 539,20
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	936 083,34

BUDGET BRUCH ZA / Numéro SIRET : 24670108000078

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 060 154,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	1 738 607,32
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	917 429,97

BUDGET AAGV / Numéro SIRET : 24670108000060

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	160 044,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	2 607,00
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	2 867,70

BUDGET PA DU THAL / Numéro SIRET : 24670108000094

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ENERGIE / Numéro SIRET : 24670108000102

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	918,66
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	16 312 237,14
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	29 436 026,69

CC PAYS STE ODILE - ENERGIE - - 2024

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	9 757 585,81
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	6 340 844,32
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 069 822,95
TOTAL AGREGE DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	35 776 871,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					240 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					240 000,00									
001ENERGIE	CDC PAYS SAINTE ODILE	27/09/2023		31/10/2024	240 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					240 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		228 000,00					12 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		228 000,00					12 000,00	0,00	0,00	0,00
001ENERGIE		0,00	A-1	228 000,00	18,83	F		0,000	12 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		228 000,00					12 000,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - ENERGIE - - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/25

à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart s d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart s d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT
(1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.8****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

B5

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS****B6.2**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	20 843,82
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B7.1****B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****B8.1**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS

B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	12 000,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	0,00	-12 000,00	0,00	-12 000,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00			0,00
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-12 000,00

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		12 000,00	I 12 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		12 000,00	12 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	12 000,00	12 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		12 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		12 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28158	Autres	12 000,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D1.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'EXPLOITATION**

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000078

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BRUCH ZA (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	32
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3 - Etat des provisions	42
B4 - Etat des charges transférées	44
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	45
B6 - Prêts	46
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	47
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	48
B7.3 - Etat des emprunts garantis	49
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	50
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	52
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	53
B7.8 - Autres engagements donnés	54

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

B7.9 - Autres engagements reçus**B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions****B9 - Etat du personnel****B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier****B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement****B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement****C - Etats annexés budgétaires****C1.1 - Equilibre budgétaire****C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses****C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes****C2.1 - Situation des AP****C2.2 - Situation des AE****C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature****C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction****D - Autres éléments d'information****D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe****D2 - Gestion des fonds européens****D3 - Actions de formation des élus****D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes****D5 - Identification des flux croisés****D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement****D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement****D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)****D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)****D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse****D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail****E - Etat des Contrôles du Compte Financier****V - Arrêté et signatures****A - Arrêté et signatures**

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

19 884

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

Ratios de niveau

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,73
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	8,79
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00

Ratios de structure et d'analyse financière

Valeurs

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	19,74 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	80,26 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	80,26 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 197 429,97	2 372 072,54	4 569 502,51
	Recettes réalisées (1)	B	917 429,97	995 897,35	1 913 327,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 280 000,00	2 436 329,97	3 716 329,97
	Dépenses réalisées (1)	E	821 177,35	951 911,45	1 773 088,80
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	96 252,62	43 985,90	140 238,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-917 429,97	64 257,43	-853 172,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-821 177,35	108 243,33	-712 934,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-821 177,35	108 243,33	-712 934,02

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS****B3.2**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET - RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

I

F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II

A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 280 000,00	821 177,35	64,15	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 280 000,00	821 177,35	64,15	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 280 000,00	821 177,35	64,15	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		917 429,97			
Total des dépenses de la section d'investissement		2 197 429,97	821 177,35		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 267 429,97			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	930 000,00	917 429,97	98,65	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 197 429,97	917 429,97	41,75	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 197 429,97	917 429,97	41,75	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		2 197 429,97	917 429,97		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	234 000,00	34 481,48	0,00	34 481,48	14,74	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		234 000,00	34 481,48	0,00	34 481,48	14,74	0,00
66	Charges financières	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		238 900,00	34 481,48	0,00	34 481,48	14,43	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 267 429,97					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	930 000,00	917 429,97	0,00	917 429,97	98,65	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		2 197 429,97	917 429,97	0,00	917 429,97	41,75	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45	39,07	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 092 000,00	174 720,00	0,00	174 720,00	16,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	72,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 092 072,54	174 720,00	0,00	174 720,00	16,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 092 072,54	174 720,00	0,00	174 720,00	16,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 280 000,00	821 177,35	0,00	821 177,35	64,15	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		1 280 000,00	821 177,35	0,00	821 177,35	64,15	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 372 072,54	995 897,35	0,00	995 897,35	41,98	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		64 257,43					
Total des recettes de la section de fonctionnement		2 436 329,97	995 897,35	0,00	995 897,35		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		28 006,02	6 475,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	28 006,02	6 475,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		174 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	174 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 481,48
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 481,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		174 720,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		174 720,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	6 705 639,62
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	9 425 536,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	8 899 182,25
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	-907 717,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MOBILITES/ N°SIRET : 24670108000086

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	821 308,20
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	781 190,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	875 488,92
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	-280 457,74

BUDGET EAU/ N°SIRET : 24670108000029

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	796 206,61
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	1 069 777,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	1 248 535,08
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	23 339,50

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24670108000037

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	---	----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	426 143,87
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	865 161,97
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	675 895,12
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	-13 517,67

BUDGET OM/ N°SIRET : 24670108000045				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	811 681,54
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	3 137,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	112 141,31
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	-5 792,75

BUDGET BRUCH ZA/ N°SIRET : 24670108000078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	458 822,65
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	1 280 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	1 484 418,52
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 376 175,19

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	5 000,00

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	4 739,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	66 811,01
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	66 579,12

BUDGET PA DU THAL/ N°SIRET : 24670108000094

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00

BUDGET ENERGIE/ N°SIRET : 24670108000102

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	112 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	14 081,34
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	-5 843,82

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 501 356,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	16 794 307,98

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicit� des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilit� de rembour- sement anticip� O/N	Cat�- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes aff�rentes aux march�s de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimil�s (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons � moyen terme n�gociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total g�n�ral					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu   plusieurs mobilisations, indiquer la date de la premi re mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt    l'origine.

(3) Type de taux d'int r t : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : pr fix  (c'est- -dire un taux variable qui n'est pas seulement d fini comme la simple addition d'un taux usuel de r f rence et d'une marge exprim e en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux   l'origine du contrat.

(6) Indiquer la p riodicit  des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres   pr ciser.

(8) Cat gorie d'emprunt   l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivit s territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales pr vues aux articles 1594 A et 1595 du code g n ral des imp ts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accuse de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/2025

Les intérêts dus au 30/06/2025 au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	174 720,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****B8****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accuse de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de réception en préfecture : 01/07/2025
Présenté en préfecture le 01/07/2025

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B11.2**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-917 429,97
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-917 429,97

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-917 429,97
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-917 429,97

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 267 429,97	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 267 429,97	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-917 429,97			-917 429,97
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-917 429,97			-917 429,97
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-917 429,97

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 267 429,97	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 267 429,97	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 267 429,97	0,00

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****D5****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

CC PAYS STE ODILE - BRUCH ZA - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000094

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : PA DU THAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	32
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3 - Etat des provisions	42
B4 - Etat des charges transférées	44
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	45
B6 - Prêts	46
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	47
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	48
B7.3 - Etat des emprunts garantis	49
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	50
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	52
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	53
B7.8 - Autres engagements donnés	54

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

47.9 - Autres engagements reçus**B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions****B9 - Etat du personnel****B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier****B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement****B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement****C - Etats annexés budgétaires****C1.1 - Equilibre budgétaire****C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses****C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes****C2.1 - Situation des AP****C2.2 - Situation des AE****C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature****C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction****D - Autres éléments d'information****D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe****D2 - Gestion des fonds européens****D3 - Actions de formation des élus****D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes****D5 - Identification des flux croisés****D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement****D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement****D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)****D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)****D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse****D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail****E - Etat des Contrôles du Compte Financier****V - Arrêté et signatures****A - Arrêté et signatures**

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

19 884

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

Ratios de niveau

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00

Ratios de structure et d'analyse financière

Valeurs

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0,00 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,00 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS****B3.2**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**I****EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

I

F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II
A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		1 000 000,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**II**
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 000 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		1 000 000,00	0,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE**II****RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	6 705 639,62
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	9 425 536,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	8 899 182,25
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	-907 717,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MOBILITES/ N°SIRET : 24670108000086

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	821 308,20
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	781 190,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	875 488,92
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	-280 457,74

BUDGET EAU/ N°SIRET : 24670108000029

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	796 206,61
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	1 069 777,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	1 248 535,08
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	23 339,50

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24670108000037

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	---	----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	426 143,87
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	865 161,97
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	675 895,12
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	-13 517,67

BUDGET OM/ N°SIRET : 24670108000045				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	811 681,54
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	3 137,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	112 141,31
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	-5 792,75

BUDGET BRUCH ZA/ N°SIRET : 24670108000078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	458 822,65
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	1 280 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	1 484 418,52
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 376 175,19

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	5 000,00

BUDGET AAGV/ N°SIRET : 24670108000060

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	4 739,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	66 811,01
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	66 579,12

BUDGET PA DU THAL/ N°SIRET : 24670108000094

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00

BUDGET ENERGIE/ N°SIRET : 24670108000102

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	112 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	14 081,34
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	-5 843,82

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3**
4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	11 124 802,49
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	14 541 543,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	15 376 553,55
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	2 252 764,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 501 356,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	16 794 307,98

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicit� des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilit� de rembour- sement anticip� O/N	Cat�- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes aff�rentes aux march�s de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimil�s (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons � moyen terme n�gociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total g�n�ral					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu   plusieurs mobilisations, indiquer la date de la premi re mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt    l'origine.

(3) Type de taux d'int r t : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : pr fix  (c'est- -dire un taux variable qui n'est pas seulement d fini comme la simple addition d'un taux usuel de r f rence et d'une marge exprim e en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux   l'origine du contrat.

(6) Indiquer la p riodicit  des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres   pr ciser.

(8) Cat gorie d'emprunt   l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivit s territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales pr vues aux articles 1594 A et 1595 du code g n ral des imp ts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/25

à l'indication des intérêts dus au 30/06/25, contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****B8****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accuse de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de réception en préfecture : 01/07/2025

Présenté en conseil municipal le 01/07/2025 (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B11.2**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00			0,00
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				0,00

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 000 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 000 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date de réception préfecture : 01/07/2025

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE****C3.1****Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS		D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****D5****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

CC PAYS STE ODILE - PA DU THAL - CFU - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

RECETTES (1)**Article (2)****Libellé (2)****Montant****TOTAL GENERAL****0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.2**

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000045

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : OM (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	29
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	31
B4 - Etat des charges transférées	32
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B6.1 - Etat des emprunts garantis	34
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	35
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	36
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	37
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	38
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	39
B8.4 - Etat des engagements reçus	40
B9.1 - Etat du personnel	41
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	43
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	44

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	47
C2.1 - Situation des autorisations de programme	48
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	49
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	50

D. Autres éléments d'information

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 06/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	57
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	58
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	59
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	60
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	390 051,37	937 654,00	1 327 705,37
	Recettes réalisées (1)	B	386 913,97	943 446,75	1 330 360,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	939 220,74	1 061 116,37	2 000 337,11
	Dépenses réalisées (1)	E	127 539,20	948 975,06	1 076 514,26
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	259 374,77	-5 528,31	253 846,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	549 169,37	123 462,37	672 631,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	808 544,14	117 934,06	926 478,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	808 544,14	117 934,06	926 478,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)****C**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR DEPENSES		D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****D2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires ;
 - budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.1****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	681 071,00	611 318,68	0,00	611 318,68	89,76	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	49 732,04	0,00	49 732,04	99,46	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		734 071,00	661 050,72	0,00	661 050,72	90,05	0,00
Chapitre 66	Charges financières	1 100,00	1 026,37	0,00	1 026,37	93,31	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	50 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	74,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		795 171,00	699 077,09	0,00	699 077,09	87,92	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	15 589,37					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	250 356,00	249 897,97	0,00	249 897,97	99,82	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		265 945,37	249 897,97	0,00	249 897,97	93,97	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06	89,43	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	266 000,00	277 555,30	0,00	277 555,30	104,34	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	656 554,00	660 891,45	0,00	660 891,45	100,66	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	100,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		927 554,00	943 446,75	0,00	943 446,75	101,71	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		927 654,00	943 446,75	0,00	943 446,75	101,70	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		937 654,00	943 446,75	0,00	943 446,75	100,62	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		123 462,37					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 061 116,37	943 446,75	0,00	943 446,75		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	41 789,55	69,65	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	853 720,74	75 622,90	8,86	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		913 720,74	117 412,45	12,85	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	10 500,00	10 126,75	96,45	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,00			
Total des dépenses financières		15 500,00	10 126,75	65,33	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		929 220,74	127 539,20	13,73	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		939 220,74	127 539,20	13,58	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		939 220,74	127 539,20		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	124 106,00	137 016,00	110,40	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		124 106,00	137 016,00	110,40	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	15 589,37			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	250 356,00	249 897,97	99,82	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		265 945,37	249 897,97	93,97	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		390 051,37	386 913,97	99,20	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		549 169,37			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		939 220,74	386 913,97		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		D

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	12 241 472,31
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	22 048 372,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	5 841 383,93
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	3 121 486,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET MOBILITES / Numéro SIRET : 24670108000086

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	2 247 625,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	4 675,80
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	44 793,37

BUDGET EAU / Numéro SIRET : 24670108000029

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	1 655 850,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	909 727,00
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	636 155,89

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24670108000037

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	1 176 225,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	881 045,56
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	442 027,46

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	1 066 909,12
INVESTISSEMENT				

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	127 539,20
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	936 083,34

BUDGET BRUCH ZA / Numéro SIRET : 24670108000078

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 060 154,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	1 738 607,32
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	917 429,97

BUDGET AAGV / Numéro SIRET : 24670108000060

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	160 044,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	2 607,00
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	2 867,70

BUDGET PA DU THAL / Numéro SIRET : 24670108000094

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ENERGIE / Numéro SIRET : 24670108000102

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	918,66
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	16 312 237,14
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	29 436 026,69

CC PAYS STE ODILE - OM - - 2024

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	9 757 585,81
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	6 340 844,32
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 069 822,95
TOTAL AGREGE DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	35 776 871,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					150 000,00									
86290159216	CREDIT AGRICOLE	29/12/2015		31/03/2016	150 000,00	F		1,460	1,498		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicit� des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilit� de rembour- sement anticip� O/N	Cat�- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimil�s (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons � moyen terme n�gociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total g�n�ral					150 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu   plusieurs mobilisations, indiquer la date de la premi re mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt    l'origine.

(3) Type de taux d'int r t : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est- -dire un taux variable qui n'est pas seulement d fini comme la simple addition d'un taux usuel de r f rence et d'une marge exprim e en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux   l'origine du contrat.

(6) Indiquer la p riodicit  des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres   pr ciser.

(8) Cat gorie d'emprunt   l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivit s territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		63 959,53					10 126,75	1 026,37	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		63 959,53					10 126,75	1 026,37	0,00	0,00
86290159216		0,00	A-1	63 959,53	6,00	F		1,498	10 126,75	1 026,37	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		63 959,53					10 126,75	1 026,37	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - OM - - 2024
Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de publication : 01/07/2025

Le présent document est le contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	63 959,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.8****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	5	12/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	12/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2023
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	12/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	12/12/2023
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	15	12/12/2023
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	15	12/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	12/12/2023
L	2131 Constructions - Bâtiments	40	12/12/2023
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	10	12/12/2023
L	2138 Autres constructions	10	12/12/2023
L	2151 Installations complexes spécialisées	20	12/12/2023
L	2153 Installations à caractère spécifique	10	12/12/2023
L	2153 Installations à caractères spéciaux conteneurs à verre	7	12/12/2023
L	2153 Installations à caractères spéciaux conteneurs enterrés	15	12/12/2023
L	2153 Installations à caractères spéciaux conteneurs particuliers	10	12/12/2023
L	2157 Agencement et aménagement - Déchèteries	20	12/12/2023
L	2157 Agencement et aménagements - Matériel et outillage	10	12/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport de moins de 3T5	5	12/12/2023
L	2182 Matériel de trasnport de plus de 3T5	10	12/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	12/12/2023
L	2184 Mobilier	10	12/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2023

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)		B5

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS****B6.2**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	943 446,75

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU
VOTE DU BUDGET****B7.1****B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****B8.1**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS****B8.4**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	549 169,37
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-49 590,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	499 579,37

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	499 579,37
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	499 579,37

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	25 500,00	10 126,75	0,00	10 126,75
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	265 945,37	249 897,97	0,00	249 897,97
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	240 445,37	239 771,22	0,00	239 771,22
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	549 169,37			549 169,37
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	549 169,37			549 169,37
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				788 940,59

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		25 500,00	I 10 126,75
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 500,00	10 126,75
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 500,00	10 126,75
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	10 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		265 945,37	III 249 897,97
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		265 945,37	249 897,97
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	10 630,00	10 630,41
28135	Installations générales, agencements, ..	826,00	826,18
28151	Installations complexes spécialisées	75 217,00	75 216,64
28153	Installations à caractère spécifique	132 246,00	131 789,01
28154	Matériel industriel	972,00	971,60
28157	Aménagements des matériels industriels	30 465,00	30 464,13
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	15 589,37	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	41 789,55	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	75 622,90	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	117 412,45	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	0,00	0,00	0,00	41 789,55
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	0,00	0,00	0,00	75 622,90
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	0,00	0,00	0,00	117 412,45

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	0,00	0,00	0,00	41 789,55
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	0,00	0,00	0,00	75 622,90
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	0,00	0,00	0,00	117 412,45

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	0,00	0,00	0,00	41 789,55
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	0,00	0,00	0,00	75 622,90
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	0,00	0,00	0,00	117 412,45

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	41 789,55	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	75 622,90	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	117 412,45	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	41 789,55	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	75 622,90	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	117 412,45	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	41 789,55	0,00	0,00	0,00	41 789,55
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	75 622,90	0,00	0,00	0,00	75 622,90
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		117 412,45	0,00	0,00	0,00	117 412,45

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D1.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'EXPLOITATION**

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000029

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : EAU (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	29
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	31
B4 - Etat des charges transférées	32
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B6.1 - Etat des emprunts garantis	34
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	35
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	36
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	37
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	38
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	39
B8.4 - Etat des engagements reçus	40
B9.1 - Etat du personnel	41
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	43
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	44

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	47
C2.1 - Situation des autorisations de programme	48
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	49
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	50

D. Autres éléments d'information

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 06/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	57
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	58
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	59
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	60
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

- (1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
- (2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.
- (3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 389 198,00	725 251,00	2 114 449,00
	Recettes réalisées (1)	B	319 420,28	701 911,50	1 021 331,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 705 933,61	1 679 190,37	3 385 123,98
	Dépenses réalisées (1)	E	909 727,00	430 655,29	1 340 382,29
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-590 306,72	271 256,21	-319 050,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	316 735,61	953 939,37	1 270 674,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-273 571,11	1 225 195,58	951 624,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-273 571,11	1 225 195,58	951 624,47

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)****C**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR DEPENSES		D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****D2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.1****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	176 378,37	8,39	0,00	8,39	0,00	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00	99 335,17	0,00	99 335,17	99,34	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		276 378,37	99 343,56	0,00	99 343,56	35,94	0,00
Chapitre 66	Charges financières	12 514,00	11 891,45	0,00	11 891,45	95,03	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		289 992,37	111 235,01	0,00	111 235,01	38,36	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 016 750,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	372 448,00	319 420,28	0,00	319 420,28	85,76	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 389 198,00	319 420,28	0,00	319 420,28	22,99	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29	25,65	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	640 000,00	694 660,58	0,00	694 660,58	108,54	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 630,00	4 630,23	0,00	4 630,23	100,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		669 630,00	699 290,81	0,00	699 290,81	104,43	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		669 630,00	699 290,81	0,00	699 290,81	104,43	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	55 621,00	2 620,69	0,00	2 620,69	4,71	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		55 621,00	2 620,69	0,00	2 620,69	4,71	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		725 251,00	701 911,50	0,00	701 911,50	96,78	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		953 939,37					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 679 190,37	701 911,50	0,00	701 911,50		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	511 735,61	85 173,85	16,64	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	951 577,00	670 751,87	70,49	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 498 312,61	755 925,72	50,45	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	152 000,00	151 180,59	99,46	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		152 000,00	151 180,59	99,46	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 650 312,61	907 106,31	54,97	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	55 621,00	2 620,69	4,71	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		55 621,00	2 620,69	4,71	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 705 933,61	909 727,00	53,33	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 705 933,61	909 727,00		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 016 750,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	372 448,00	319 420,28	85,76	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 389 198,00	319 420,28	22,99	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 389 198,00	319 420,28	22,99	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		316 735,61			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 705 933,61	319 420,28		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		D

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	12 241 472,31
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	22 048 372,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	5 841 383,93
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	3 121 486,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET MOBILITES / Numéro SIRET : 24670108000086

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	2 247 625,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	4 675,80
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	44 793,37

BUDGET EAU / Numéro SIRET : 24670108000029

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	1 655 850,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	909 727,00
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	636 155,89

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24670108000037

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	1 176 225,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	881 045,56
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	442 027,46

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	1 066 909,12
INVESTISSEMENT				

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	127 539,20
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	936 083,34

BUDGET BRUCH ZA / Numéro SIRET : 24670108000078

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 060 154,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	1 738 607,32
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	917 429,97

BUDGET AAGV / Numéro SIRET : 24670108000060

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	160 044,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	2 607,00
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	2 867,70

BUDGET PA DU THAL / Numéro SIRET : 24670108000094

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ENERGIE / Numéro SIRET : 24670108000102

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	918,66
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	16 312 237,14
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	29 436 026,69

CC PAYS STE ODILE - EAU - - 2024

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	9 757 585,81
RECETTES	20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	6 340 844,32
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 069 822,95
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	35 776 871,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 778 481,37									
1641 Emprunts en euros (total)					1 778 481,37									
20346006	CM	30/12/2016		31/03/2017	300 000,00	F		1,050	1,069		T	X Echéance constante		A-1
60212803	CM	29/11/2016		31/12/2016	778 481,37	F		0,850	0,900		T	X Echéance constante		A-1
86290028765	CREDIT AGRICOLE	27/12/2013		30/04/2014	500 000,00	F		3,230	3,287		T	X Echéance constante		A-1
9131240	CAISSE D EPARGNE D ALSACE	10/12/2012		31/03/2013	200 000,00	F		4,130	4,219		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 778 481,37									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		504 257,45					151 180,59	11 891,45	0,00	913,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		504 257,45					151 180,59	11 891,45	0,00	913,54
20346006		0,00	A-1	145 879,50	7,00	F		1,069	19 979,49	1 663,03	0,00	0,00
60212803		0,00	A-1	141 049,20	1,75	F		0,900	79 663,62	1 622,58	0,00	0,00
86290028765		0,00	A-1	166 915,23	4,08	F		3,287	36 067,29	6 122,39	0,00	913,54
9131240		0,00	A-1	50 413,52	3,00	F		4,219	15 470,19	2 483,45	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		504 257,45					151 180,59	11 891,45	0,00	913,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - EAU - - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/25

à l'article 668 du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	504 257,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT
(1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)

B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.8****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	5	12/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	12/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2023
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	12/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	12/12/2023
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	15	12/12/2023
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	15	12/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	12/12/2023
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	40	12/12/2023
L	21315 Constructions - Bâtiments administratifs	40	12/12/2023
L	2151 Installations complexes spécialisées	20	12/12/2023
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	50	12/12/2023
L	2154 Matériel industriel	10	12/12/2023
L	2155 Outillage industriel	10	12/12/2023
L	21561 Service de distribution d'eau - Matériel spécifique d'expl	5	12/12/2023
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	5	12/12/2023
L	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	10	12/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	12/12/2023
L	217* Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10	12/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport de moins de 3T5	5	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport de plus de 3 T5	10	12/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2	12/12/2023
L	2184 Mobilier	10	12/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2023

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)****B5**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS****B6.2**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	699 290,81
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU
VOTE DU BUDGET****B7.1****B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****B8.1**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS****B8.4**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	316 735,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	316 735,61

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	316 735,61
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	316 735,61

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	207 621,00	153 801,28	0,00	153 801,28
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 389 198,00	319 420,28	0,00	319 420,28
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 181 577,00	165 619,00	0,00	165 619,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	316 735,61			316 735,61
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	316 735,61			316 735,61
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				482 354,61

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		207 621,00	I 153 801,28
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		152 000,00	151 180,59
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	152 000,00	151 180,59
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		55 621,00	2 620,69
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	55 621,00	2 620,69
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 389 198,00	III 319 420,28
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 389 198,00	319 420,28
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	466,00	466,03
28121	Aménagement Terrains nus	127 739,67	111 073,00
28131	Bâtiments	4 646,05	3 042,12
28153	Installations à caractère spécifique	239 596,28	204 839,13
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 016 750,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	85 173,85	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	670 751,87	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	755 925,72	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	85 173,85	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	670 751,87	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	755 925,72	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	85 173,85	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	670 751,87	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	755 925,72	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	0,00	0,00	0,00	85 173,85
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	0,00	0,00	0,00	670 751,87
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	0,00	0,00	0,00	755 925,72

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	85 173,85	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	670 751,87	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	755 925,72	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	85 173,85	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	670 751,87	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	755 925,72	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	85 173,85	0,00	0,00	0,00	85 173,85
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	670 751,87	0,00	0,00	0,00	670 751,87
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		755 925,72	0,00	0,00	0,00	755 925,72

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D1.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'EXPLOITATION**

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : CC PAYS STE ODILE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24670108000037

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITE

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : ASSAINISSEMENT (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	29
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	31
B4 - Etat des charges transférées	32
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	33
B6.1 - Etat des emprunts garantis	35
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	36
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	37
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	38
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	39
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	40
B8.4 - Etat des engagements reçus	41
B9.1 - Etat du personnel	42
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	44
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	45

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	46
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	48
C2.1 - Situation des autorisations de programme	49
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	50
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	51

D. Autres éléments d'information

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 06/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	58
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	59
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	61
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	62
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 182 870,00	530 000,00	1 712 870,00
	Recettes réalisées (1)	B	317 708,03	543 517,67	861 225,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 307 189,43	1 162 708,01	2 469 897,44
	Dépenses réalisées (1)	E	881 045,56	486 812,89	1 367 858,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-563 337,53	56 704,78	-506 632,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	124 319,43	632 708,01	757 027,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-439 018,10	689 412,79	250 394,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-439 018,10	689 412,79	250 394,69

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)		C

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****D1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****D2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires ;
 - budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.1****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	97 418,01	58 935,40	0,00	58 935,40	60,50	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00	99 856,45	0,00	99 856,45	99,86	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		197 418,01	158 791,85	0,00	158 791,85	80,43	0,00
Chapitre 66	Charges financières	11 720,00	10 313,01	0,00	10 313,01	87,99	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		209 838,01	169 104,86	0,00	169 104,86	80,59	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	535 162,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	417 708,00	317 708,03	0,00	317 708,03	76,06	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		952 870,00	317 708,03	0,00	317 708,03	33,34	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89	41,87	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	530 000,00	543 517,67	0,00	543 517,67	102,55	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		530 000,00	543 517,67	0,00	543 517,67	102,55	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		530 000,00	543 517,67	0,00	543 517,67	102,55	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		530 000,00	543 517,67	0,00	543 517,67	102,55	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		632 708,01					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 162 708,01	543 517,67	0,00	543 517,67		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	263 099,00	2 786,00	1,06	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	803 609,43	750 133,98	93,35	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 066 708,43	752 919,98	70,58	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	110 481,00	109 481,18	99,10	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		210 481,00	109 481,18	52,01	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	30 000,00	18 644,40	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 307 189,43	881 045,56	67,40	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 307 189,43	881 045,56	67,40	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 307 189,43	881 045,56		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**II****RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		230 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	535 162,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	417 708,00	317 708,03	76,06	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		952 870,00	317 708,03	33,34	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 182 870,00	317 708,03	26,86	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		124 319,43			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 307 189,43	317 708,03		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		D

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES**IV****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 140 654,56	12 241 472,31	0,00	12 241 472,31
RECETTES	21 140 654,56	22 048 372,39	0,00	22 048 372,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 547 023,55	5 841 383,93	0,00	5 841 383,93
RECETTES	12 547 023,55	3 121 486,59	0,00	3 121 486,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET MOBILITES / Numéro SIRET : 24670108000086**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 967 167,96	1 091 679,04	0,00	1 091 679,04
RECETTES	1 967 167,96	2 247 625,70	0,00	2 247 625,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	825 984,00	4 675,80	0,00	4 675,80
RECETTES	825 984,00	44 793,37	0,00	44 793,37

BUDGET EAU / Numéro SIRET : 24670108000029

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 679 190,37	430 655,29	0,00	430 655,29
RECETTES	1 679 190,37	1 655 850,87	0,00	1 655 850,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 705 933,61	909 727,00	0,00	909 727,00
RECETTES	1 705 933,61	636 155,89	0,00	636 155,89

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24670108000037

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 162 708,01	486 812,89	0,00	486 812,89
RECETTES	1 162 708,01	1 176 225,68	0,00	1 176 225,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 307 189,43	881 045,56	0,00	881 045,56
RECETTES	1 307 189,43	442 027,46	0,00	442 027,46

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 061 116,37	948 975,06	0,00	948 975,06
RECETTES	1 061 116,37	1 066 909,12	0,00	1 066 909,12
INVESTISSEMENT				

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture
0671246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

BUDGET OM / Numéro SIRET : 24670108000045

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	939 220,74	127 539,20	0,00	127 539,20
RECETTES	939 220,74	936 083,34	0,00	936 083,34

BUDGET BRUCH ZA / Numéro SIRET : 24670108000078

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 436 329,97	951 911,45	0,00	951 911,45
RECETTES	2 436 329,97	1 060 154,78	0,00	1 060 154,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 197 429,97	1 738 607,32	0,00	1 738 607,32
RECETTES	2 197 429,97	917 429,97	0,00	917 429,97

BUDGET AAGV / Numéro SIRET : 24670108000060

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	226 623,45	159 812,44	0,00	159 812,44
RECETTES	226 623,45	160 044,33	0,00	160 044,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 607,00	2 607,00	0,00	2 607,00
RECETTES	7 607,00	2 867,70	0,00	2 867,70

BUDGET PA DU THAL / Numéro SIRET : 24670108000094

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ENERGIE / Numéro SIRET : 24670108000102

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 000,00	918,66	0,00	918,66
RECETTES	15 000,00	20 843,82	0,00	20 843,82
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	352 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00
RECETTES	352 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	31 688 790,69	16 312 237,14	0,00	16 312 237,14
RECETTES	31 688 790,69	29 436 026,69	0,00	29 436 026,69

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture 0671246701080-20250624-20250418-DE Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception en préfecture : 01/07/2025		SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES			20 882 388,30	9 757 585,81	0,00	9 757 585,81
RECETTES			20 882 388,30	6 340 844,32	0,00	6 340 844,32
TOTAL AGREGE DES DEPENSES			52 571 178,99	26 069 822,95	0,00	26 069 822,95
TOTAL AGREGE DES RECETTES			52 571 178,99	35 776 871,01	0,00	35 776 871,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 600 000,00									
86290769454	CREDIT AGRICOLE	06/12/2019		31/03/2020	1 200 000,00	F		0,740	0,750		T	X Echéance constante		A-1
9103143	CAISSE D EPARGNE D ALSACE	11/10/2012		31/01/2013	400 000,00	F		4,470	4,568		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

de télétransmission : 01/07/2025														
ale de réception préfecture : 01/07/2025														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicit� des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticip� O/N	Cat�- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acqu�reurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimil�s (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons � moyen terme n�gociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total g�n�ral					1 600 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu   plusieurs mobilisations, indiquer la date de la premi re mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt    l'origine.

(3) Type de taux d'int r t : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est- -dire un taux variable qui n'est pas seulement d fini comme la simple addition d'un taux usuel de r f rence et d'une marge exprim e en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux   l'origine du contrat.

(6) Indiquer la p riodicit  des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres   pr ciser.

(8) Cat gorie d'emprunt   l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivit s territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		917 310,98					109 481,18	11 856,46	0,00	777,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		917 310,98					109 481,18	11 856,46	0,00	777,26
86290769454		0,00	A-1	814 691,80	10,00	F		0,750	78 205,29	6 390,75	0,00	0,00
9103143		0,00	A-1	102 619,18	2,83	F		4,568	31 275,89	5 465,71	0,00	777,26
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de réception : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		917 310,98					109 481,18	11 856,46	0,00	777,26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture

067-246701080-20250624-20250418-DE

Date de télétransmission : 01/07/2025

Date d'indication des intérêts dus au 30/06/25

à l'article 668 du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)

B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	917 310,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT
(1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)

B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.8****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	5	12/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	12/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2023
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	12/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	12/12/2023
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	15	12/12/2023
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	15	12/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	12/12/2023
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	40	12/12/2023
L	21315 Constructions - Bâtiments administratifs	40	12/12/2023
L	2151 Installations complexes spécialisées	20	12/12/2023
L	21532 Réseaux d'assainissement	50	12/12/2023
L	2154 Matériel industriel	10	12/12/2023
L	2155 Outillage industriel	5	12/12/2023
L	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	10	12/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	12/12/2023
L	217* Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10	12/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	12/12/2023
L	2182 Matériel de transport	5	12/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2	12/12/2023
L	2184 Mobilier	10	12/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2023

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****B3**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

B5

N° opération : 4580001		Intitulé de l'opération : FRAIS DSP ASSAIS SMBE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	3 649,32	20 000,00	15 664,90	0,00	4 335,10	19 314,22
45810001 Dépenses nouvelles (2)	3 649,32	20 000,00	11 924,90	0,00	8 075,10	15 574,22
45810001 (2)	0,00	0,00	3 740,00	0,00	-3 740,00	3 740,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	3 649,32	20 000,00	15 664,90	0,00	4 335,10	19 314,22
RECETTES (b)	3 649,32	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	3 649,32
45820001 Financement par le tiers (4)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45820001 Annulations sur recettes (d) (3)	3 649,32	0,00	0,00	0,00	0,00	3 649,32
Recettes nettes (b - d)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

N° opération : 4580002		Intitulé de l'opération : FRAIS NIEDERAI RUE PIERRE-OISEAUX-RD425				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	10 000,00	2 979,50	0,00	7 020,50	2 979,50
45810002 Dépenses nouvelles (2)	0,00	10 000,00	2 979,50	0,00	7 020,50	2 979,50
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	10 000,00	2 979,50	0,00	7 020,50	2 979,50
RECETTES (b)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de dépôt en préfecture : 01/07/2025

de télétransmission : 01/07/2025
N° opération : 4580002

		Intitulé de l'opération : FRAIS NIEDERAI RUE PIERRE-OISEAUX-RD425				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
45820002 Financement par le tiers (4)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS****B6.2**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	543 517,67

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU
VOTE DU BUDGET****B7.1****B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****B8.1**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS****B8.4**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ANNEXES

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	124 319,43
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	124 319,43

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	124 319,43
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	124 319,43

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	110 481,00	109 481,18	0,00	109 481,18
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 052 870,00	317 708,03	0,00	317 708,03
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	942 389,00	208 226,85	0,00	208 226,85
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	124 319,43			124 319,43
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	124 319,43			124 319,43
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				332 546,28

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES****C1.2****DÉPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		110 481,00	I 109 481,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		110 481,00	109 481,18
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	110 481,00	109 481,18
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 052 870,00	III 317 708,03
Ressources propres externes de l'année (a)		100 000,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	100 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		952 870,00	317 708,03
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	200 335,00	150 584,54
28131	Bâtiments	875,00	625,11
28153	Installations à caractère spécifique	216 498,00	166 498,38
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	535 162,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	2 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	747 813,98	0,00	0,00	0,00	2 320,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	750 599,98	0,00	0,00	0,00	20 964,40

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	2 786,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	747 813,98	0,00	0,00	2 320,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	750 599,98	0,00	0,00	20 964,40

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	2 786,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	747 813,98	0,00	0,00	2 320,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	750 599,98	0,00	0,00	20 964,40

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	0,00	0,00	0,00	2 786,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	0,00	0,00	0,00	750 133,98
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	0,00	0,00	0,00	771 564,38

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	0,00	0,00	0,00	2 786,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	0,00	0,00	0,00	750 133,98
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	0,00	0,00	0,00	771 564,38

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	2 786,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	747 813,98	0,00	0,00	2 320,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	750 599,98	0,00	0,00	20 964,40

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	2 786,00	0,00	0,00	0,00	2 786,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	750 133,98	0,00	0,00	0,00	750 133,98
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	18 644,40	0,00	0,00	0,00	18 644,40
TOTAL		771 564,38	0,00	0,00	0,00	771 564,38

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Assainissement (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

D1.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	8 140,10
61523	Entretien et réparations réseaux	8 128,85
627	Services bancaires et assimilés	11,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		8 140,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		8 140,10

D1.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 500,00
70128	Autres taxes et redevances	2 500,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 500,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D1.1.2

Assainissement(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

D1.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

D1.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00

CC PAYS STE ODILE - ASSAINISSEMENT - - 2024

Accusé de réception en préfecture 0671246701080-20250624-20250418-DE Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025		RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)		Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL DES RECETTES			0,00

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'EXPLOITATION**

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
067-246701080-20250624-20250418-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025



RAPPORT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES :

Mobilités

PA Thal

AAGV

Ordures ménagères

Energie

Eau

ZA Bruch

Assainissement

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes issus du Compte Financier Unique 2024 du SGC d'Erstein

	Résultats cumulés en fin d'exercice 2023	Parts affectées à l'investissement : 2024	Résultats de l'exercice 2024	Restes à réaliser à reporter en 2024	Résultats cumulés au 31/12/2024
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	-1 038 376,72	0,00	-1 681 520,62	0,00	-2 719 897,34
Fonctionnement	8 980 721,28	1 038 376,72	1 864 555,52	0,00	9 806 900,08
Total	7 942 344,56	1 038 376,72	183 034,90	0,00	7 087 002,74
MOBILITES					
Investissement	27 818,30	0,00	12 299,27	0,00	40 117,57
Fonctionnement	648 567,96	0,00	507 378,70	0,00	1 155 946,66
Total	676 386,26	0,00	519 677,97	0,00	1 196 064,23
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE					
Investissement	-2 607,00	0,00	2 867,70	0,00	260,70
Fonctionnement	2 630,45	2 607,00	208,44	0,00	231,89
Total	23,45	2 607,00	3 076,14	0,00	492,59
ENERGIE					
Investissement	0,00	0,00	-12 000,00	0,00	-12 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	19 925,16	0,00	19 925,16
Total	0,00	0,00	7 925,16	0,00	7 925,16
ZA BRUCH					
Investissement	-917 429,97	0,00	96 252,62	0,00	-821 177,35
Fonctionnement	64 257,43	0,00	43 985,90	0,00	108 243,33
Total	-853 172,54	0,00	140 238,52	0,00	-712 934,02
PA DU THAL					
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ORDURES MENAGERES					
Investissement	549 169,37	0,00	259 374,77	49 590,00	808 544,14
Fonctionnement	123 462,37	0,00	-5 528,31	0,00	117 934,06
Total	672 631,74	0,00	253 846,46	49 590,00	926 478,20
EAU					
Investissement	316 735,61	0,00	-590 306,72	0,00	-273 571,11
Fonctionnement	953 939,37	0,00	271 256,21	0,00	1 225 195,58
Total	1 270 674,98	0,00	-319 050,51	0,00	951 624,47
ASSAINISSEMENT					
Investissement	124 319,43	0,00	-563 337,53	0,00	-439 018,10
Fonctionnement	632 708,01	0,00	56 704,78	0,00	689 412,79
Total	757 027,44	0,00	-506 632,75	0,00	250 394,69
TOTAL GENERAL	10 465 915,89	1 040 983,72	274 190,73	49 590,00	9 699 122,90

Introduction

En 2024, La CCPO a décidé de passer du Compte Administratif (CA) au Compte Financier Unique (CFU). Cette transition s'inscrit dans une volonté de modernisation et de simplification de la gestion financière, répondant aux nouvelles exigences réglementaires et aux attentes de transparence des citoyens.

Le Compte Financier Unique permet de regrouper en un seul document l'ensemble des informations financières de la collectivité, offrant ainsi une vision globale et cohérente de la situation financière. Contrairement au Compte Administratif, qui se concentrait principalement sur les dépenses et les recettes de l'année écoulée, le CFU intègre également des éléments prospectifs et analytiques, facilitant ainsi la prise de décision et la planification stratégique.

Ce qui change avec le CFU

1. **Regroupement des informations** : Le CFU combine les données du Compte Administratif et du Compte de Gestion, offrant une présentation unifiée et simplifiée des finances de la collectivité.
2. **Transparence accrue** : En intégrant des éléments prospectifs et analytiques, le CFU permet une meilleure compréhension des enjeux financiers et des choix budgétaires.
3. **Facilitation de la prise de décision** : Grâce à une vision globale et cohérente, le CFU aide les élu(e)s et les gestionnaires à prendre des décisions éclairées et à planifier efficacement les actions futures.
4. **Conformité réglementaire** : Le passage au CFU répond aux nouvelles exigences légales en matière de gestion financière des collectivités territoriales, assurant ainsi une conformité avec les normes en vigueur.

En adoptant le Compte Financier Unique, la CCPO s'engage dans une démarche de transparence et d'efficacité, visant à améliorer la gestion des ressources publiques et à renforcer la confiance des citoyens dans l'administration locale.



BUDGET PRINCIPAL

I. Informations statistiques et fiscales (page 4 du CFU du Budget Principal)

Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population = 709.07 €

Impact :

- Capacité Financière : Indique une bonne capacité financière, permettant de couvrir les dépenses courantes.
- Qualité des Services : Permet de fournir des services de qualité aux habitants.
- Autonomie Financière : Réduit la dépendance aux subventions extérieures.
- Attractivité : Rend la communauté plus attractive pour les résidents et les entreprises.

Ce ratio élevé est un indicateur positif de la santé financière de la CC du Pays de Sainte Odile. Pour autant il est à relativiser puisque la moitié de ces recettes sont reversées à ses communes membres dans le cadre des allocations compensatrices ainsi que dans la péréquation (FPIC). Ce ratio s'élève alors à 358.42 € une fois ces éléments pris en compte.

Coefficient d'intégration fiscal = 0,28

(Stable depuis 2020 avec une légère hausse de 7 % depuis 2023)

Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI à travers le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue de ce fait un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. La Préfecture ne communique plus sur le CIF moyen des EPCI. Le dernier connu est celui de 2019 qui s'élevait à 0,38.

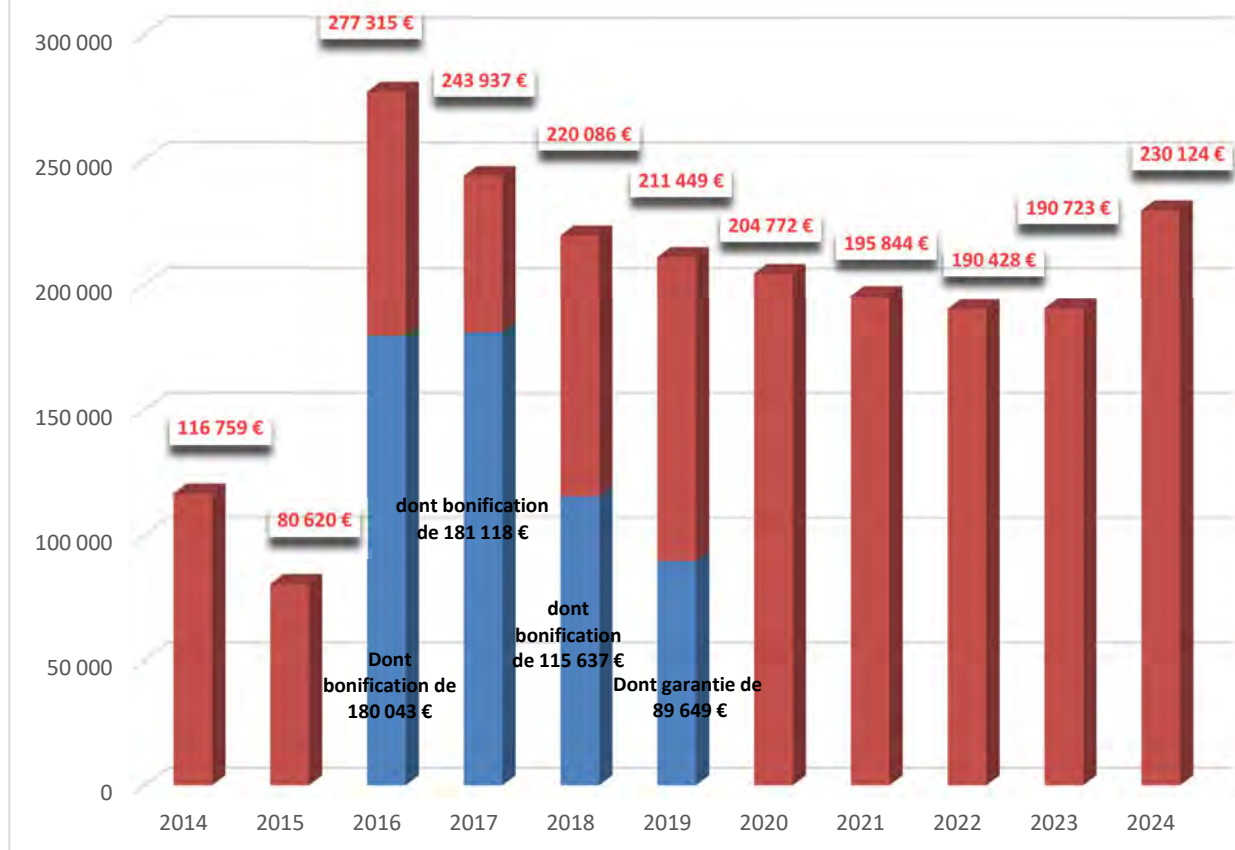
Dotation Globale de Fonctionnement par habitant 2024 = 11,57 €/habitant INSEE

(11,17 € en 2019 et 10,61 € en 2020, 10,08 € en 2021, 9,79 € en 2022 et 9.59 € en 2023).

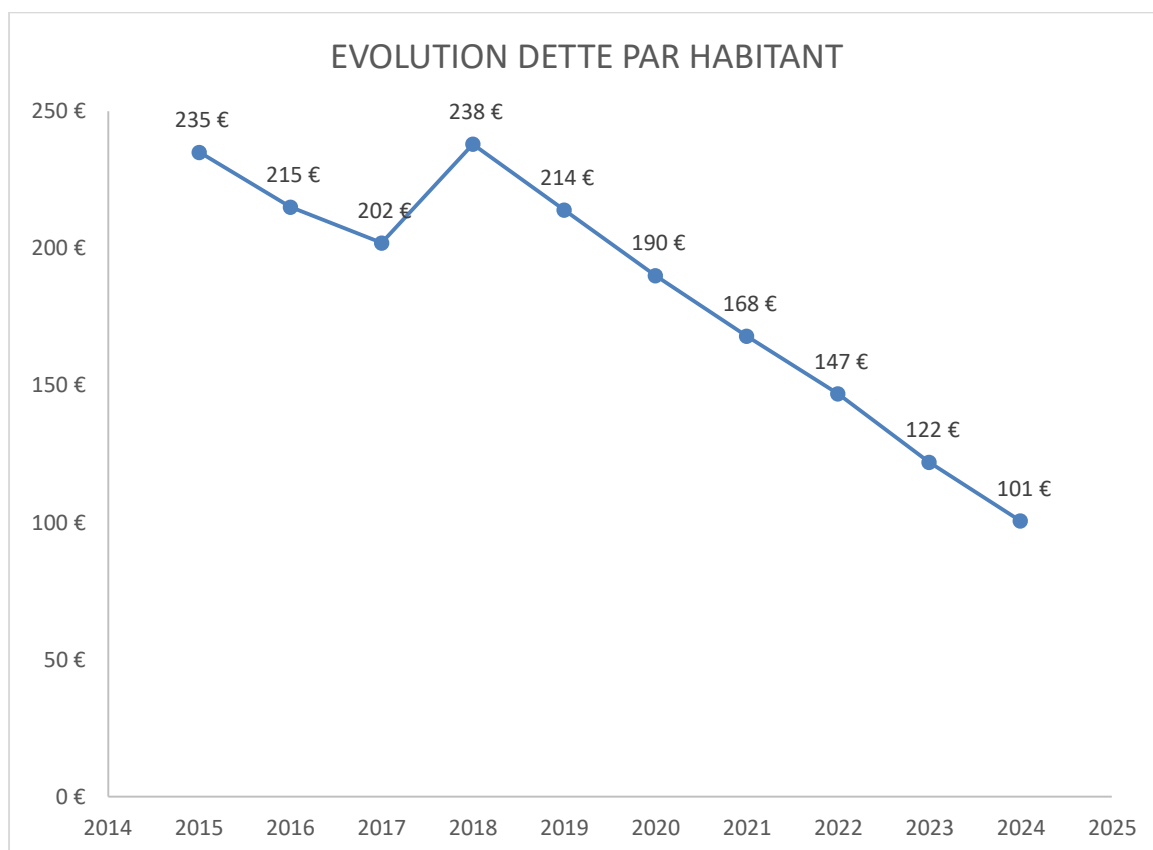
La CCPO a touché en 2024 la somme de 230 124 € de DGF. Cette hausse dépend de plusieurs facteurs, l'augmentation de la population, l'augmentation des revenus des EPCI, l'augmentation de la dotation de péréquation ou encore la politique de répartition des dotations.

Les informations financières du CFU tiennent compte de la dotation de groupement reversée aux communes qui s'élève à 995 203 € portant ainsi le ratio à 61.62 €/habitant dans le Compte Financier Unique.

Evolution DGF (en rouge) et bonification de 2014 à 2024



Encours de la dette par habitant = 101 € (moyenne nationale 204 €)



Dépenses réelles de fonctionnement 2024 = 11 109 826,69 € (9 676 038.46 € en 2019, 10 856 363.95 € en 2020, 10 863 918.55 € en 2021, 10 618 754.16 € en 2022 et 10 471 391.92 € en 2023).

Cette somme tient compte des attributions de compensation (AC) reversées aux communes ainsi que du FPIC. En déduisant les AC et le FPIC, les charges de fonctionnement s'élèvent à 4 563 935.69 €.

Ratios financiers – 2024 :

Ces nouveaux ratios ne peuvent pas encore être comparés au reste des autres collectivités en raison d'un manque de publication de la part des services de l'Etat.

Ratios de niveau

Dépenses réelles de fonctionnement / population	558,97
Recettes réelles de fonctionnement / population	709,07
Dépenses d'équipement brut / population	207,49
Encours de dette / population	100,58
DGF / population	61,62

Ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	9,21 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	81,88 %
Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	21,17 %
Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement)	18,12 %
Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	14,19 %
Capacité de désendettement en année (encours de dette / épargne brute)	0,67

II. Informations statistiques et exécution du budget (pages 5-6)

a. Les résultats

Le déficit de la section d'investissement s'élève à **2 719 897,34 €**, le résultat de la section de fonctionnement est égal à **9 806 900,08 €**.

A la clôture des comptes, le **Compte Financier Unique 2024** présente un résultat après affectation de : **7 087 002,74 €**.

b. L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2023	12 950 864.26	10 471 391.92	81 %
2024	12 824 439.00	11 109 826.69	87 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2023	12 739 080.00	13 761 562.94	108 %
2024	13 191 423.00	14 099 140.83	107 %

c. L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles)

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES REELLES	% DE REALISATION
2023	9 483 338.00	2 467 471.25	26 %
2024	11 384 759.83	4 796 120.21	42 %
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2023	5 835 341.33	3 305 571.48	57 %
2024	4 113 807.99	1 994 653.62	48 %

Détail de l'exécution budgétaire (pages 7 et suivantes)

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 433 232,00	635 760,97	0,00	635 760,97	44,36	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 160 000,00	1 023 489,54	0,00	1 023 489,54	88,23	0,00
014	Atténuations de produits	6 618 465,00	6 545 891,00	0,00	6 545 891,00	98,90	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 561 468,00	2 860 020,31	0,00	2 860 020,31	80,30	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 773 165,00	11 065 161,82	0,00	11 065 161,82	86,63	0,00
66	Charges financières	50 070,00	43 461,00	4 812,65	48 273,65	96,41	0,00
67	Charges spécifiques	1 204,00	1 203,87	0,00	1 203,87	99,99	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		12 824 439,00	11 109 826,69	4 812,65	11 114 639,34	86,67	0,00
023	Virement à la section d'investissement	7 160 402,56					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 155 813,00	1 126 832,97	0,00	1 126 832,97	97,49	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		8 316 215,56	1 126 832,97	0,00	1 126 832,97	13,55	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		21 140 654,56	12 236 659,66	4 812,65	12 241 472,31	57,90	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		21 140 654,56	12 236 659,66	4 812,65	12 241 472,31		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	350 000,00	349 982,52	0,00	349 982,52	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	59 230,00	34 652,95	0,00	34 652,95	58,51	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 361 190,00	4 368 054,00	0,00	4 368 054,00	320,90	0,00
731	Fiscalité locale	10 236 001,00	6 026 352,99	0,00	6 026 352,99	58,87	0,00
74	Dotations et participations	1 185 000,00	3 300 057,21	0,00	3 300 057,21	278,49	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	15 101,16	0,00	15 101,16	755 058,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		13 191 423,00	14 094 200,83	0,00	14 094 200,83	106,84	0,00
76	Produits financiers	0,00	4 940,00	0,00	4 940,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		13 191 423,00	14 099 140,83	0,00	14 099 140,83	106,88	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 887,00	6 887,00	0,00	6 887,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		6 887,00	6 887,00	0,00	6 887,00	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		13 198 310,00	14 106 027,83	0,00	14 106 027,83	106,88	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		7 942 344,56					
Total des recettes de la section de fonctionnement		21 140 654,56	14 106 027,83	0,00	14 106 027,83		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	365 631,27	145 060,47	39,67	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 308 075,83	404 238,62	30,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 924 452,73	3 576 475,46	40,08	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 598 159,83	4 125 774,55	38,93	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	430 600,00	430 345,66	99,94	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	16 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	340 000,00	240 000,00	70,59	0,00
	Total des dépenses financières	786 600,00	670 345,66	85,22	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 384 759,83	4 796 120,21	42,13	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 887,00	6 887,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	117 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	123 887,00	6 887,00	5,56	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	11 508 646,83	4 803 007,21	41,73	0,00
	001 Solde d'exécution négatif reporté	1 038 376,72			
	Total des dépenses de la section d'investissement	12 547 023,55	4 803 007,21		0,00

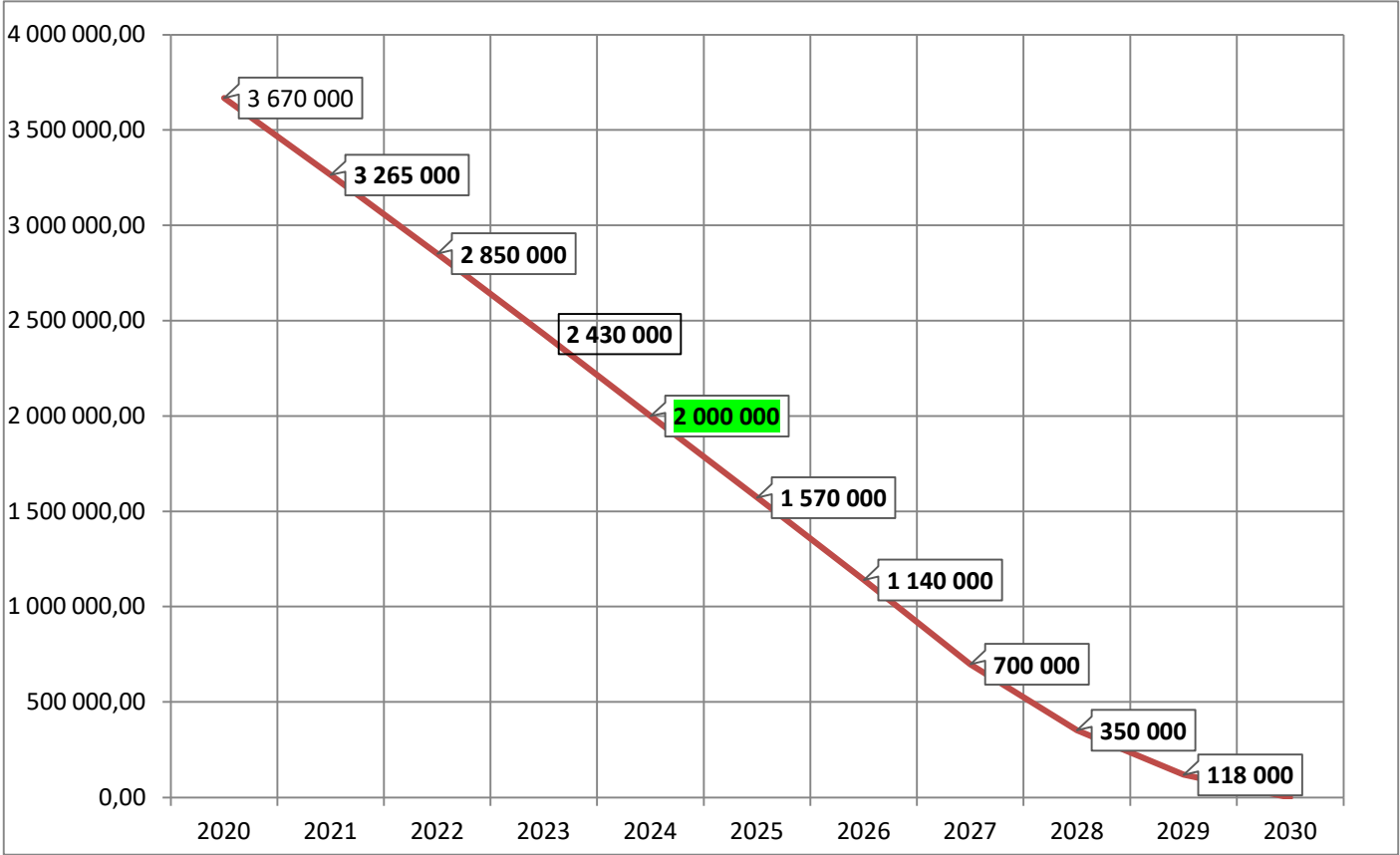
II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	724 000,00	204 350,00	28,23	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	240 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 877 807,99	1 538 303,62	81,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	12 000,00	100,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 113 807,99	1 994 653,62	48,49	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	7 160 402,56			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 155 813,00	1 126 832,97	97,49	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	117 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre en investissement	8 433 215,56	1 126 832,97	13,36	0,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	12 547 023,55	3 121 486,59	24,88	0,00
	001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
	Total des recettes de la section d'investissement	12 547 023,55	3 121 486,59		0,00

Dette

CA 2024 480 083,01 €

Prêt	Capital initial	Capital remboursé en 2024	Intérêts	Annuités	Restant dû au 31/12/24	Taux (fixe)	Fin
Piscine Tranche 1 2010 (renégocié en 2015)	1 806 309,96	124 956,54	25 554,10	150 510,64	759 444,98	3.05 %	30/06/2030
Piscine Tranche 2 2011 (renégocié en 2016)	1 781 176,86	151 203,66	7 443,38	158 647,04	582 039,50	1.10 %	30/09/2028
Piscine Tranche 3 2011	700 000,00	54 756,98	10 691,83	65 448,81	179 713,04	4.56 %	01/06/2027
Emprunt Pistes Cyclables	150 000,00	16 155,02	252,82	16 407,84	4 083,87	1.78 %	31/01/2025
Numérique	1 000 000,00	83 273,46	5 795,22	89 068,68	474 720,20	1.10 %	2030
Totaux	5 437 486,82	430 345,66	49 737,35	480 083,01	2 000 001,59	2.32 %	

CAPITAL RESTANT DU EN € AU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE DEPUIS 2020



Le rapport général d'activités présente uniquement les chiffres 2024.



HABITAT

CA 2024

24 837,89 €

Les dépenses réalisées concernent les subventions versées pour 15 rénovations de bâtiments (dont 6 au titre du dispositif Sauvegarde de la Maison Alsacienne) pour un montant total de 24 837,89 €.



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

CA 2024

694 893,13 €

(Dont Office de Tourisme 350 000 €)

(Organismes publics 270 433,50 €)

(Associations diverses 74 459,63 €)

Subventions et Participations	2024
Association des maires du Bas-Rhin	500,00 €
AMIGO	700,00 €
Collecte vieux papier écoles et asso	1 039,20 €
Association BASS	1 306,43 €
Association sportive collèges	1 446,00 €
Estivales 2024	1 500,00 €
Marché aux puces Niedernai	1 500,00 €
Comité Organisation Triathlon	1 500,00 €
Courir à Obernai Onze	1 500,00 €
Comité salle fêtes Meistratzheim	1 500,00 €
ALT Prévention	3 000,00 €
Union sportive Innenheim 2024 + 2023	3 000,00 €
ALAK Krautergersheim 2024 + 2023	3 000,00 €
Com Com Vallée Bruche - Champs du Feu	4 000,00 €
Alsace Destination tourisme	5 200,00 €
Adira	5 812,00 €
APERO	6 000,00 €
Chambre des métiers	10 000,00 €
Mission Locale	21 956,00 €
SMEAS	64 273,50 €
SIVOM	83 620,00 €
PETR	122 540,00 €
Office de Tourisme	350 000,00 €
Contributions 2024	694 893,13 €



AMENAGEMENT NUMERIQUE

CA 2024

89 068,68 €

Les investissements ont été terminés en 2022. Il reste à rembourser un emprunt dédié dont l'échéance s'élève à 89 068,68 € en 2024 (Cf dette en page 10).



ENFANCE JEUNESSE

CA 2024

655 282,80 €

1) Périscolaires

L'ALEF est titulaire du contrat d'affermage de la CCPO pour la gestion des structures périscolaires du territoire.

Huit structures habilitées à 590 places réparties entre les sites Parc, Freppel, Europe à Obernai, Niedernai, Meistratzheim, Krautergersheim, Innenheim et Bernardswiller permettent l'accueil d'enfants durant la période scolaire et certaines petites vacances. Pour la gestion de ce service, 489 708,40 € ont été versés à l'ALEF en 2024 (solde 2023 + acomptes 2024).

Des dépenses d'entretien, de réparation, de fluides se sont élevées à 22 928,97 €.

En 2024, des investissements à hauteur de 70 581,67 € ont été réalisés (mobilier, vaisselle, remplacement de lave-linges...).

Durant l'été, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont proposés aux enfants de 4 à 10 ans. Ce service a été proposé par le Centre Arthur Rimbaud et l'ALEF pour un coût de 48 226,64 € (concerne 2023 et 2024).

2) Relais Petite Enfance (RPE)

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes a la charge de la gestion du Relais Petite Enfance. Ce service est assuré par deux agents à mi-temps. Les dépenses pour les animations, les formations, le petit équipement et les déplacements du personnel s'élèvent à 23 837,12 € (dont 477.60 € d'investissements) pour 2024. Les dépenses de personnel ne sont pas prises en compte dans ce paragraphe.



DEVELOPPEMENT DURABLE

CA 2024

84 893,06 €

Pour 2024, les dernières aides à l'achat de composteurs ont été versées pour un montant total de 100 € (4 dossiers contre 27 en 2023), 39 aides à l'achat de récupérateurs d'eau ont été versées pour 1 095 € (76 dossiers en 2023, 30 en 2022 et 16 en 2021). La compensation pour la protection du Grand Hamster a engendré 31 715.32 € de dépenses. La mission d'animation de démarches écologiques menées par Initiatives Durables ont coûté 17 799 €. Les animations pour l'adaptation au changement climatique ont vu leurs dépenses s'élever à 20 260.66 €. Un broyage organisé sur 2 jours a nécessité une prestation d'un paysagiste pour 1 962 €. Diverses autres petites dépenses comme une servitude de captage des sources à 254,73 €, une cotisation à l'APRONA pour 540 € ou encore des frais de publications et annonces pour 8 996.74 €. Les différents Repair Café organisés tout au long de l'année ont eu un coût en petites fournitures, alimentation et communication s'élevant à 2 169,61 €.



Depuis décembre 2020, et à la suite d'une procédure de mise en concurrence, l'entreprise RECREA a été désignée comme délégataire de service public pour la période 2020-2027 pour la gestion des équipements aquatiques intercommunaux.

Restent à la charge de la Communauté de Communes, le versement de la contribution forfaitaire pour contrainte de service public et le paiement de la taxe foncière. La contribution au fonctionnement de L'O dans le cadre du service public s'élève à 1 392 120,07 € pour 2024. Elle comprend les avenants pour compensation liées aux hausses des coûts de l'énergie.

Les dépenses d'investissements ont été consacrées à des équipements techniques, sportifs et à du mobilier. La Communauté de Communes a pris en charge le transport des scolaires (maternelles – élémentaires) des 6 communes de la Communauté de Communes pour la pratique de la natation scolaire à L'O à hauteur de 8 415,00 € (6 930,00 € en 2023, 4 565,00 € en 2022, 2 110,00 € en 2021).

Quelques dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été consacrées au Rest'O.

Récapitulatif Investissement et Fonctionnement –	
Espace Aquatique L'O et piscine Plein Air	
Contribution CCPO	-1 392 120,07
Transport scolaire	-8 415,00
Impôts et taxes	0,00
Investissements Piscines	-168 056,27
Fonctionnement Piscines	-66 870,24
Investissement Resto	-57 800,64
Fonctionnement Resto	-28 480,77
Coût réel Invest et Fonct	-1 721 742,99
Location Rest'O	5 161,29
Redevance SNC L'O	10 000,00



La participation au financement de l'Office de Tourisme de 350 000 € figure dans le tableau du soutien aux associations et organismes.

Les autres dépenses correspondent à des petites dépenses annexes (logiciel de la taxe de séjour, impressions diverses, hébergement de site...) ainsi qu'à l'achat d'un écran installé à l'Office de Tourisme.



Dans le cadre de l'ouverture de l'Espace Entreprises LE RES'O, une étude a été réalisée par Relais d'Entreprises afin de cerner les besoins liés au projet pour un montant de 17 520 €. L'acquisition des locaux, des ombrières photovoltaïques (PV) et les premières dépenses d'études pour l'aménagement ont généré des dépenses totalisant 1 245 470,42 € en 2022. En 2023, des dépenses à hauteur de 384 390,85 € ont été engagées pour l'aménagement des locaux, et en 2024, ce montant s'élevait à 491 757,37 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du RES'O pendant cette première année, un budget a été alloué à l'équipement en fournitures et décoration. De plus, il a été nécessaire de prendre en charge les coûts relatifs à l'exploitation du site, notamment l'électricité, le nettoyage, la collecte des déchets, les charges de copropriété, les dépenses liées aux événements, ainsi que la location des copieurs et du véhicule. Le montant total de ces dépenses s'élève à 79 757,04 €.

La première année d'activités du RES'O a permis de réaliser un chiffre d'affaires encaissé de 28 220 €.

Les travaux réalisés rue du Général Leclerc sous mandat avec la Ville d'OBERNAI ont été refacturés à la CCPO à hauteur de 406 621,08 €.

Un prêt de 240 000 € a été mis en place au bénéfice du budget annexe de l'ENERGIE afin de financer les panneaux solaires installés sur le parking du RES'O. Le budget annexe rembourse le Budget Principal sur 20 ans.

Au niveau des différentes zones d'activités, les frais de fonctionnement liés à l'entretien et les consommations d'électricité ont coûté 29 454,87 €.

La maintenance du logiciel YOUDAY (CRM) s'élève à 3 240 €.



PLUI-H

CA 2024

140 731,59 €

La compétence « urbanisme », dont la Communauté de Communes a la charge depuis le 1^{er} janvier 2017, s'est soldée par des dépenses s'élevant à 140 731,59 € (dont 12 134,12 € de frais de fonctionnement) correspondant à diverses publications légales et des frais d'études pour le PLUI-H, les modifications de plusieurs PLU et le RLPI.

La dépense la plus importante correspond à l'étude liée au PLUi-H qui constitue un investissement majeur. Les autres dépenses sont constituées par des frais de fonctionnement pour des événements et réunions relatifs à la compétence.

La Ville d'Obernai refacture la mise à disposition d'un agent pour la gestion d'une partie de cette compétence. Cette charge fait partie des dépenses de personnel et n'a pas été valorisée dans ce paragraphe.



POLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

CA 2024

2 513 343,93 €

Les premières dépenses pour les travaux ont débuté en 2024 pour un montant de 2 513 343,93 € (dont 2 727,60 € de frais de fonctionnement). Ces dépenses comprennent aussi les honoraires du Maître d'œuvre, des assurances, des publications, de la sécurisation du chantier...



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

CA 2024

52 900,00 €

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dispose de son propre budget. Mais il est en partie financé par le Budget Principal qui compense le déficit. Pour 2024 ce déficit s'élève à 42 900 €. Le reste, 10 000 €, correspond à la refacturation de la Ville d'Obernai de son soutien technique.

Ressources Humaines

CA 2024

1 163 906,56 €

En 2024, la CCPO a vu son effectif retomber de 16 à 13 agents (dont 3 à temps partiel) en raison de départs en fin d'année. Début 2025, l'effectif se rétablissait à 15 personnes. Il est composé de 10 agents titulaires et 5 agents contractuels.

Concernant la prise de compétence urbanisme, un agent de la Ville d'Obernai travaille en partie pour le compte de la Communauté de Communes. La facturation s'élève à 19 240,96 € en 2024 mais elle ne correspond qu'au second semestre de l'année 2023.

En charges de personnel et d'indemnités au chapitre 012, les dépenses s'élèvent à 1 106 666,65 €. A cela s'ajoute 36 378,00 € de frais de formation (dont 9 660,00 € pour la formation des apprentis) et 512,62 € de remboursement de frais de déplacements. Les charges d'élaboration de la paie 2024 sont facturés par la Ville d'Obernai à hauteur de 1 108,33 €.

Effectif 2025 :

Filière	Fonction	Catégorie
Administrative	Directrice Générale des Services	A
	Directeur Général Adjoint (Finances – Admin)	A
	Chargé du développement économique	A
	Chargé de Mission Habitat et dev territorial (arrivé 2025)	A
	Assistante de Direction	B
	Assistante de gestion	C
	Gestionnaire des marchés publics (arrivé 2025)	C
	Chargé de Communication	B
	Apprenti juriste	N/A
Technique	Responsable environnement	A
	Agent de développement des mobilités	A
	Chargée de mission développement durable	B
	Chargé de mission Adaptation au changement climatique	A
Médico-sociale	Educatrice de jeunes enfants	A
	Educatrice de jeunes enfants	A

Services Généraux

CA 2024

271 991,55 €

Les frais généraux (de fonctionnement et d'investissement) sont constitués essentiellement des honoraires, des charges d'électricité, d'affranchissement, de maintenance, d'assurance, de location, de frais de télécommunication, de documentation, de communication, de transport et de différents achats informatiques.

IV. Les recettes réelles (inv + fonct)

CA 2024 16 093 794,00 €

14 099 140,83 € proviennent de la section de fonctionnement. Le solde est détaillé dans le tableau ci-dessous (lignes recettes avant AC + lignes recettes non fiscales).

1 994 653,62 € proviennent de la section d'investissement dont 1 077 807,99 € d'excédents de fonctionnement capitalisés de 2023, une réécriture de 240 000 € pour la revente des panneaux photovoltaïques au budget énergie effectuée en 2023, le remboursement d'un prêt au budget Energie dont l'échéance 2024 est de 12 000 €, 204 350 € de subventions (Bornes électriques RES'O, PLU et DETR PATi), et 460 495,63 € du reversement de FCTVA.

Sur ces recettes de fonctionnement, 6 506 860 € sont reversées aux communes :

- 5 573 465 € sont reversés aux communes membres dans le cadre de leur allocation compensatrice,
- et pour le FPIC, 366 593 € de répartition de droit commun + 566 802 € de variation dérogatoire payée pour les communes membres par la CCPO, soit 933 395 € ponctionnés.

Recettes	Taux 2024	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022	Produit 2023	Produit 2024
TH	4,13%	1 174 816 €	32 420 €	36 424 €	70 059 €	65 074 €
Compens. TVA (TH)			1 169 872 €	1 281 950 €	1 316 947 €	1 316 561 €
CFE	21,18%	4 585 686 €	3 033 554 €	3 121 624 €	3 435 574 €	3 560 432 €
Compens. AC (CFE)			1 666 576 €	1 668 458 €	1 822 598 €	1 886 822 €
CVAE	-	2 852 223 €	2 862 172 €	2 697 400 €	2 987 213 €	2 983 060 €
TF Bâti	3,41%	624 994 €	533 422 €	814 304 €	1 130 161 €	1 199 449 €
Compens. AC (TFB)			103 442 €	153 841 €	109 846 €	116 193 €
TF N Bâti	17,52%	74 100 €	55 519 €	84 891 €	116 327 €	120 022 €
Compens. AC (TFNB)			2 €	1 €	1 €	1 €
		18 919 €	20 639 €	21 323 €	18 289 €	0 €
TOTAUX		9 330 738 €	9 477 618 €	9 880 216 €	11 007 015 €	11 247 614 €
FNGIR		41 190 €	41 190 €	41 190 €	41 190 €	41 190 €
TASCOM		240 486 €	403 306 €	557 491 €	419 957 €	405 640 €
IFER		63 142 €	67 733 €	68 749 €	74 373 €	80 805 €
Rôles supp + dot supp + rôle comp		0 €	75 483 €	38 809 €	60 764 €	126 238 €
DGF		204 772 €	195 844 €	190 428 €	190 723 €	230 124 €
Dotation groupement		1 061 593 €	1 040 686 €	1 017 858 €	1 011 949 €	995 203 €
CFE Plateforme Dambach		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxe de séjour		196 513 €	88 516 €	300 883 €	275 629 €	380 957 €
Gemapi		124 828 €	109 870 €	109 621 €	108 984 €	126 000 €
Recettes avant AC		11 263 262 €	11 500 246 €	12 205 245 €	13 190 584 €	13 633 771 €
Allocations compensatrices reversées et FPIC		-6 469 940	-6 594 125	-6 622 454	-6 582 454	-6 506 860
Recettes fiscales		4 793 322 €	4 906 121 €	5 582 791 €	6 608 130 €	7 126 911 €
Subventions	CAF - MSA	287 916 €	181 571 €	190 589 €	104 256 €	49 753 €
	Trame V et B					9 000 €
Refacturation personnel + IJSS		53 033 €	144 602 €	358 595 €	397 496 €	348 494 €
Loyer encaissés + fluides		17 987 €	55 919 €	44 944 €	16 269 €	5 161 €
Redevance occupation domaine		19 444 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Régie Le Res'O						28 220 €
Recettes diverses		40 009 €	74 881 €	61 747 €	42 957 €	21 629 €
Recettes non fiscales		418 390 €	466 972 €	665 876 €	570 978 €	472 257 €
Recettes totales		5 211 712 €	5 373 093 €	6 248 667 €	7 179 108 €	7 599 168 €